



INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG

Université de Strasbourg

La récurrence de la protestation sociale en Guyane :

Une comparaison des mouvements sociaux de 2008 et 2017

Mémoire de 4^{ème} année, filière « Etudes Européennes et Internationales »

Maina Coroller-Larifla

Sous la direction de Hélène Michel

2017-2018

L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Sommaire

Introduction.....	4
I/ Les mouvements de 2008 et 2017 : des origines différentes mais des revendications communes.....	12
A/ 2008 : de la hausse des prix au référendum.....	12
1- Une protestation d'étendant d'octobre à décembre 2008.....	13
2- Les revendications : du prix du pétrole à une évolution du statut du territoire.....	15
3- Les réponses du gouvernement : des accords et une consultation populaire.....	17
a. Les accords.....	17
b. La consultation populaire : les Etats Généraux et les referendums.....	18
B/ 2017 : un mouvement plus large et incluant davantage de catégories sociales.....	20
1- Un mouvement court mais ambitieux.....	20
2- La lutte contre l'insécurité élargie aux problèmes du territoire.....	21
a. Les leaders du mouvement : le collectif des 500 frères contre la violence.....	22
b. Des revendications de rattrapage économique.....	23
c. Des revendications annexes : l'arrivée des peuples autochtones et le maintien des revendications identitaires.....	25
3- Des réponses vues comme insuffisantes.....	26
C/ Des mouvements semblables mettant en évidence des problèmes récurrents dans le territoire.....	27
1- Les répertoires d'action.....	27
2- Les acteurs et organisations.....	29
3- Les revendications.....	30
II/ Le rôle de l'Etat dans la répétition des mouvements sociaux.....	35
A/ Les conséquences de la colonisation sur l'organisation de la Guyane.....	35
1- Les politiques assimilatrices : la source d'un mécontentement socio-culturel ?.....	36
a. Principe de francisation et revendications égalitaires.....	37

b.	Une égalité loin d'être atteinte.....	38
2-	Le faible développement des industries locales.....	40
a.	Après l'émancipation : le maintien des structures coloniales et l'échec des tentatives de développement.....	40
b.	De fortes disparités malgré une certaine croissance.....	41
c.	Kourou : une solution à double tranchant.....	42
3-	La dépendance aux transferts.....	44
B/	Une méconnaissance des spécificités de la Guyane.....	45
1-	Les Etats Généraux de l'outre-mer.....	46
a.	Un décalage flagrant entre questions du gouvernement et réponses données....	46
b.	Des Etats Généraux ressentis comme « imposés d'en haut » ?.....	53
2-	Des politiciens métropolitains peu au fait des spécificités des spécificités des outre-mers et de la Guyane.....	54
a.	Le gouvernement Sarkozy : une succession de responsables sans lien avec les outre-mers.....	55
b.	Un changement après 2012 : des responsables originaires des outre-mers.....	58
C/	Des politiques publiques inadaptées ?.....	59
1-	Les lois et projets de loi.....	60
a.	La loi pour le développement des outre-mer (LODEOM) comme réponse aux revendications de 2008-2009.....	60
b.	La création de la Commission d'Evaluation des Politiques de l'Etat outre-mer (CNEPEOM) : quel bilan de l'action de l'Etat outre-mer ?.....	62
c.	Des lois pour l'égalité « réelle » outre-mer.....	63
2-	La question du statut et les référendums de 2010.....	65
3-	Les projets d'aide économique.....	67
a.	Des promesses non tenues.....	68
b.	Les critiques adressées aux projets mis en place.....	68
III/	Des facteurs endogènes dans la répétition des mouvements.....	71
A/	La dissolution des coalitions portant les revendications.....	72
1-	Des rivalités internes.....	72
a.	Des unions d'acteurs très différents.....	73

b. Des rivalités certaines au sein des collectifs.....	74
2- La disparition des collectifs après les conflits sociaux.....	75
3- Quel suivi des revendications par les organisations ?.....	77
a. La nécessité du suivi.....	77
b. Un suivi non plus par les collectifs mais par les organisations en leur nom propre.....	79
 B/ Une distance entre les hommes politiques guyanais et la société civile portant les revendications.....	80
1- Des revendications protégées avant tout par les collectifs meneurs.....	80
a. Une aliénation des hommes politiques locaux.....	80
b. Des élus éloignés de la réalité des Guyanais ?.....	82
2- Une volonté des hommes politiques de maintenir un statu quo avec la métropole...83	
a. Une classe politique voulant préserver son statut.....	84
b. Une faible implication dans les revendications contestataires.....	85
 C/ Des organisations marginalisées.....	86
1- Les négociations.....	87
a. Des propositions adressées aux élus.....	87
b. Des négociations peu ouvertes.....	88
2- Après les négociations : la difficile transformation des revendications en projet politique.....	89
 Conclusion.....	91
 Bibliographie.....	94

Introduction

Ce mémoire porte sur les mouvements sociaux de 2008-2009 et 2017 en Guyane française. Ces deux mouvements sociaux ont paralysé la Guyane et son économie, en portant des revendications similaires d'égalité et de développement. Nous nous intéresserons donc ici aux similarités et différences entre les mouvements, ainsi qu'à ce qui peut expliquer leur déclenchement.

♦ *La Guyane : une histoire parcourue par une demande d'égalité avec la France*

La Guyane est un département français situé en Amérique du Sud, et est le seul territoire français et européen présent sur le continent américain. C'est une des quatre « vieilles colonies » française, avec la Guadeloupe, la Martinique, et la Réunion, et appartient à la France depuis le 17^{ème} siècle.

En 1946, un siècle après l'abolition de l'esclavage, la Guyane et les autres départements des Antilles –Guadeloupe et Martinique- obtiennent le statut de département. A compter de cette date, la revendication d'égalité devient le vecteur principal des luttes sociales aux Antilles. Cette revendication est basée principalement sur l'existence de droits-créances dans la Constitution¹. En effet, dans les colonies des Antilles qui deviendront les départements français d'Amérique (DFA), les notions de liberté et République sont étroitement liées, la citoyenneté étant considérée comme un corollaire de l'émancipation. La départementalisation est ainsi considérée comme menant à l'appartenance pleine et entière à une communauté de citoyens, ce qui signifie un accès aux mêmes services publics et lois sociales. Cependant, toutes les lois sociales appliquées en métropole ne s'appliquent pas dans les outre-mers². Par exemple, la politique familiale mise en place à la Libération ne s'applique pas dans les départements d'outre-mer ou d'Amérique. A partir des années 1960, l'Etat français renforce sa politique d'assimilation, se rendant compte de l'attachement des populations ultramarines à la France. Le choix est fait de construire une économie entièrement dépendante de la métropole. On assiste alors à la mise en place d'une politique de transferts sociaux vers la

¹ Jacky DAHOMAY, « 26. Repenser le politique dans les DOM », in *Ruptures postcoloniales*, La Découverte, pp. 344-355, URL complète en biblio.

² Le terme « outre-mer » utilisé pour désigner les territoires français se situant hors du territoire métropolitain peut s'utiliser au singulier ou au pluriel. Nous avons ici fait le choix de l'utiliser au pluriel pour marquer la pluralité des territoires ultramarins français. L'utilisation au singulier se fera néanmoins pour les noms officiels d'institutions ou de fonctions s'y rapportant.

Guyane, sans remise en cause de la dépendance économique vis-à-vis de marchés extérieurs au département. Il y a donc une reproduction des structures d'oligopoles et de la dépendance commerciale héritées des structures coloniales. La départementalisation donne alors naissance à des mouvements demandant un renouvellement du lien avec la métropole, et qui remettent l'incorporation à la république française en question, étant donné que les citoyens guyanais ne sont pas égaux aux métropolitains³. C'est seulement en 1996 qu'est proclamée l'égalité sociale entre les DOM et la métropole. Cette revendication d'égalité traverse cependant les mouvements sociaux en Guyane, car si l'égalité est proclamée, elle n'est pas effective.

◆ *Des mouvements sociaux semblables qui se répètent*

Un mouvement social peut être défini comme une forme de protestation qui recouvre plusieurs dimensions : l'intention d'agir ensemble, la logique de revendication, ainsi qu'une composante politique dans le rapport entretenu avec les autorités et politiques publiques. Les deux premières composantes sont complémentaires : la volonté d'agir ensemble se développe à partir de revendications, de défense d'intérêts ou de causes⁴. Les formes des mouvements sociaux sont nombreuses et diverses, et leur organisation peut être plus ou moins institutionnalisée et bureaucratisée en fonction des groupes acteurs de ces mouvements.

Il y a une crispation identitaire dans les DOM depuis la départementalisation, marquée par une relation aux autres et à l'extérieur sur le mode du conflit, car le conflit est vu comme un moyen de défendre son identité. En conséquence, les relations avec la métropole sont elles aussi pensées sur le mode du conflit, ce qui peut expliquer les mouvements sociaux à répétition, comme le montre l'exemple des mouvements sociaux de 2008-2009 et de 2017.

En 2008, la protestation était partie de la hausse des prix du pétrole, pour ensuite s'étendre aux autres départements des Antilles, où la contestation a été particulièrement virulente. Les manifestations contre le prix du pétrole ont engagé un débat sur le prix de la vie dans les départements d'outre-mer. En 2017, la protestation part de l'assassinat d'un jeune homme des quartiers populaires de Cayenne, qui met en lumière la problématique de l'insécurité dans les

³ Frédéric PIANTONI, « Marquages territoriaux et catégories sociales dans l'espace ultramarin français », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 30 mars 2009, n° 6, URL complète en biblio.

⁴ Érik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, France, la Découverte, 2015.

quartiers pauvres de Cayenne. Les revendications se sont ensuite étendues aux autres aspects de la vie, comme le prix de la vie, l'absence d'avenir pour les jeunes...

Ces deux mouvements sociaux portent des revendications semblables, comme la lutte contre la vie chère en Guyane, ou la dénonciation de l'insécurité dans le territoire. Une revendication qui revient est celle de l'égalité avec la métropole, en particulier en matière économique. Les demandes des deux mouvements et la colère des Guyanais se focalisent sur les mêmes points que le gouvernement avait tenté en 2009 de résoudre.

La question que je souhaite explorer est de savoir *pourquoi les différents mouvements sociaux reprennent des revendications semblables, sur fond de demande d'égalité effective avec la métropole.* On pourrait en effet penser que depuis la départementalisation de 1946, l'égalité aurait été atteinte grâce à la mise en place de politiques publiques de développement et de rattrapage économique et social. Toutefois, la question de l'égalité avec la métropole et la question du statut départemental structurent depuis les années 1950 les revendications de la société civile ainsi que la vie politique en outre-mer et donc en Guyane⁵. Pour cela, j'ai choisi de me concentrer sur les deux mouvements sociaux les plus récents en Guyane : celui de 2008-2009, qui est parti de la hausse des prix du pétrole, et s'est étendu à la Guadeloupe et la Martinique, et celui de 2017, qui est parti de la mort d'un habitant d'un quartier populaire de Cayenne. La question que je me suis posée était donc de savoir pourquoi, à neuf ans d'intervalle, retrouve-t-on des mouvements sociaux portant le même type de revendications, alors que l'Etat avait mis en place des politiques supposées régler les problèmes dénoncés en 2009 ?

◆ *Démarche de recherche*

Notre démarche de recherche est de comparer ces deux mouvements sociaux, à partir d'articles de presse pour leur description et leur chronologie, et des cahiers de revendication des collectifs concernés, pour voir ce qui se retrouve dans les deux mouvements. Pour le mouvement de 2009, plusieurs articles universitaires analysant les causes de la crise et le rôle de l'Etat dans sa résolution ont été publiés. Ces articles me servent de base d'analyse pour 2009 ainsi que pour étudier si les analyses se vérifient en 2017. Il a été impossible de faire une enquête de terrain, en raison du coût du voyage sur place.

⁵ Justin DANIEL, « Cadre institutionnel et vie politique outre-mer, Abstract », *Pouvoirs*, 2005, n° 113, pp. 113-123, doi:10.3917/pouv.113.0113.

D'autre part, l'analyse des mouvements sociaux se basera sur la littérature liée à la sociologie des mouvements sociaux, en particulier sur les créations de collectifs dans les mouvements sociaux, et sur les façons dont les organisations parviennent à faire perdurer leurs actions et pression dans le temps, à partir de la notion de fonction de veille des organisations.

Concernant le rôle de l'Etat en Guyane, et les conséquences qu'a eu la gestion du territoire à distance sur la société et l'économie, je me suis tournée vers les études post-coloniales et historiques. Très peu de livres et articles ont été écrits sur la Guyane spécifiquement, je me suis donc basée sur l'histoire de la colonisation et sur les analyses qui ont été faites suite aux mouvements de 2009 dans les quatre DOM de l'Atlantique.

◆ Annonce de plan

1- Chronologie et comparaison des mouvements sociaux

Pour ce mémoire, nous procéderons de la façon suivante : dans un premier temps, il s'agira de décrire les mouvements sociaux, leur chronologie et leurs revendications, puis de les comparer. En effet, s'il y a des similarités entre les mouvements, il y a aussi des différences qui sont importantes à noter pour marquer l'évolution qu'il y a eu en une dizaine d'années.

Les deux parties suivantes auront pour rôle d'énoncer les théories qui peuvent expliquer la répétition de mouvements sociaux avec des revendications semblables. Le premier ensemble d'hypothèses se rapporte au rôle de l'Etat dans ses mouvements sociaux, et le deuxième ensemble de théories porte sur la configuration interne des organisations, qui ne parviennent pas à porter les revendications au point qu'elles soient acceptées dans les plus hautes sphères de l'Etat.

2- Le rôle de l'Etat dans la répétition des mouvements sociaux

Tout d'abord, il s'agira d'évaluer le rôle que joue l'Etat dans cette répétition de mouvements sociaux demandant les mêmes choses.

Une des hypothèses principales pour expliquer l'inadéquation entre réalités des outre-mers et réactions venant de la métropole, appuyée par Jacky Dahomay et Serge Mam Lam Fouck, est que la gestion actuelle des outre-mers est l'héritage de la période coloniale, et a de nombreux parallèles avec la gestion d'alors. Dans un premier temps, les politiques assimilatrices mises

en place lors de la colonisation façonnent encore les luttes à travers la demande d'une égalité avec la métropole. Cette hypothèse est approfondie par Serge Mam Lam Fouck, pour qui les politiques mises en place depuis 1946 ont pour but d'assimiler totalement la Guyane à la métropole, sans prendre en compte les spécificités du territoire⁶. Ainsi, les effets de la domination coloniale perdurent dans l'organisation économique du territoire. Les industries locales sont faiblement développées, ce qui contribue à maintenir une situation de dépendance vis-à-vis de la métropole : il y a ainsi l'idée de faire de la Guyane une économie agro-exportatrice, mais sans développer avoir de développement endogène⁷. Cela peut être vu comme l'héritage de la période coloniale, qui voulait limiter l'autonomie des territoires ultramarins pour accentuer la dépendance à la France pour limiter les revendications d'indépendance.

L'héritage de la décolonisation ne s'arrête pas à l'organisation du territoire. En effet, les responsables politiques métropolitains ne semblent pas au fait des spécificités des territoires ultramarins. Justin Daniel émet l'hypothèse qu'en 2009, le gouvernement a été long à réagir car la nouvelle génération de responsables politiques connaissait mal les problèmes propres aux départements et territoire d'outre-mer, et avaient moins d'intérêt pour ces départements⁸. Cela se traduit dans l'organisation des Etats Généraux de l'outre-mer de 2009, où la consultation populaire était imposée par la métropole selon son angle de vision. L'analyse des questionnaires des Etats Généraux de l'Outre-mer montre bien quelles sont les priorités du gouvernement parisien, et les réponses à ces questionnaires montrent que les habitants des outre-mers ont des priorités différentes. En effet, ces questionnaires distribués à la population renseignent sur les questions que la sphère parisienne juge essentielles pour les outre-mers. D'autre part, il est clair que les politiques en place lors des crises ne sont pas toujours formés aux problèmes ultramarins. Nous pouvons ainsi observer qu'avant d'arriver à une résolution de la crise, plusieurs secrétaires d'Etats à l'outre-mer se sont succédés, et aucun ne semblait apte à gérer les problèmes. En 2017, la ministre des outre-mers, Ericka Bareigts, a présenté ces excuses au peuple guyanais pour la gestion du territoire⁹. Nous pouvons alors penser

⁶ Serge MAM-LAM-FOUCK, *Histoire de l'assimilation: des « vieilles colonies » françaises aux départements d'outre-mer: la culture politique de l'assimilation en Guyane et aux Antilles françaises (XIXe et XXe siècles)*, Matoury (Guyane), Guyane française, Ibis rouge, 2006.

⁷ Frédéric PIANTONI, « Marquages territoriaux et catégories sociales dans l'espace ultramarin français », *op. cit.*

⁸ Justin DANIEL, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *EchoGéo*, 30 mars 2009, doi:10.4000/echogeo.11117.

⁹ « Guyane : après les excuses de la ministre, les négociations reprennent », *Le Monde.fr*, 30 mars 2017, URL complète en biblio.

qu'en effet, les responsables politiques ne connaissent pas les spécificités liées au territoire guyanais, et que cela influence les résultats des politiques mises en place et la vision qu'ils ont de ce territoire. En observant les parcours des différents responsables des outre-mers en France, l'évolution de leurs carrières, et leurs liens avec ces territoires, il peut être noté que le personnel en place au moment des premiers troubles en 2008 n'est pas armé pour répondre aux demandes, mais qu'il y a par la suite un changement.

Enfin, la combinaison de la gestion depuis la métropole et une gestion par des personnels non qualifiés mène à des politiques publiques peu efficaces, voire pas mises en place, ce qui peut être un facteur important dans la répétition des mouvements sociaux. Les lois et projets de loi de développement du département ne sont pas forcément adaptés aux territoires, ni même menés jusqu'au bout. Leur but est de réduire les inégalités entre la Guyane et la métropole, mais ne remplissent pas forcément leur rôle. D'autre part, la question du statut de la Guyane est une question qui n'est pas forcément bien comprise par les politiques parisiens, parce que si les Guyanais veulent davantage d'autonomie, ils tiennent quand même à rester un département français, ce qui peut entraîner une confusion en métropole. Finalement, les projets d'aide économique ont été beaucoup critiqués. Ainsi, en 2009, le gouvernement a beaucoup été critiqué car les moyens qu'ils proposaient à la région Guyane pour subventionner le pétrole n'étaient absolument pas suffisants. En 2013, le président Hollande promet un pacte d'avenir pour la Guyane, qui n'a jamais été mis en place et devient donc une revendication de la contestation de 2017. Toujours en 2017, l'aide d'un milliard d'euros proposés a été jugée largement insuffisante, les leaders de la mobilisation estimant qu'une aide supplémentaire de 2,1 milliards d'euros était nécessaire pour mettre en place les infrastructures nécessaires. La question concernant cette hypothèse est de savoir pourquoi les politiques mises en place ne sont pas efficaces. Pour répondre à cette question, je me baserai sur les rapports de la Commission d'Evaluation des Politiques de l'Etat outre-mer (CNEPEOM), et sur les critiques principales qui ont été faites à ces politiques publiques, par les leaders des mouvements sociaux et les élus guyanais.

3- Des facteurs internes dans la répétition des mouvements sociaux : quel est le rôle des acteurs locaux ?

Toutefois, il semble un peu limité de résumer l'incapacité de l'Etat à mettre en place des politiques pertinentes à un héritage historique. Bien sûr, cette dimension joue un rôle

considérable, mais elle n'explique pas tout. C'est pourquoi j'ai décidé de me pencher sur le rôle des organisations dans le suivi des revendications. On constate que les mêmes revendications reviennent d'un mouvement à l'autre. En dehors du fait que l'Etat ne répond pas aux demandes, il peut être pertinent de se demander quel rôle jouent les acteurs de la mobilisation dans le suivi des demandes qu'ils font.

Nous avons constaté que les mouvements sociaux, en 2009 comme en 2017, sont menés par des collectifs issus de la société civile, mais que ces collectifs se dissolvent et disparaissent à la fin des mouvements sociaux. Les organisations qui composent les collectifs demeurent, mais les collectifs en eux-mêmes disparaissent : le site web du CCC de 2009 n'existe plus, le cahier de revendications du collectif *Pou Lagwiyann dékolé* de 2017 n'est plus accessible en ligne, car le site a fermé. Dans ces conditions, il paraît difficile de suivre l'évolution des mesures promises par le gouvernement, si les collectifs n'existent plus : comment s'assurer que les promesses sont tenues ? Dans un premier temps, il s'agira de pointer que les coalitions ne peuvent pas durer longtemps, car elles sont parcourues de rivalités internes les analyses de Dieter Rucht montrent que les coalitions sont souvent temporaires, car les organisations la composant ne veulent pas perdre leur identité dans une entité plus grande¹⁰. Ensuite, il s'agira d'analyser quelles sont les raisons de cette dissolution permanente des collectifs à la fin des mouvements, alors qu'une union permet d'avoir plus de force pour porter ses demandes. Enfin, il faudra étudier quelles sont les conséquences de ces dissolutions sur les demandes formulées lors des mouvements sociaux. Le concept d'*abeyance structure*, développé par Suzanne Staggenborg, permet d'étudier le rôle des organisations dans la continuité des revendications : même si les collectifs sont dissous, les organisations qui les composent ne disparaissent pas, et ils continuent à porter les revendications grâce à une fonction de veille¹¹. Cela permet l'adaptation à un nouveau contexte politique, et explique pourquoi ces revendications restent présentes d'un mouvement à l'autre. D'autre part, La dissolution des collectifs sera donc analysée grâce aux travaux sur la continuité des luttes sociales, en analysant quelles sont les rivalités et tensions entre les différentes organisations qui les composent.

¹⁰ Lilian MATHIEU, *L'espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauges 73340, France, Éd. du Croquant, impr. 2011, 2011.

¹¹ Emmanuel PIERRU, « 1. Organisations et ressources », in *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, pp. 19-38, URL complète en biblio.

Ensuite, il est intéressant de voir qu'au cours de ces mouvements sociaux, il y a une déconnexion entre les hommes politiques et la société civile. Les revendications ne viennent pas des élus, mais de collectifs originaires de la société civile, dont les idéaux sont ensuite repris par les élus. Selon Daniel, on a une perte de la capacité d'intervention des élus, qui sont dépossédés de leur parole¹². En effet, le personnel politique local est relégué au rang de médiateur avec l'Etat, ils ne mènent pas le mouvement, n'ont pas de parole propre. Il y aurait une crise de la représentation politique, car les élus n'ont pas de lien avec la population. Nous pouvons ici reprendre la théorie de Dahomay selon laquelle l'Etat s'appuie sur une classe politique qui souhaite maintenir le statu quo¹³, qui souhaite maintenir aussi son propre statut, et abandonne ainsi certaines revendications au profit de relations pacifiées avec le pouvoir métropolitain. L'intérêt serait de voir à quel point cette théorie se justifie, et quel a été l'impact de cette perte de parole couplée à la disparition des collectifs sur le suivi des revendications. Pour cela, il s'agit de voir quelles sont les positions défendues par les élus et de les comparer à celles des collectifs.

Enfin, il est important de souligner que les collectifs ont des difficultés à pénétrer dans la sphère politique des outre-mers. En effet, les meneurs sont pour certains présents dans des partis politiques, mais les collectifs en tant que tels ne pèsent pas dans les décisions politiques au jour le jour. Cette hypothèse peut expliquer pourquoi les revendications persistent : étant donné que les collectifs initiateurs des revendications ne pèsent pas beaucoup dans la prise de décision, ces revendications sont abandonnées quand les collectifs disparaissent. Après la fin des mouvements sociaux, les organisations participantes se retrouvent souvent marginalisées au profit des élus sur la scène politique et dans les négociations.

¹² Justin DANIEL, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *op. cit.*

¹³ Jacky DAHOMAY, « 26. Repenser le politique dans les DOM », *op. cit.*

I. Les mouvements de 2008 et 2017 : des origines différentes mais des revendications communes

Les deux mouvements que nous étudions et comparons dans le cadre de ce mémoire ont lieu à une dizaine d'année d'écart. En 2008, la contestation a pour point de départ la hausse des prix du carburant dans le département, atteignant des prix bien supérieurs à ceux appliqués en métropole. En 2017, c'est la mort d'un jeune des quartiers populaires qui déclenche une vague de protestations. Bien que ces mouvements aient lieu à presque dix ans d'écart, nous avons pu relever que certaines revendications revenaient en 2017, ce qui a attiré notre attention. Dans cette partie, il sera question de décrire ces mouvements, les acteurs en présence, et les revendications de chacun des conflits sociaux.

Dans un premier temps, nous nous attacherons à décrire le mouvement de 2008, son déroulement, les revendications mises en avant, et les solutions trouvées depuis la métropole pour résoudre le conflit. Dans un second temps, il s'agira de décrire le mouvement qui a eu lieu en 2017, depuis le début de la protestation menée par un collectif luttant contre la violence, puis la manière dont les revendications se sont formulées, pour enfin arriver aux solutions critiquées mises en place par l'Etat. Dans un dernier temps, nous dresserons une comparaison entre les deux conflits sociaux. Si beaucoup de revendications et d'acteurs se retrouvent d'un conflit social à l'autre, il y a également des différences importantes à souligner.

A. 2008 : de la hausse des prix du pétrole au référendum

En 2008, le mouvement social part d'une hausse des prix du carburant dans la région. Ce mouvement s'étale sur trois mois, d'octobre à décembre. Les revendications portent principalement sur le fait que le pétrole est trop cher, mais elles s'élargissent progressivement. Les réponses données par le gouvernement sont lentes à arriver et font l'objet de nombreuses négociations, mais un accord est finalement trouvé et signé le 26 février 2009. De plus, suite

aux demandes d'avoir plus d'autonomie, les Etats Généraux de l'outre-mer sont organisés en juillet 2009. Il s'agira ici de dresser un tableau du mouvement et ses revendications.

1. Une protestation s'étendant d'octobre à décembre 2008

Le conflit social guyanais de 2008 commence dès octobre, et prend fin en décembre. La protestation gagne en ampleur jusqu'au 5 décembre, date à laquelle un accord est trouvé entre l'Etat et la région pour baisser le prix du carburant.

Le conflit de 2008 part d'une hausse des prix du carburant dans le département. Il faut savoir que dans les départements d'outre-mer, les raffineurs-distributeurs sont souvent en situation de monopole dans un département. La Guyane était ainsi approvisionnée jusqu'en 2007 par une société de Trinidad et Tobago, qui a été assignée en justice et remplacée par la SARA (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles) basée en Martinique. Ce changement de distributeur ne change rien au fait que les prix du pétrole continuent à augmenter. De janvier 2005 à décembre 2008, les prix du pétrole augmentent de 41%, ce qui entraîne une augmentation des prix des produits de première nécessité, ainsi que des autres postes de consommation (logement, eau, énergie), pour arriver à des prix qui dépassent de 40% ceux de la France. Le problème ici est qu'il n'y a que toute l'économie guyanaise dépend du prix de l'essence : les habitants font la majorité de leurs déplacements en voiture, les industries maritimes ont besoin de pétrole pour fonctionner. Cela explique la colère des Guyanais à l'encontre du distributeur. Toutefois, la SARA n'est pas la seule à fixer le prix du carburant : la Région reçoit une Taxe Spéciale sur les Carburants, qui représente environ un tiers du prix à la pompe.

Les protestations s'étalent sur plusieurs mois, d'octobre au 5 décembre, et culmine en novembre-décembre, avec 11 jours de blocage total du département.

Le 24 octobre, le Collectif des Consommateurs en Colère (CCC) se forme pour protester contre la hausse des prix du pétrole et des produits de première nécessité. Le 1^{er} novembre 2008, une nouvelle hausse des prix du carburant est annoncée, portant le litre à 1,77€ -contre 0,99€ en métropole-. Le Collectif lance alors une pétition en ligne pour demander une baisse

de 50 centimes des prix du carburant et une clarification de la procédure de fixation des prix, car la SARA n'a jamais explicité comment les prix étaient fixés en Guyane.

Le 12 novembre, le préfet déclare que le prix des carburants ne peut pas être baissé. En réaction, des barrages sont mis en place à partir du 24 novembre, toujours pour réclamer une baisse de 50 centimes du prix du carburant. Ces barrages sont organisés par le CCC, la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) et sa présidente Joëlle Prévot-Mamère, en association avec les transporteurs de Guyane, une élue UMP, et l'Union des Travailleurs Guyanais (UTG). Le lendemain, trois barrages bloquant les deux nationales guyanaises sont mis en place, empêchant l'accès au Centre Spatial Guyanais (CSG) de Kourou et forçant à reporter le tir d'Ariane 5. Les revendications du mouvement s'étendent pour dénoncer la vie chère et le monopole des békés¹⁴ –héritiers des grandes familles coloniales- sur les entreprises les plus rentables. Le même jour, le MEDEF se rallie aux revendications contre la vie chère. Le 26 novembre, l'association des commerçants chinois se joint au mouvement pour dénoncer l'insécurité dans le département. Au centre spatial de Kourou, les autorités jugent que le tir ne peut plus être davantage retardé car il coûte cher à l'Union Européenne, et des hélicoptères sont envoyés pour éviter les barrages, ce qui aggrave les tensions. L'économie du département est paralysée : le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane (CCIG) annonce qu'il va faire fermer le seul port de commerce de la Guyane, ainsi que l'aéroport, et s'engage également à baisser la taxe que la CCIG percevait sur le pétrole.

Le 27 novembre, Yves Jégo, secrétaire d'Etat aux outre-mers, annonce une baisse de 10 centimes du carburant, à condition que la région accepte d'aider en réduisant la taxe spéciale sur les carburants. Le président de région Antoine Karam rejette cette offre, arguant d'une part que « *cette taxe permet aux résidents de communes isolées de Guyane de payer moins cher leurs billets d'avion* ». Cette proposition est également rejetée par la population, qui se sent méprisée par une offre jugée insuffisante. A partir de 27 novembre, troisième jour du mouvement, les établissements scolaires du littoral guyanais sont également fermés.

Le 28 novembre, alors que les négociations avec les partenaires sociaux ont lieu, une immense manifestation est organisée à Cayenne. Le secrétaire d'Etat annonce finalement une

¹⁴ Le terme « béké » désigne les descendants des familles blanches présentes aux Antilles au temps de la colonisation et de l'esclavage. Certaines de ces familles possèdent encore des terres en Guyane, ainsi que des industries.

baisse de 30 centimes, à condition que la Région baisse sa taxe de 10 centimes, en échange de quoi l'Etat lui allouera 5 millions d'euros pour compenser sa perte. Toutefois, le président de région, Antoine Karam, estime que cette offre ne suffit pas et refuse l'offre, notamment en raison du déficit de la région et des pertes que cette offre représenterait : les pertes de la région ne s'élèveraient pas à 5 millions mais 8,5 millions d'euros.

Les barrages sont finalement levés le 5 décembre après 11 jours de blocage et la fin des négociations entre les élus et l'Etat, qui aboutit à un accord pour baisser le prix du carburant par un effort partagé entre l'Etat et la région. Toutefois, le 19 décembre 2008, le Collectif des Consommateurs en Colère publie une lettre ouverte dénonçant la non-application des accords par les pétroliers¹⁵.

2. Les revendications : du prix du pétrole à une évolution du statut du territoire

Le mouvement social de 2008-2009 part ainsi d'une demande de baisse des prix du carburant, mais les demandes dépassent rapidement ce seul champ. Il s'agira ici de détailler les revendications et les raisons de leur mise en avant dans le mouvement social.

Le carburant en Guyane est « *le plus cher de France jusqu'au 30 novembre* », selon Yves Jégo¹⁶, avec un litre d'essence coûtant 1,77 euro et un litre de gazole coûtant 1,55 euros. A la question des prix du carburant s'ajoute celle du coût de la vie en Guyane, sous l'appellation de « vie chère ». En effet, les prix dépassent de plus de 12% ceux de la métropole. Ce problème du coût de la vie touche toutes les catégories sociales, mais surtout les plus démunies. Or en Guyane, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté est supérieure à la métropole : 25% des Guyanais vivent sous le seuil de pauvreté en 2006¹⁷, contre 13,2% en métropole¹⁸. Cela signifie qu'une plus grande part de la population est affectée par le fait que le coût de la vie est supérieur, ce qui réduit encore davantage leur pouvoir d'achat. La mobilisation pose également la question du maintien de la prime de vie

¹⁵ « Blada.com - Association des Consommateurs en Colère », URL complète en biblio.

¹⁶ « Fin du conflit sur les carburants en Guyane », *FIGARO*, 5 décembre 2008, URL complète en biblio.

¹⁷ *Egalité réelle outre-mer, rapport au Premier Ministre*, Victorin Lurel, mars 2016

¹⁸ « Les niveaux de vie en 2006 », *INSEE Première*, N°1203, Juillet 2008

chère, qui offre aux fonctionnaires des salaires plus élevés qu'en métropole, qui a un effet inflationniste, mais contribue également à créer des inégalités sociales et salariales entre les fonctionnaires et les travailleurs du privé.

En plus de cela, les meneurs de la mobilisation réclament également des mesures contre le chômage en Guyane. En 2009, le taux de chômage dans la région était supérieur à 20%. Ce fort taux de chômage peut être expliqué par l'absence d'activités productrices en Guyane, le département dépendant fortement du secteur spatial : il y a une baisse de la production de riz, et le secteur de la pêche est peu modernisé. Une des raisons avancées par les organisations à l'origine du mouvement était le monopole des békés sur les industries les plus rentables. Il y a ici ce que certains peuvent considérer comme une réactivation des tensions socio-raciales en Guyane, car il y a opposition entre une population noire, et des directeurs blancs¹⁹. Toutefois, cette analyse est à nuancer, car il n'y avait pas que des noirs dans les manifestants : la question n'est pas que raciale, en particulier en Guyane où la bourgeoisie blanche a très rapidement perdu son influence après la fin de l'esclavage. En dehors de considérations économiques, les revendications sont également sécuritaires : on constate une hausse de la délinquance, et les commerçants chinois²⁰ se joignent au mouvement après l'agression de l'un d'eux.

Enfin, les revendications sont également de l'ordre du statut du département. En 2009, la Guyane est administrée par la Martinique au niveau fiscal, ce qui a pour conséquence d'aggraver les demandes d'autonomie²¹. D'autre part, la dépendance à la métropole est mise en avant dans ce mouvement : l'économie guyanaise repose sur les transferts de la métropole, les décisions de gestion sont prises depuis Paris. Le sentiment de distance, autant géographique que sociale, entre les décideurs et la population guyanaise, permet aux militants autonomistes de mettre leurs revendications en avant. Ces revendications sont principalement portées par l'UTG, syndicat à tendance indépendantiste, qui demande plus d'autonomie vis-à-vis de la métropole.

¹⁹ Justin DANIEL, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *op. cit.*

²⁰ Le peuplement chinois remonte à l'époque post-esclavagiste : la France a favorisé l'immigration d'Indiens et Chinois pour remplacer les esclaves par une main d'œuvre bon marché

²¹ Anne CATHERINE HO YICK CHEONG, « De la mobilisation collective de décembre 2008 en Guyane française au référendum de janvier 2010, une année de crise », *Études caribéennes*, 10 janvier 2012, n° 17, doi:10.4000/etudescaribeennes.4889.

Le mouvement de 2008-2009 interpelle d'abord l'Etat et la société pétrolière SARA, puis la sphère parisienne. Une des difficultés du gouvernement pour répondre à la crise est qu'il fait face à une vague de changement des chargés des outre-mers avant l'arrivée d'Yves Jégo, ce qui explique la lenteur des réponses. De plus, alors que les responsables des outre-mers changent à tour de bras, la contestation s'étend à la Guadeloupe et la Martinique. En Guadeloupe, le mouvement mené par le LKP et Elie Domota est particulièrement virulent : la Guadeloupe est paralysée pendant plusieurs semaines, ce qui force finalement Yves Jégo à se déplacer et proposer des solutions pour résoudre le conflit.

3. Les réponses du gouvernement : des accords et une consultation populaire

Suite aux protestations qui gagnent la Guadeloupe et la Martinique, le gouvernement intervient, et satisfait la principale revendication de régulation des prix du pétrole. De plus, les Etats Généraux de l'outre-mer sont organisés, pour tenter de mettre en place un dialogue avec les populations ultramarines. Enfin, suite aux demandes d'autonomie en Guyane et Martinique, un référendum sur l'autonomie est organisé

a. Les accords

Durant la protestation sociale de 2008-2009, le gouvernement français a, par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat aux outre-mers, Yves Jégo, satisfait les deux revendications principales. La sortie de crise en Guyane passe par les accords signés le 4 décembre 2008.

La solution trouvée par ces accords est que le conseil régional et le conseil général de la Guyane prennent à leur charge pendant un mois la baisse de vingt centimes d'euros du litre de carburant, en attendant de trouver un meilleur accord avec la SARA. Le gouvernement alloue lui cinq millions d'euros aux collectivités guyanaises en compensation de leurs pertes. Cette solution satisfait à la fois les collectivités, qui touchent une compensation pour leurs pertes, et le gouvernement, qui voit par là un moyen d'éteindre la contestation.

Deux annonces sont ensuite faites. Dans un premier temps, l'urgence est proclamée quant à l'adoption du projet de loi pour le développement économique des outre-mers. Cette loi a été déposée au Sénat le 2 juillet 2008, avant le débat de la contestation, mais face à l'étendue de la contestation aux autres départements des Antilles, elle devient une priorité. La crise a en effet gagné la Guadeloupe et la Martinique en février 2009. D'autre part, le président Sarkozy annonce la mise en place d'Etats généraux de l'outre-mer, ainsi qu'un effort supplémentaire de 580 millions d'euros à destination outre-mers.

b. La consultation populaire : les Etats Généraux et les référendums

Les Etats Généraux de l'Outre-mer ont lieu d'avril à juillet 2009. Le but est de changer les relations entre les territoires ultramarins et la métropole, et le gouvernement met en place, pour cela, une consultation des citoyens sur plusieurs thématiques. Huit thèmes sont mis en avant : prix et pouvoir d'achat, productions locales, développement durable, dialogue social, gouvernance, intégration dans l'environnement régional, égalité des chances et insertion des jeunes, culture et identité. La consultation concerne aussi l'évolution statutaire des différents départements et collectivités, dans le but de modifier le rapport à la métropole qui a été critiquée au cours des manifestations, et a été mentionné dans les revendications des collectifs. Cette consultation a lieu en ligne, par messagerie vocale ou réunions publiques. Nous développerons par la suite l'impact de ces Etats Généraux et les problématiques qu'ils ont soulevées²².

Suite aux Etats Généraux de l'Outre-mer, un référendum est organisé en Guyane et Martinique. Le but de ce référendum dans les deux départements est de mettre en place une collectivité unique avec de nouvelles compétences. Les élus locaux de Guyane et Martinique sont favorables à la création d'une collectivité unique d'outre-mer dans le cadre de l'article 74, ce qui renforcerait l'autonomie locale²³. En Guyane, ce référendum se déroule en deux temps. Le 10 janvier 2010, les Guyanais sont invités à répondre à la question « Approuvez-vous la transformation de la Guyane en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la

²² Cf II-B

²³ Justin DANIEL, « Guyane et Martinique : enjeux et défis de la collectivité unique », *Informations sociales*, 15 juin 2015, n° 186, pp. 98-107.

Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? ». Le « non » l'emporte avec 70,22% des suffrages, ce qui contrarie les volontés des élus. Il faut cependant noter que l'abstention était de 52%. Face au refus d'une évolution statutaire, un deuxième référendum a lieu, 24 janvier. La question posée est alors « Approuvez la création en Guyane d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ? ». Il est ici proposé que la région et le département de Guyane, qui se superposaient, fusionnent, dans un but de simplification administrative et de décentralisation de la prise de décision. La loi qui débouche du référendum est mise en application le 27 juillet 2011, et crée effectivement une collectivité unique en Guyane et Martinique.

Le 27 mai, la loi LODEOM (loi pour le développement économique des outre-mer) est adoptée. Avec cette loi est mise en place la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat outre-mer, qui doit sortir un rapport tous les deux ans. Le premier rapport est publié en 2015 pour les années 2013-2014, et le second est publié en 2017 pour les années 2015-2016. Ces rapports seront détaillés ultérieurement dans notre développement.

Les solutions trouvées pour mettre fin au conflit social sont donc d'accéder pour une part aux revendications des collectifs, en baissant le prix du carburant. Toutefois, cette politique n'avait été pensée qu'à court terme, et dès mars 2018, les collectivités avaient utilisé les 5 millions qui leur ont été alloués, forçant le gouvernement à prendre la relève. D'autre part, les consultations populaires, qui ont permis au gouvernement de montrer qu'il s'intéressait aux problématiques des Guyanais, ont été vivement critiquées.

Le conflit social de 2008-2009, qui commence en Guyane en raison de la hausse des prix du carburant, puis s'étend aux autres départements d'outre-mer pour la même raison, montre que les Guyanais ont une volonté d'atteindre une certaine égalité avec la métropole. Ils protestent en effet contre les différences de niveau de vie, d'accès aux services, comparées à la métropole. Malgré les réponses données par le gouvernement, et la consultation populaire qui suit les mouvements, certaines revendications se retrouvent en 2017.

B.2017 : un mouvement plus large et incluant davantage de catégories sociales

En 2017, un nouveau mouvement social a lieu en Guyane, avec des revendications semblables au mouvement de 2008-2009. Ce mouvement, qui s'étale sur un mois, part de la dénonciation de l'insécurité dans le territoire. Comme en 2008, les revendications s'élargissent ensuite, pour toucher presque tous les secteurs de la population guyanaise.

1. Un mouvement court mais ambitieux

En 2017, le conflit social, plus court que celui de 2008, paralyse la Guyane pendant un mois, du 20 mars au 14 avril.

Le 20 mars 2017, la grève débute en Guyane, à l'initiative du collectif des 500 frères, du collectif des Toukans et de l'Union des Travailleurs Guyanais de l'entreprise EDF, qui protestent contre la vente à un opérateur privé du centre médico-chirurgical de Kourou, qui était jusque-là géré par la Croix Rouge. La grève a aussi pour but de mettre en évidence les problèmes d'insécurité du territoire, dus selon le collectif des 500 frères à l'immigration illégale²⁴ et l'orpaillage illégal. Des barrages sont mis en place sur les routes du département, ce qui entraîne l'annulation de plusieurs vols au départ de l'aéroport de Cayenne et le report de plusieurs tirs d'Ariane 5 depuis le centre spatial de Kourou, d'où devaient partir un satellite brésilien ainsi qu'un satellite coréen.

Alors que le gouvernement propose aux leaders de venir à Paris, cela est refusé par Antoine Karam, toujours président du conseil régional de la Guyane²⁵. Le 25 mars, plusieurs leaders des organisations protestataires appellent à prolonger la grève générale, malgré le fait qu'une mission interministérielle ait été envoyée. Le 27 mars, les contestataires demandent la venue de ministres en Guyane, mais pour des raisons de sécurité, et le souvenir des mésaventures

²⁴ En 2005, 29% de la population guyanaise est d'origine étrangère (INSEE, 2008)

²⁵ « Guyane : le mouvement social s'intensifie », *Franceinfo*, 24 mars 2017, URL complète en biblio.

d'Yves Jégo en Guadeloupe en 2009²⁶, les vols sont annulés. . Selon la préfecture, il y avait entre 8000 et 10000 participants aux manifestations à Cayenne ce jour-là, après une semaine de mobilisation. Toutefois, deux jours plus tard, le ministre de l'intérieur, Matthias Kekl ainsi que la ministre de l'outre-mer, Ericka Bareigts, arrivent à Cayenne pour négocier avec les organisations syndicales et les élus. A partir de cette date et jusqu'au 14 avril, le mouvement s'essouffle, jusqu'à l'ouverture des barrages. Les satellites commencent à repartir de Kourou dès le 3 avril. Plusieurs élus guyanais appellent en effet à la fin de la grève pour sauvegarder l'économie qui repose en grande partie sur les tirs de fusée, appuyés par le Medef.

Un accord est finalement signé le 21 avril. Il prévoit des mesures de développement pour le territoire, dans le but de faire atteindre une égalité réelle avec le reste du territoire national. L'accord reconnaît également que l'Etat n'a pas toujours été à la hauteur des difficultés rencontrées par la Guyane, et ajoute que l'Etat français s'efforcera d'y prêter une plus grande attention par la suite. De plus, cet accord confirme un plan d'urgence d'un milliard d'euros qui avait été adopté le 5 avril en Conseil des ministres, pour construire des infrastructures scolaires, une prison, et renforcer les effectifs de policiers et gendarmes.

Ce conflit social qui bloque la Guyane pendant un mois a comme point de départ des revendications de sécurité, mais ces revendications dépassent rapidement ce seul cadre et soulèvent des problématiques propres au territoire, qui n'ont jamais été résolues par l'Etat.

2. La lutte contre l'insécurité élargie aux problèmes du territoire

Comme en 2008, les revendications sont fondées sur la demande du respect du principe d'égalité avec la métropole²⁷. Cependant, elles sont plus centrées sur le territoire et ses spécificités : les revendications du mouvement sont multiples et se concentrent sur la lutte

²⁶ Le 8 février 2009, Yves Jégo quitte la Guadeloupe en plein milieu des négociations avec les élus locaux sur ordre de François Fillon, alors chef du gouvernement, alors qu'il avait promis de rester sur place tant que la situation ne serait pas revenue au calme. Ce départ soudain a déclenché de nouvelles manifestations et le durcissement du mouvement mené par le LKP (*Liyannaj Kont Pwofitasyon*, « Collectif contre l'exploitation outrancière »).

²⁷ Serge Mam Lam FOUCK et Jean MOOMOU, « Les racines de la « mobilisation » de mars/avril 2017 en Guyane », *Amerika. Mémoires, identités, territoires*, 1 juillet 2017, n° 16, doi:10.4000/amerika.7872.

contre l'insécurité et l'amélioration des infrastructures du territoire. Elles sont rassemblées par le collectif *Pou Lagwiyann dékolé* (Pour que la Guyane décolle), fondé par une déclaration du 27 mars 2017 et qui réunit plusieurs organisations guyanaises.

a. Les leaders du mouvement : le collectif des 500 frères contre la violence

Le mouvement part d'une dénonciation de la violence dans le territoire, il est donc logique que les leaders soient un collectif luttant contre la criminalité et la violence en Guyane.

Dans ce mouvement, comme dans celui de 2008-2009, les revendications ont été structurées par des collectifs guyanais. On retrouve des acteurs politiques tels qu'Antoine Karam ou Joëlle Prévot-Mamère, mais ils ne sont pas au premier rang. Ainsi, le collectif des 500 frères, créé pour protester contre l'insécurité, a été très médiatisé en raison de leurs choix d'habits : cagoulés, habillés tout de noir, ils ont pu impressionner, ce qui était leur but. Toutefois, leur accoutrement peut freiner le dialogue, car les représentants ministériels envoyés en Guyane ne voulaient discuter qu'à visage découvert. Toutefois, ils ont été vus comme une solution face à l'insécurité et la preuve que l'Etat ne met pas en place des moyens suffisants pour défendre les citoyens. Le collectif des Toukans, qui a été créé pour empêcher la vente de l'hôpital de Kourou, a rejoint l'UTG (Union des Travailleurs Guyanais), comme le collectif des 500 frères ainsi que 37 syndicats guyanais. Tous les mouvements protestataires se sont ensuite rassemblés au sein du collectif *Pou Lagwiyann dékolé*, qui a publié le 27 mars 2017 un rapport de 280 pages avec l'ensemble des revendications.

La principale revendication du collectif est la lutte contre la violence. Cette revendication est portée principalement par le collectif des 500 frères, qui a été créé suite au meurtre d'un habitant d'un quartier populaire de Guyane. Ce collectif se distingue par les habits de ses membres : ils sont vêtus de noirs et portent des cagoules, une manière selon eux d'attirer l'attention pendant l'état d'urgence²⁸. En effet, la Guyane est le territoire le plus violent de France, avec 42 homicides pour un peu plus de 250000 habitants en 2016. Ce collectif préconise dans un premier temps l'éradication des squats pour sécuriser les villes et leurs centres. Ensuite, le collectif demande le renvoi des détenus étrangers dans leur pays. En effet,

²⁸ Laurent MAROT (CAYENNE), « Guyane : qui est le collectif des « 500 Frères » ? », *Le Monde.fr*, 27 mars 2017, URL complète en biblio.

50% des détenus en Guyane sont étrangers²⁹, et le centre pénitentiaire de Guyane est surpeuplé : il y a 954 détenus au 27 mars 2017, pour une capacité de 615 personnes. L'UFAP-UNSA Guyane demande donc plus de moyens pour les agents de l'administration pénitentiaire, ainsi que la construction d'un autre établissement de détention en Guyane. La question de l'insécurité est aussi liée à l'immigration. En effet, la Guyane est frontalière de deux Etats pauvres du Brésil, et son appartenance à la France attire plusieurs migrants. Le centre spatial de Kourou est aussi un facteur d'immigration : plusieurs travailleurs du Surinam ou du Brésil viennent y travailler. Le collectif des 500 frères considère ces migrants comme une source d'insécurité du territoire. Cette immigration est souvent clandestine, et a connu une hausse très importante ces dernières années. De plus, la Guyane est un territoire victime de l'orpaillage illégal, ce qui accentue l'immigration illégale ainsi que l'insécurité.

b. Des revendications de rattrapage économique

A la demande d'investissements pour la sécurité en Guyane s'ajoutent des revendications économiques qui dénoncent le retard de la Guyane sur la métropole.

Une autre revendication portée par le Collectif *Pou Lagwiyan dékolé* est celle d'une aide économique. La Guyane a en effet un taux de chômage très élevé : 23% de la population est au chômage en 2016, ce qui représente un taux deux fois plus élevé que la moyenne française. Pour les moins de 25 ans, le taux de chômage est de 44% en 2016³⁰, et ce chiffre est d'autant plus important qu'un quart de la population guyanaise a moins de 25 ans, et que beaucoup d'entre eux n'ont pas de diplômes. D'autre part, l'économie guyanaise reste dépendante du secteur public et du centre spatial, ce qui crée des inégalités dans la population entre les fonctionnaires et salariés du centre spatial, et le reste de la population³¹. Nous pouvons aussi souligner que 16% des habitants sont allocataires du RSA. Cela est aussi à mettre en relation avec la question du coût de la vie, qui est encore une fois posée par ce mouvement : la population est plus pauvre qu'en métropole, mais les prix sont plus élevés. D'autre part, les fonctionnaires sont souvent métropolitains, et cela repose la question de l'ethnisation des rapports sociaux, entre métropolitains et guyanais, mais aussi entre à l'intérieur même de la

²⁹ UFAP-UNSA Guyane : plus de 450 détenus sur les 954 sont étrangers

³⁰ INSEE 2016

³¹ Frédéric Piantoni, « Marquages territoriaux et catégories sociales dans l'espace ultramarin français », *op. cit.*

Guyane. Enfin, la protestation porte sur l'inadéquation des structures économiques du territoire, et les collectifs demandent la prise en compte des spécificités de la Guyane. Par exemple, la collectivité importe du bois, alors que son territoire est composé de 90% de forêt. Nous pouvons ici ajouter que les politiques du gouvernement ne sont pas adaptées au territoire : les normes mises en place sont européennes, or elles ne peuvent pas toutes s'appliquer en Guyane. Par exemple, la culture de riz ne peut pas être réalisée dans des conditions optimales en raison des normes qui l'empêchent d'utiliser tous les produits nécessaires³². Cela a pour conséquence que les entreprises locales sont moins compétitives et ont plus de difficultés à s'insérer sur le marché guyanais et français. De même, comme dans l'exemple du bois, on voit que les ressources locales sont très peu exploitées, et que la Guyane importe énormément de matériaux qu'elle possède pourtant sur son territoire.

L'aide économique concerne aussi la question des infrastructures que possède la Guyane. Le collectif demande un rattrapage structurel du territoire, dans tous les domaines. La Guyane connaît en effet une forte hausse démographique, mais les infrastructures ne sont pas adaptées à cette augmentation de la population. Le territoire manque de policiers, gendarmes, enseignants, magistrats : de nombreux postes de fonctionnaires ne sont pas pourvus. En matière de santé, le collectif des Toukans a été créé pour protester contre la vente de l'hôpital de Kourou, qui était géré par la Croix-Rouge, à un opérateur privé. En plus du manque d'infrastructures sanitaires, les grévistes d'EDF demandent des investissements pour pallier aux coupures d'électricité fréquentes et au fait que plusieurs milliers d'habitants n'ont pas d'électricité. Enfin, les revendications en matière d'infrastructures concernent aussi le système éducatif. Dans un premier temps, les collectifs demandent la construction de davantage d'écoles, car il n'y en a pas assez sur le territoire. Ils demandent également la prise en compte des particularités de la Guyane, et notamment le fait que 17 langues vernaculaires y sont parlées, et devraient donc être prises en compte dans les enseignements. Ainsi, le collectif *Pou Lagwiyann dékolé* demande un plan de développement économique, et ce d'autant plus que le pacte d'avenir signé en 2013 n'a jamais été mis en place.

³² « L'action du gouvernement pour résoudre la crise en Guyane est inadaptée » Joëlle Prévot-Madère », URL complète en biblio.

c. Des revendications annexes : l'arrivée des peuples autochtones et le maintien des revendications identitaires

Le mouvement de 2017 est le premier auquel les peuples autochtones guyanais et les Bushinenge³³ se joignent. Leur principale demande est la ratification par la France de la Convention n°169 de l'Organisation Internationale de Travail. Cette convention relative aux peuples indigènes et tribaux favorise leur auto-détermination et déclare que les gouvernements doivent « *développer une action coordonnée et systématique en vue de protéger les droits de ces peuples et de garantir le respect de leur intégrité* ». La signature de cette convention a déjà été réclamée en 2016 par le biais d'une pétition à destination de George Pau-Langevin, qui était alors ministre de l'Outre-mer. Cette convention permettrait aux peuples concernés d'avoir plus de protection de la part de l'Etat, qui serait alors obligé d'assurer le respect de leurs traditions et territoires. Les peuples autochtones demandent également la reconnaissance de leurs institutions coutumières et des chefs coutumiers comme autorités légales, et la rétrocession de 400000 hectares de terres du domaine privé de l'Etat, en vertu de l'article 25 de la déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones, qui a été ratifiée par la France et assure à ces peuples le « *droit de conserver leurs liens spirituels avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes [...] qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement* ». Parallèlement, ils demandent l'arrêt de l'exploitation de la zone « Montagne d'or », qui empiète sur leurs terres, ainsi que leur participation à la Commission départementales des Mines avec un droit de veto. Enfin, ils réclament que l'Etat accentue sa lutte contre l'orpaillage illégal, qui est polluant et mène à une hausse de l'insécurité dans leurs territoires.

Enfin, un changement de statut est également demandé par une partie du collectif *Pou Lagwiyann dékolé*³⁴. Ce changement de statut permettrait à la Guyane d'avoir davantage d'autonomie vis-à-vis de la métropole, bien que le référendum de 2010 ait refusé cela. Seulement une partie du collectif soutient cette demande.

³³ Le terme « Bushinenge » désigne les descendants des « nègres marrons », esclaves qui se sont enfuis et qui ont créé des communautés dans la forêt guyanaise au 17^{ème} siècle. Ils ont lié des liens avec les peuples autochtones y vivant, créant de nouvelles communautés appelées « Bushinenge ».

³⁴ « Guyane : le collectif portant la grève exige un « statut particulier » », *LCI*, URL complète en biblio.

3. Des réponses vues comme insuffisantes

Les réponses à la crise ont été vues comme trop tardives, peu adaptées à l'urgence de la situation, et parfois méprisantes. En effet, les ministres ne se déplacent pas immédiatement : ils envoient d'abord une délégation de hauts fonctionnaires, ce qui attise la colère des Guyanais. Comme en 2008, on assiste à une délitation du lien entre la métropole et les outre-mers. Emmanuel Macron, qui était alors candidat à la présidence de la République, a d'ailleurs fait un commentaire qualifiant la Guyane d'île, qui n'a pas été très apprécié des guyanais.

Après la fin du mouvement, un plan d'urgence d'un milliard d'euros a été promis, mais les leaders estimaient qu'une aide supplémentaire de 2,1 milliards d'euros était nécessaire pour mettre en place les infrastructures nécessaires. De plus, Ericka Bareigts et la ministre de la santé, Marisol Touraine, se sont engagées à trouver une solution pour le centre médical de Kourou. Un communiqué publié le 27 mars indique que « *la Croix-Rouge française accepte de renoncer à toute cession à un opérateur privé à but lucratif, sous réserve que l'Etat s'engage à la reprise de l'établissement par un nouveau gestionnaire dans un cadre d'intérêt général* »³⁵, et que l'Etat verse 20 millions d'euros au centre pour l'aider à reprendre un fonctionnement optimal. Or, ces mesures n'ont pas encore été mises en place, et surtout, aucune opération de formation du personnel n'a été mise en place pour que l'établissement puisse fonctionner normalement après le départ de la Croix-Rouge³⁶.

Les réponses données par l'Etat sont ainsi vues comme insuffisantes par les participants au mouvement : les fonds donnés ne semblent pas suffisants, les mesures ne couvrent pas l'ensemble des besoins. Il faut toutefois garder en tête que ces mesures s'étaleront sur plusieurs années, et que les effets ne seront pas immédiats, et ne peuvent donc être jugés immédiatement.

³⁵ « Guyane : l'Etat s'engage à « des solutions pérennes » pour le Centre médico-chirurgical de Kourou », *Europe 1*, URL complète en biblio.

³⁶ « Les fonctionnaires de la ville spatiale, participent au mot d'ordre de grève générale dans la fonction publique », *Guyane la 1ère*, URL complète en biblio.

Le conflit social ayant eu lieu en mars-avril 2017 est plus court qu'en 2008, mais les revendications sont plus larges. Elles couvrent l'ensemble de la société guyanaise, avec l'arrivée dans le champ protestataire des peuples autochtones. Les deux conflits gardent tout de même des points communs, car ils dénoncent tous deux des problèmes latents en Guyane, et le mouvement de 2017 reprend des revendications qui avaient été exprimées dès 2008.

C. Des mouvements semblables mettant en évidence des problèmes récurrents dans le territoire

Ainsi, ces deux mouvements sociaux, qui ont lieu avec neuf ans d'écart, portent des revendications semblables : on retrouve dans les deux cas la demande de plus de sécurité, de baisse du coût de la vie, de la baisse de dépendance vis-à-vis de la métropole. Les mêmes modes d'action sont également utilisés : les syndicats ou associations se regroupent en collectifs, le CCC en 2008 et *Pou Lagwiyann dékolé* en 2017, des barrages sont mis en place, et une action de la part du gouvernement est réclamée. Ainsi, les modes d'action des deux mouvements sont les mêmes –manifestations et blocages-, les acteurs et organisations, bien qu'étant différents, ont des points communs. Enfin, certaines revendications de 2009 se retrouvent en 2017, et les réponses données ont été jugées, dans les deux cas, comme insuffisantes. Dans les deux cas, on constate que l'action mise en place est jugée insuffisante et tardive.

1. Les répertoires d'action

Dans les deux mouvements sociaux, nous pouvons dans un premier temps constater que les répertoires d'action sont de l'ordre de la manifestation et de la grève. Ces modes d'actions sont privilégiés par ce que ce sont ceux qui appartiennent au répertoire de mobilisation des acteurs initiant les mouvements sociaux.

En effet, l'action protestataire est le mode d'action privilégié par les acteurs qui n'ont pas accès aux arènes institutionnelles³⁷, comme c'est le cas pour les meneurs guyanais. La manifestation est d'une part un moyen de forcer les arènes institutionnelles à s'ouvrir à la discussion, mais c'est aussi un moyen de mettre le problème sur l'agenda politique. Il y a ainsi des manifestations qui rassemblent plusieurs milliers de personnes, qui ont pour but de faire entendre leurs revendications, et qui, n'ayant pas d'accès direct aux décideurs politiques, passent par l'action protestataire, ici représentée par la grève et la manifestation. De même, le recours aux barrages permet de faire prendre conscience aux gens des difficultés des autres habitants qui ne sont pas reliés à la route : bloquer les routes force les habitants à écouter les revendications des bloqueurs.

L'autre but de l'action protestataire est de produire une image publique de soi-même, par le biais de relais dans la presse. En effet, l'action protestataire et plus particulièrement la manifestation n'est utile que si elle produit des effets et est perçue par le champ politique, d'où l'importance de la presse. Patrick Champagne décrit cela comme des « manifestations de papier » : il faut produire une image de soi-même à relayer dans la presse, pour être perçu par le champ politique³⁸. Or, les outre-mers et leurs thématiques peinent à s'imposer dans le champ médiatique, en raison d'une part de l'éloignement géographique avec la métropole, mais aussi en raison de la méconnaissance de ces départements par la population, et donc du peu d'intérêt qu'aurait la presse métropolitaine à rapporter les événements en première page. Ainsi, nous pouvons observer qu'en 2009, le mouvement social a réussi à pénétrer l'arène journalistique grâce à l'importance du rôle de relais joué par la diaspora antillaise présente en métropole³⁹. Des manifestations ont également eu lieu en France, en soutien aux départements ultramarins. Ces manifestations étaient pour beaucoup organisées par la CGT en solidarité aux travailleurs d'outre-mer, mais les diasporas ont été au cœur du travail de mobilisation en métropole. Ces relais en métropole ont permis de mettre en avant les problèmes des outre-mers sur la scène médiatique, et ainsi d'interpeller les responsables politiques, étant donné que les manifestations ne se passaient plus uniquement dans des territoires lointains. Cette solidarité n'a pas eu la même ampleur en 2017. Cela peut s'expliquer par le fait que le mouvement de 2017 ne touchait que la Guyane, et donc rassemblait moins de natifs des autres

³⁷ Olivier FILLIEULE et Danielle TARTAKOWSKY, *La manifestation*, Paris, France, Presses de Sciences Po, 2012.

³⁸ Patrick CHAMPAGNE, « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1984, vol. 52, n° 1, pp. 19-41, doi:10.3406/arss.1984.3329.

³⁹ Crystal Marie FLEMING, *Resurrecting slavery: racial legacies and white supremacies in France*, Philadelphia, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Japon, 2017.

territoires d'outre-mer. D'autre part, l'action collective permet de se construire une identité. Ainsi, le collectif des 500 frères, qui mène le mouvement en 2017, parade avec des cagoules et les visages masqués, pour donner une image de bloc, intimidante. Ce collectif se présente comme un collectif de défense face à l'insécurité en Guyane, et justifie le recours à la cagoule comme un moyen « *d'attirer l'attention en plein état d'urgence* »⁴⁰. Bien que ce recours à la cagoule ait été critiqué, certains habitants ont vu la création de ce collectif comme une preuve que l'Etat n'avait plus de pouvoir sur le territoire guyanais. Enfin, on constate que dans les deux mouvements, une des actions clés qui a mené à l'ouverture de négociation a été le blocage du centre spatial de Kourou.

Les deux mouvements ont pour cible l'Etat dans leurs revendications. Cela peut être expliqué par le fait que l'Etat est souvent pris à parti en France lors des conflits sociaux. L'Etat joue en effet un rôle d'arbitre des conflits⁴¹, ce qu'il a fait en 2009 en tentant de calmer la contestation en intervenant auprès des collectivités pour subventionner le pétrole, et en 2017 quand il s'est interposé par rapport au rachat du CHU de Kourou.

2. Les acteurs et organisations

Les deux mouvements sociaux peuvent être comparés de par l'organisation de la contestation. Dans les deux cas, on observe que les différentes organisations protestataires se regroupent en collectifs pour porter leurs revendications et mettre en place des cahiers de revendications, des sites Internet, qui ne durent que le temps de la contestation.

En 2009, le collectif principal qui animait la contestation était le Collectif des Consommateurs en Colère (CCC). Il est ensuite rejoint par la CGPME de Joëlle Prévot-Mamère et l'UTG, ainsi que l'UMP. En 2017, le collectif *Pou Lagwiyan dékolé* est lui composé de différentes organisations. Il rassemble le collectif des 500 frères qui lutte contre l'insécurité dans le département, le Collectif des Toukans qui lutte contre la vente de l'hôpital de Kourou, l'UTG d'EDF qui bloque le centre spatial, ainsi que la CTG et la CGT. Le collectif se présente ainsi comme une mise en place de la convergence des luttes, et explique la réunion de tous ces

⁴⁰ Laurent MAROT (CAYENNE), « Guyane », *op. cit.*

⁴¹ Anne CATHERINE HO YICK CHEONG, « De la mobilisation collective de décembre 2008 en Guyane française au référendum de janvier 2010, une année de crise », *op. cit.*

acteurs comme un moyen de « *bouger ensemble pour débloquer la situation* »⁴². En effet, se réunir en collectif permet d'étendre les mobilisations à d'autres secteurs, et surtout, de se réunir pour ne pas être seul sur la contestation. En effet, se rassembler peut permettre d'amplifier la mobilisation, grâce à la mise en contact d'unités contestataires qui n'avaient auparavant aucun contact les unes avec les autres⁴³. Il s'agit du processus de constitution de la dimension contestataire par agrégation d'unités contestataires : personne ne veut mener la contestation seul, et il est moins coûteux de se rassembler pour le faire. Il y a donc un calcul stratégique à se regrouper de la sorte, qui consiste à réduire les coûts de la mobilisation et augmenter l'impact sur le pouvoir, par le nombre. D'autre part, la réunion en collectif permet aussi de créer des liens entre les organisations. Ils transmettent des normes et croyances qui socialisent les activistes, et les tiennent ensemble⁴⁴.

Ces collectifs rassemblent des acteurs guyanais qui sont souvent les mêmes. Ainsi, Joëlle Prévot-Mamère, présidente de la CGPME Guyane, est une figure importante des deux mouvements, et en particulier celui de 2009 qu'elle a en partie mené. D'autre part, la CTG, la CGPME, et la CGT Guyane sont présents dans les deux mouvements, et les syndicats guyanais utilisent dans les deux cas la grève comme moyen d'action et de pression. Cependant, en 2017, de nouveaux acteurs apparaissent. Dans un premier temps, le collectif des 500 frères, qui se crée en raison du climat d'insécurité ambiante dans le territoire, et qui se positionne comme un remplacement face aux défaillances de l'Etat en matière de protection des habitants de la Guyane. Un autre nouveau collectif est le collectif des Toukans, qui s'est créé pour protester contre la vente du CHU de Kourou par l'Etat. La création de ces deux collectifs montre un sentiment d'abandon par l'Etat, par la mise en place d'un collectif consacré à la sécurité alors que celle-ci devrait être du ressort de l'Etat, et par le refus de la vente du CHU, géré par la Croix-Rouge, à un investisseur privé, alors que la santé est une des prérogatives de l'Etat.

Une différence notable entre les deux collectifs et l'arrivée, en 2017, des revendications des peuples autochtones guyanais. En effet, ceux-ci n'avaient pas pris à la contestation en 2009, mais se joignent à celle de 2017. Leurs revendications portent principalement sur la ratification n°169 de l'OIT, pour la reconnaissance de leurs droits. Les peuples autochtones

⁴² Laurent MAROT (CAYENNE), « La Guyane en proie à des mouvements de blocage », *Le Monde.fr*, 22 mars 2017, URL complète en biblio.

⁴³ Lilian MATHIEU, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*

⁴⁴ Emmanuel PIERRU, « 1. Organisations et ressources », *op. cit.*

ont été longtemps exclus de la vie politique guyanaise, ce qui peut expliquer leur absence dans les mouvements précédents. Ces populations n'étaient pas considérés comme « civilisés » et en mesure de participer à la vie politique, et n'étaient donc pas représentés dans les instances politiques guyanaises. Cependant, la revendication de départ de 2017, l'insécurité, les concerne particulièrement, ce qui peut expliquer leur ralliement au Collectif *Pou Lagwiann dékolé*. En effet, l'exploitation aurifère dans les territoires qu'ils revendiquent augmente l'insécurité, de par l'arrivée illégale de chercheurs d'or, mais aussi de par la réduction des terres qu'ils peuvent occuper légalement, ce qui les pousse à entrer dans l'illégalité pour conserver leurs habitats. En raison de l'accélération des projets d'exploitation minière, en particulier le site de la Montagne d'or, les organisations autochtones ont donc jugé opportun de se joindre à la protestation.

3. Les revendications

Les mouvements de 2009 et 2017 ont des revendications qui se ressemblent. En effet, ces deux mouvements sont traversés par la revendication de l'égalité avec la métropole tout en reconnaissant la spécificité de la Guyane. D'autre part, le mouvement de 2017 reprend aussi des revendications de 2009 auxquelles aucune solution n'a été apportée. Certaines revendications sont donc communes aux deux mouvements, même si elles ne s'expriment pas de la même façon, ni sur les mêmes détails.

Dans un premier temps, une revendication centrale des mouvements reste celle de la « vie chère ». Ainsi, en 2009, les manifestants protestaient contre la hausse des prix du pétrole, mais aussi contre les prix qui dépassaient de 40% ceux de la métropole. Suite à ce mouvement, la loi pour le développement économique des outre-mers est adoptée, et plus de 500 millions d'euros sont débloqués pour les départements ultramarins. Nous pouvons cependant constater que malgré les réformes mises en place, cette revendication demeure en 2017. En effet, le coût de la vie en 2017 demeure largement supérieur au coût de la vie en métropole, et l'action de l'Etat dans ce domaine est jugée comme trop tardive et inefficace. Un problème qui émerge dans la mobilisation en 2017 davantage qu'en 2009 est la place du centre spatial de Kourou. En effet, ce centre est vu comme une vitrine des fractures sociales

en Guyane⁴⁵. D'une part, le centre est exempté de taxes, et d'autre part, il y a très peu de retombées économiques sur le niveau de vie des Guyanais. L'Etat est critiqué pour ses investissements dans le centre spatial et non dans la vie de tous les jours des Guyanais. Ainsi, le problème de la vie chère en 2009 était plus envisagé en termes de différences avec la métropole, et en 2017 comme un manque de développement propre à la Guyane en raison des choix de développement faits par l'Etat.

Une autre revendication présente dans les deux mouvements est celle d'une action du gouvernement contre le chômage. En 2009, le taux de chômage en Guyane était de 20% contre 8,7% en métropole. En 2017, l'écart reste le même, ce qui peut poser la question de l'efficacité des mesures mises en place en 2009 par le gouvernement. Cette question reste liée aux problèmes de la vie chère et du modèle de développement guyanais, mais aussi à la revendication suivante qu'on retrouve dans les deux mouvements, celle de l'éducation, puisque le chômage touche davantage les moins de 25 ans.

L'éducation est une revendication qui n'apparaît pas au premier plan des mouvements, mais reste présente dans les deux. En effet, la dénonciation du manque d'infrastructures éducatives est une partie importante du mouvement. Dans un premier temps, ces infrastructures doivent être mises en place pour pallier au manque d'écoles sur le territoire, et pour accompagner la jeunesse, sachant qu'en 2017, presque la moitié des jeunes sortent du système éducatif sans diplôme. Dès 2008, des parents manifestent à Cayenne pour protester contre le manque d'enseignants dans le département, et cette revendication continue à être portée par la suite. En 2017, il est ainsi demandé plus d'écoles, la construction de collèges et lycées, et des fonds pour l'apprentissage. D'autre part, les revendications sur l'éducation portent aussi sur les modalités d'apprentissage. Comme dans la plupart des réclamations adressées à l'Etat, il y a une volonté de prendre en compte les spécificités de la Guyane par rapport à la métropole. En effet, l'enseignement en Guyane se fait en français, alors que dix-sept langues sont parlées sur le territoire, dont des langues des peuples autochtones. Une revendication qui apparaît en 2017 est donc de prendre en compte ces langues et de dispenser à tous les enfants un enseignement dans leur langue maternelle si elle est une des dix-sept langues reconnues comme langues officielles en Guyane.

⁴⁵ « Guyane. À Kourou, la vitrine spatiale symbole de fracture territoriale », *L'Humanité*, 6 avril 2017, URL complète en biblio.

Ensuite, nous pouvons noter que la revendication d'insécurité, marginale en 2008, est très présente en 2017 où elle est l'élément déclencheur du mouvement. Si en 2008, l'insécurité est principalement mise en avant par les commerçants chinois, cette problématique concerne en 2017 l'ensemble du territoire. Les raisons de la montée de cette revendication sont, d'après le Collectif *Pou Lagwiyann Dékolé*, la hausse de l'immigration clandestine et l'inaction du gouvernement face à l'orpaillage illégal. Un des principaux reproches adressés à l'Etat est ici le fait qu'alors que l'insécurité a augmenté, le nombre de policiers en présence a lui diminué⁴⁶, et que les moyens de lutte contre l'immigration illégale ne sont pas suffisants.

Enfin, la revendication du changement de statut de la Guyane revient dans les deux mouvements. En 2009, il était demandé plus d'autonomie vis-à-vis de la métropole, pour avoir davantage de liberté dans l'administration du territoire. Cela a débouché sur les référendums de janvier 2010, au cours desquels les Guyanais ont refusé de devenir une collectivité relevant de l'article 74 de la Constitution et ont choisi de rester dépendant de l'article 73, mais ont accepté la fusion de la région et du département en une collectivité unique, pour une simplification administrative et une décentralisation des processus de décision. En 2017, une revendication de plus d'autonomie a été portée, mais uniquement par une minorité des organisations membres du collectif *Pou Lagwiyann dékolé*. Le syndicat UTG-énergie est l'auteur de cette demande, qui n'a pas été soutenue par l'ensemble des organisations présentes. En effet, les porteurs de cette demande jugent le lien avec Paris « trop centralisé et vertical »⁴⁷, et souhaitent donc avoir davantage d'autonomie. En effet, les militants du syndicat jugent que le référendum et ses résultats n'étaient pas en adéquation avec la réalité guyanaise, et que cette crise montre que l'évolution statutaire est une étape nécessaire à la résolution des problèmes que connaît le territoire. Ainsi, la demande d'autonomisation parcourt les luttes tout en se heurtant à la demande d'égalité avec la métropole.

Les deux mouvements sociaux ont ainsi de nombreux points communs, comme les acteurs en présence et les revendications mises en avant, notamment celles concernant le coût de la vie. Toutefois, leur point de départ n'est pas le même et peut expliquer pourquoi le mouvement de

⁴⁶ Laurent Marot (Cayenne- CORRESPONDANT), « Les Guyanais dénoncent les défaillances de l'Etat sur l'insécurité », *Le Monde.fr*, 30 mars 2017, URL complète en biblio.

⁴⁷ « Le collectif portant la grève demande un « statut particulier » pour la Guyane », *Europe 1*, p. 1, URL complète en biblio.

2017 a poussé plus de catégories sociales à mettre en avant leurs propres revendications. Alors qu'en 2008, la population était fédérée autour de la demande de baisse du prix du carburant, en 2017, le mouvement est parti de deux collectifs défendant des causes différentes. Cela a pu pousser les autres acteurs à ajouter leurs propres revendications, ce qui a abouti à un mouvement très large de contestation.

Les mouvements sociaux de 2008 et 2017 sont différents de par leurs origines. En 2008, la contestation part de la hausse des prix du pétrole, qui impactent l'ensemble de l'économie. En 2017, la protestation sociale part de la violence omniprésente dans le territoire guyanais. Ces deux mouvements ont des départs différents, mais aussi des temporalités différentes : la contestation a duré plus longtemps en 2008 qu'en 2017. Nous nous sommes ici demandé ce qui rassemblait les deux mouvements, et ce qui nous a conduit à les comparer. Dans un premier temps, les deux mouvements de protestation sont basés sur une idéologie égalitariste. Les revendications, en particulier celles sur la vie chère, partent du principe que les Guyanais veulent être traités à égalité avec les citoyens de métropole : l'exigence de baisse des prix est basée sur les prix métropolitains. De même, les demandes de plus d'infrastructures et de sécurité sont basées sur les standards métropolitains, et toujours en comparaison avec la situation sur le continent. D'autre part, les mouvements se ressemblent de par leur déroulement et les acteurs les constituant. Dans les deux cas, c'est la constitution d'un collectif qui permet de porter les revendications et les acteurs de 2008 se retrouvent pour la plupart en 2017, avec des demandes très proches de celles de 2008.

Notre mémoire pose la question de pourquoi ces mouvements se répètent, pourquoi ces revendications reviennent. Une de nos premières pistes d'hypothèse est que l'Etat français joue un rôle prépondérant : en répondant de façon critiquée aux revendications, et par son mode de gestion du territoire, il contribue à entretenir la colère guyanaise.

II. Le rôle de l'Etat dans la répétition des mouvements sociaux

La répétition de mouvements sociaux portant des revendications semblables peut être vue comme une conséquence d'une action peu ou pas adaptée de l'Etat en Guyane. Il peut en effet être logique de penser que si ces demandes perdurent, c'est parce que l'Etat n'agit pas pour y apporter de réponse satisfaisante. Les mouvements sociaux interpellent l'Etat français pour qu'il résolve les situations contre lesquelles ils protestent, il peut donc s'avérer logique que si ces mouvements perdurent, c'est parce que leur interlocuteur n'apporte pas les réponses qu'ils attendent.

Le rôle de l'Etat en Guyane peut être analysé comme étant une conséquence de la colonisation. Les structures mises en place après l'abolition de l'esclavage en 1848 ont laissé des traces dans l'organisation du territoire, au niveau social tant qu'économique. Ces politiques coloniales ont structuré les revendications égalitaires en Guyane, et peuvent expliquer que la demande d'une égalité réelle avec la métropole continue à être présente dans tous les mouvements sociaux. De plus, il est judicieux de pointer du doigt le fait que la gestion à distance de la Guyane par l'Etat s'accompagne de la nomination de personnes qui ne sont pas toujours au fait des problématiques spécifiques à ces territoires. Ainsi, les personnes en charge des outre-mers en 2008 n'avaient pas de connaissance sur ces territoires, ce qui peut expliquer la difficile résolution des conflits sociaux. Enfin, la conséquence des deux facteurs précédents est que les politiques publiques mises en place dans les territoires ultramarins ne sont pas forcément adaptées ou efficaces en Guyane.

A. Les conséquences de la colonisation sur l'organisation de la Guyane

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, la classe politique guyanaise a basé ses revendications sur l'égalité avec la métropole. Ces revendications ont abouti à la loi du 19

mars 1946 qui transforme la Guyane en département français, et qui est donc régie par le principe d'égalité législative. Cependant, cette égalité n'est pas encore atteinte, et la revendication d'égalité continue de parcourir les luttes sociales en Guyane⁴⁸.

Une des hypothèses principales pour expliquer la répétition de conflits sociaux portant les mêmes revendications, appuyée par Jacky Dahomay et Serge Mam Lam Fouck, est que la gestion actuelle des outre-mers est l'héritage de la période coloniale, et a de nombreux parallèles avec la gestion d'alors. Cette hypothèse est approfondie par Serge Mam Lam Fouck, pour qui les politiques mises en place depuis 1946 ont pour but d'assimiler totalement la Guyane à la métropole, sans prendre en compte les spécificités du territoire⁴⁹. Le fait que l'égalité ait été promise, mais jamais atteinte, est une explication à la répétition de mouvements sociaux ayant pour base cette revendication d'égalité avec la métropole.

Dans un premier temps, il faudra s'intéresser aux sources de la revendication d'égalité, qui sont les politiques assimilatrices développées après l'abolition de l'esclavage. Ensuite, une autre conséquence de la colonisation est le faible développement des industries locales suite au maintien des structures coloniales. Enfin, la dépendance aux transferts métropolitains, qui est la conséquence du maintien des structures économiques, empêche la Guyane d'atteindre une égalité totale avec la métropole.

1. Les politiques assimilatrices : la source d'un mécontentement socio-culturel ?

Les politiques assimilatrices sont des politiques mises en place après l'abolition de l'esclavage, qui ont pour but d'intégrer les Guyanais, et en particulier les élites, à la nation française, en les débarrassant de leurs particularités culturelles. Ces politiques d'assimilation sont créées et acceptées avec pour but final l'égalité entre la Guyane et la métropole.

Dans un premier temps, nous verrons donc comment le principe de francisation a structuré les revendications égalitaires, puis que ce but d'égalité n'est pas encore atteint.

⁴⁸ Justin DANIEL, « Cadre institutionnel et vie politique outre-mer, Abstract », *op. cit.*

⁴⁹ Serge MAM-LAM-FOUCK, *Histoire de l'assimilation, op. cit.*

a. Principe de francisation et revendications égalitaires

Après l'abolition de l'esclavage, des politiques assimilatrices à la métropole sont mises en place. Ces politiques mènent à une intégration à la nation française par le biais du principe de francisation.

Ce principe s'inscrit dans une logique d'assimilation aux valeurs occidentales, pour atteindre l'égalité en droit entre le territoire guyanais et la métropole⁵⁰. Le but est, pour la classe politique, d'être intégrée à la vie politique de la Nation française, et il faut pour cela montrer que le territoire guyanais partage les mêmes valeurs. La classe politique guyanaise est alors principalement composée d'une classe d'individus issus du monde des esclaves, en raison du déclin des grandes familles coloniales suite à la crise du sucre de canne. La politique d'assimilation est pour eux très séduisante, car elle garantit l'égalité des droits avec la métropole. La revendication de l'égalité passe également par l'éducation française donnée aux Guyanais : pour prouver leur bonne volonté de s'intégrer totalement dans la nation française, les pratiques sociales s'accordent avec ce qui est attendu par la métropole. Ainsi, l'histoire de l'esclavage est très peu mentionnée, la participation aux deux guerres mondiales est glorifiée, et l'éducation est francisée : le créole est interdit à l'école.

Ces ambitions d'égalité avec la nation française marquent l'émergence de la revendication d'égalité qui parcourt les mouvements sociaux guyanais jusqu'à aujourd'hui. L'assimilation, qui est un outil de domination coloniale, est ici utilisée par les guyanais pour construire un projet politique de rattachement à la France métropolitaine⁵¹. Cette revendication aboutit à la loi du 19 mars 1946, qui transforme la Guyane, ainsi que les trois autres « vieilles colonies » - Guadeloupe, Martinique, Réunion-, en départements français soumis au principe d'identité législative. La Constitution du 27 octobre 1946 proclame ainsi, dans l'article 73, que « *le régime législatif des départements d'outre-mer est le même que celui des départements métropolitains sauf exceptions déterminées par la loi* ». Cependant, bien que la départementalisation soit la conséquence des revendications d'égalité des droits et d'identité française, ce n'est qu'à la fin de la décolonisation, dans les années 1960, que ce principe

⁵⁰ Frédéric PIANTONI, « Marquages territoriaux et catégories sociales dans l'espace ultramarin français », *op. cit.*

⁵¹ Serge MAM-LAM-FOUCK, *Histoire de l'assimilation, op. cit.*

d'égalité des droits est vraiment mis en application⁵². De plus, bien que la demande d'égalité parcourt les luttes depuis l'émancipation, elle se heurte toujours aux réticences du gouvernement à mettre en place le principe d'identité législative et l'extension des textes et règlements. En conséquence, le département devient un cadre de luttes politiques pour que l'égalité citoyenne soit prise en compte⁵³.

Il y a ainsi une revendication d'égalité avec la métropole, en droit autant qu'en fait, qui a mené à la départementalisation. Cela explique que la raison des mécontentements en 2008 ait été le prix du pétrole : avec l'assimilation, il était pensé que l'égalité suivrait. Or, nous constatons qu'en fait, l'égalité n'est pas atteinte, que ça soit sur le niveau de vie, le taux de chômage. De même, en 2017, c'est aussi la revendication d'égalité qui parcourt le mouvement, sur le plan de l'accès à l'éducation, aux aides sociales, etc... Cet héritage des mobilisations passées structure encore les mouvements actuels.

b. Une égalité loin d'être atteinte

Force est de constater que malgré le fait que l'égalité ait été le vecteur des luttes depuis 1848, cette égalité, à la fois en droit et en fait, n'est pas atteinte, ce qui peut expliquer la répétition des mouvements sociaux avec les mêmes revendications. Ainsi, les différentiels de niveau de vie, les prestations sociales en Guyane et en métropole sont considérables, et les inégalités de salaire via la prime de vie chère contribuent à accentuer les inégalités internes.

Les plaintes contre la « vie chère » en Guyane, c'est-à-dire les différences de prix entre les prix locaux et les prix en métropole, sont présentes dans les deux mouvements sociaux. Cette revendication est devenue le symbole de l'absence d'égalité entre le département et le continent. En 2008, ce différentiel a été symbolisé par les prix du pétrole, supérieurs de 40% à ceux de la métropole. En 2016, les prix guyanais étaient en moyenne plus élevés de 11,6% qu'en métropole⁵⁴, et cet écart monte jusqu'à 33% pour l'alimentaire. Cela touche tous les secteurs en passant par les communications, qui coutent 35% de plus qu'en métropole, mais

⁵² Jean-Paul PASTOREL, « Le principe d'égalité en outre-mer », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 7 mai 2012, n° 35, pp. 73-93, doi:10.3917/nccc.035.0073.

⁵³ Justin DANIEL, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *op. cit.*

⁵⁴ INSEE Analyses, n°14, avril 2016

aussi par la santé, domaine dans lequel les prix sont supérieurs de 32% à ceux de la métropole. Ces écarts de prix sont d'autant plus marqués que la population guyanaise est plus pauvre que la population de métropole, et ne peut donc pas accéder au même niveau de vie qu'en métropole.

Les prestations sociales des outre-mer sont également restées longtemps très différentes de celles appliquées en métropole. La politique familiale mise en place en 1946 ne s'appliquait au départ pas à l'outre-mer, et bien qu'aujourd'hui, les politiques soient presque identiques, certaines différences subsistent⁵⁵. Bien que sur le plan juridique, l'égalité soit presque réalisée, ces différentiels se font au détriment des outre-mers. Par exemple, les allocations familiales sont désormais identiques à celles de la métropole, mais le complément familial est lui versé des trois aux cinq ans des enfants, et non jusqu'à 21 ans comme en métropole, et il est plus faible qu'en métropole. En dehors de ça, toutes les prestations ne sont pas identiques⁵⁶ : les Aides Personnalisées au logement (APL) ne sont pas versées dans les DOM, alors même que ces départements connaissent des difficultés d'accès au logement.

Ainsi, bien que l'égalité en droit soit proclamée, elle n'existe pas en fait. Cette revendication est donc au cœur de la vie politique et des mouvements sociaux. Le manque de financement, d'infrastructures, de prestations sociales, etc, sont des sources de mécontentement. Après 2009, on constate une évolution. En effet, en 2011, il y a une réforme des prestations sociales pour qu'elles s'alignent sur les prestations métropolitaines, mais cela ne suffit pas. Le collectif *Pou Lagwiyann dékolé* demande aide plus d'aide au chômage et un vrai alignement des prestations sur celles de la France.

Cette inégalité et les différentiels de prix sont aggravés par le fait que la Guyane n'a pas de modèle de développement endogène, ce qui aggrave les dépendances à la métropole et donc les hausses de prix.

⁵⁵ Arlette GAUTIER, « Le long chemin vers l'égalité des droits sociaux pour tous les Français », *Informations sociales*, 2014, n° 186, pp. 68-77.

⁵⁶ Stéphane DONNE, « Focus - Les prestations familiales dans les Dom : évolution comparée avec la métropole de 2003 à 2013 », *Informations sociales*, 2014, n° 186, pp. 78-80.

2. Le faible développement des industries locales

Après la départementalisation, l'objectif principal était l'alignement du niveau de vie sur celui de la France. Les mesures prises après la Seconde Guerre mondiale ne réussissent cependant pas à créer des conditions de production compétitives. En 1964, la création du Centre Spatial Guyanais (CSG) à Kourou améliore le niveau de l'activité économique, mais ne supprime pas les déséquilibres. Ces déséquilibres internes, ajoutés aux différences marquées avec la France, encouragent la protestation.

a. Après l'émancipation : le maintien des structures coloniales et l'échec des tentatives de développement

Après l'émancipation⁵⁷, deux phénomènes se mettent en place. Dans un premier temps, la volonté de maintenir l'économie agro-exportatrice nécessite de recourir à l'immigration de substitution, principalement en provenance des colonies anglaise : Indiens, Chinois, Indonésiens⁵⁸. Dans un deuxième temps, il y a une montée en puissance des élites noires locales. Ce fonctionnement économique est encouragé par les élites locales, car la légitimité de l'intégration du territoire repose sur l'alignement social et économique avec la France.

Après la Seconde Guerre mondiale, une nouvelle politique est mise en place dans le cadre de la planification de l'économie française. Le but de la planification est de développer les outre-mers, pour aligner les niveaux de vie des départements ultramarins et de la métropole⁵⁹. Ces plans sont financés par le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) des DOM TOM. Nous pouvons ici observer un mélange entre les anciennes pratiques coloniales et une promesse de modernité : la métropole donne les directions, mais ne se contente pas de développer les anciennes industries coloniales. De plus, il y a des tentatives de développer les industries locales. La priorité est alors la réduction de la dépendance alimentaire, par la promotion de la riziculture et de la culture du maïs ainsi que l'élevage de bovins. Deux autres axes sont mis en avant : le tourisme et l'exploitation aurifère, dans un axe modernisant. Toutefois, ces politiques sont un échec en 1947 et 1957. L'or et le bois ne sont pas exploités en raison des coûts trop élevés dus à des infrastructures inadaptées aux besoins

⁵⁷ Le terme « émancipation » désigne l'abolition de l'esclavage en 1848

⁵⁸ Frédéric Piantoni, « Marquages territoriaux et catégories sociales dans l'espace ultramarin français », *op. cit.*

⁵⁹ *Egalité réelle outre-mer, rapport au Premier Ministre*, Victorin Lurel, mars 2016

des exploitants. De même, l'agriculture est organisée non pas sur le modèle guyanais mais sur le modèle français⁶⁰. L'économie de plantation planifiée depuis la métropole est donc un échec. Toutefois, les plans de développement ont aussi développé les secteurs tertiaire et minier, mais ces économies sont fragiles et ne peuvent pas concurrencer les secteurs de la zone ACP. En conséquence, l'Etat a dû accroître les transferts sociaux pour garantir un alignement économique et social sur la métropole. Cela mène à une hausse du niveau de vie, mais pas à un développement de la production : la Guyane ne parvient ni à créer de nouvelles richesses, ni même à atteindre les niveaux de productions de la période coloniale.

Ainsi, les plans successifs se basaient sur les connaissances françaises et les modèles français, mais n'ont pas eu une grande efficacité en Guyane. Cela a une conséquence aujourd'hui sur le faible développement des industries locales. Elles sont peu développées, comme par exemple la filière du bois : la Guyane est composée à 96% de forêt, mais en raison de l'absence d'entreprises de transformation, la Guyane doit importer⁶¹. Cela qui mène à la mise en place d'une économie fortement dépendante des transferts depuis la métropole.

b. Des fortes disparités sociales malgré une certaine croissance

Le modèle économique des outre-mers, héritier de la période coloniale, peut expliquer le retard que connaît la Guyane sur la métropole⁶², et ce d'autant plus qu'à ce modèle peu adapté s'ajoutent des retards en termes d'infrastructures et de service public. En effet, la stratégie d'alignement, qui certes légitime une intégration plus rapide à la nation, n'a pas réussi à créer une économie locale qui pourrait mener à un véritable développement endogène⁶³. Cependant, malgré ce faible développement endogène, la Guyane connaît un taux de croissance relativement élevé.

Le taux de croissance du PIB est ainsi toujours supérieur à celui de la France depuis 2008, où il était de 1,98%. Il connaît un pic en 2011 avec un taux de croissance de 5,4%, puis en 2013 avec un taux de croissance de 5,2%. Ce taux de croissance cache cependant d'importantes disparités internes, et une très grande pauvreté sur le territoire. En effet, la population a aussi

⁶⁰ Serge MAM-LAM-FOUCK, *Histoire de l'assimilation*, *op. cit.*

⁶¹ « Pourquoi la Guyane est si dépendante de la métropole », *L'Express.fr*, 4 avril 2017, URL complète en biblio.

⁶² *Egalité réelle outre-mer, rapport au Premier Ministre*, Victorin Lurel, mars 2016

⁶³ Frédéric PIANTONI, « Marquages territoriaux et catégories sociales dans l'espace ultramarin français », *op. cit.*

augmenté sur cette période, et le PIB par habitant n'a progressé que très faiblement. Il y a donc une stagnation du niveau de vie dans le département, et la Guyane a le taux de pauvreté le plus élevé des DOM, avec 25% des ménages vivant sous le seuil de pauvreté en 2006. Nous constatons ainsi que les politiques de développement français n'ont pas aidé la Guyane à sortir d'un modèle de développement lié à la métropole, et à aider la population à sortir de la pauvreté.

Malgré le faible développement des entreprises et industries locales, la Guyane connaît un taux de croissance élevé. La croissance économique du territoire guyanais est principalement due au CSG, qui a certes créé de l'emploi, mais a aussi accentué les inégalités dans le territoire.

c. Kourou : Une solution à double tranchant

Le Centre Spatial Guyanais (CSG) de Kourou est une source d'emplois et de richesse pour le territoire, mais il génère également d'importantes inégalités territoriales et sociales.

En 1962, suite à l'indépendance de l'Algérie et aux accords d'Evian, la France doit transférer ses bases spatiales ailleurs. La Guyane est choisie pour sa position géographique proche de l'Equateur, ainsi que ses faibles densités de population. Le CSG a à l'époque deux objectifs : l'objectif évident de conquête spatiale, et celui de développement de la Guyane. En 1964, les travaux du CSG commencent, occasionnant d'importants flux migratoires des pays voisins vers le département. Il y a deux types d'immigration : les travailleurs peu qualifiés venant du Surinam et du Brésil, et les travailleurs plus qualifiés venant des autres DOM et de France. Le Centre Spatial est cependant une solution au développement qui a ses faiblesses.

Le centre a un rôle majeur dans la croissance économique de la Guyane. En effet, en 1990, il représente 28,3% du PIB guyanais et 27% des actifs. Il a permis une hausse du PIB guyanais grâce aux grands chantiers lui étant liés directement ou non⁶⁴ : de 1993 à 2006, le PIB a

⁶⁴ 30% de hausse des revenus du centre en 1987-88, 15% en 1989-90

progressé de 4% par an, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale⁶⁵. De plus, il permet de réduire le poids des administrations publiques qui ont un rôle prépondérant en Guyane⁶⁶, ce qui permet de diversifier l'économie qui reposait principalement sur le secteur tertiaire.

Cependant, le centre crée une dépendance à l'égard d'un seul produit, le lancement des satellites. D'autre part, il accentue les inégalités de développement, qui laissent une grande partie du territoire en dehors de la croissance économique : les activités spatiales sont concentrées sur le centre du territoire et l'ouest du littoral, laissant en dehors de cette croissance le reste de la collectivité. Cette création d'inégalités par le centre est dénoncée par les Guyanais, et en particulier durant le mouvement de 2017. En effet, le centre génère d'importants bénéfices, mais ces bénéfices ne résultent pas en un développement territorial. L'exemple le plus flagrant est le fait que le centre soit une surface foncière que l'Etat refuse de rétrocéder aux Guyanais, et sur laquelle aucune taxe n'est prélevée. Le manque à gagner sur cet espace est évalué à 330 millions d'euros par an⁶⁷. De plus, les disparités entre la technologie du centre et le niveau de vie des Guyanais attisent la colère des habitants. Cependant, il ne faut pas oublier que le centre représente 23% des emplois en Guyane, et est aussi une source d'emploi et de richesse.

Le CSG est ainsi un outil de développement assez controversé. Central à l'économie de la Guyane, il est aussi beaucoup critiqué pour les disparités qu'il crée. Son symbolisme est important, ce qui explique que les manifestants bloquent les routes y conduisant pour faire entendre leurs revendications.

Le faible développement des industries locales est ainsi clairement un héritage de la colonisation. Nous pouvons constater que le développement depuis la métropole, sans connaissance des spécificités de la Guyane, mène à l'échec des plans de relance de l'agriculture, et que la mise en place du CSG est source de débats. Ce faible développement est dénoncé dans les deux mouvements sociaux évoqués, et particulièrement lors des Etats

⁶⁵ Serge MAM-LAM-FOUCK et Apollinaire ANAKESA KULULUKA, *Nouvelle histoire de la Guyane française: des souverainetés amérindiennes aux mutations de la société contemporaine*, Matoury, Guyane française, Ibis rouge, impr. 2013, 2013.

⁶⁶ Les administrations publiques représentaient 44% des salariés guyanais en 2006

⁶⁷ « Guyane. À Kourou, la vitrine spatiale symbole de fracture territoriale », *op. cit.*

Généraux de l’Outre-Mer, mais il semble qu’il est difficile d’envisager un modèle de développement propre à la Guyane. La conséquence de cette situation est que le territoire dépend fortement des transferts en provenance de la métropole.

3. La dépendance aux transferts

Les transferts en provenance de la métropole vers la Guyane sont mis en place après la Seconde Guerre Mondiale. Ces transferts devaient servir au rattrapage des territoires sur la métropole, mais ils ont une efficacité limitée.

Comme vu précédemment, la Guyane manque d’un modèle de développement endogène. Le fait que les productions coloniales agricoles n’aient pas été relancées a été compensé par des transferts de fonds publics, qui sont devenus le principal moteur de l’activité économique⁶⁸.

Toutefois, malgré la hausse de l’immigration et la croissance démographique depuis 1993, le taux de croissance annuel moyen de transferts depuis la métropole reste stable. En conséquence, le revenu par habitant diminue, comme vu précédemment. Les transferts en provenance de la métropole permettent néanmoins de financer les prestations sociales, qui réduisent la proportion de bas revenus. Selon l’IEDOM (Institut d’Etude des Départements d’Outre-Mer), sans les transferts sociaux, le taux de pauvreté en Guyane serait de 37% au lieu des 25% actuels⁶⁹. Ces transferts sociaux permettent ainsi de réduire la pauvreté et de soutenir le pouvoir d’achat des Guyanais, mais les transferts économiques à destination de la région ne permettent pas de rattraper la métropole en termes de développement.

La Guyane se trouve alors dans une situation de dépendance à la métropole, qui ne fait que cristalliser les tensions économiques. Alors que le territoire souhaiterait s’émanciper de la tutelle française, les transferts financent les importations en provenance de la France. De plus, cette situation de dépendance aggrave les problématiques de développements, car elles ne permettent pas au département de créer son propre développement endogène. Les transferts de la métropole ne sont pas non plus suffisants pour permettre, à eux seuls, un rattrapage avec la situation métropolitaine.

⁶⁸ Serge MAM-LAM-FOUCK, *Histoire de l’assimilation, op. cit.*

⁶⁹ Jean René (dir), *Guyane : un développement sous contrainte*, INSEE, IEDOM, AFD, 2013

Les transferts en provenance de la métropole sont une solution en demi-teinte pour le développement de la Guyane. D'un côté, ils permettent à la population de ne pas sombrer dans la pauvreté, mais d'un autre, ils ne permettent pas à la Guyane de se développer. D'autre part, ils enferment le département dans une économie dépendante de la métropole : le fait que certains secteurs, comme le secteur spatial, soient sponsorisés, n'encourage pas au développement des autres secteurs.

Ainsi, l'histoire coloniale de la Guyane influe fortement sur son état actuel. L'organisation économique est directement issue des structures coloniales, qui prônaient une administration depuis la France, sur le modèle métropolitain, qui n'est absolument pas adapté au contexte sud-américain. Cela a aussi eu des effets sur la perception de la Guyane par les politiciens, qui ne connaissent pas les spécificités du territoire, et donc ne mettent pas toujours en place des plans et politiques adaptés.

B. Une méconnaissance des spécificités de la Guyane

Justin Daniel émet l'hypothèse qu'en 2009, le gouvernement a été long à réagir car la nouvelle génération de responsables politiques connaissait mal les problèmes propres aux territoires ultramarins, et avaient moins d'intérêt pour ces départements⁷⁰. La gestion des départements ultramarins depuis Paris devient de plus en plus compliquée, et les Antillais le ressentent, ce qui explique aussi la demande de davantage d'autonomie. Avant d'arriver à une résolution de la crise, plusieurs secrétaires d'Etats à l'outre-mer se sont succédés, et aucun ne semblait apte à gérer les problèmes.

Les Etats Généraux de l'outre-mer organisés en 2009 sont un bon exemple de cette méconnaissance : les questions posées semblent peu en adéquation avec les attentes des guyanais, d'où des réponses qui sont parfois sans rapport avec les questions. D'autre part, les biographies des politiques en charge des outre-mer montrent que ces personnes ne sont pas, en

⁷⁰ Justin DANIEL, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *op. cit.*

2008, au courant des spécificités des départements ultramarins, ce qui cela influence les résultats des politiques mises en place et la vision qu'ils ont de ce territoire.

1. Les Etats Généraux de l'outre-mer

Les Etats Généraux de l'Outre-mer sont une consultation populaire destinée aux habitants de ces départements et territoires, qui commence en Guyane le 22 avril et s'étend jusqu'en juin. Par la suite, le gouvernement fait une synthèse de ce qui y a été dit et proposé, qui est publiée en septembre 2009. Cette consultation, qui s'effectue principalement par internet, a pour but de « changer les relations entre la métropole et l'outre-mer ». Huit thèmes sont proposés par le gouvernement : « Gouvernance », « Rénovation du dialogue social », « Projets Structurants », « Formation professionnelle », « Egalité des chances », « Conditions du développement durable », « Baisse des prix », « Production locale », « Mémoire, culture et identité ». Pour chaque thème, une question générale est posée, qui doit ensuite orienter les propositions faites. Ainsi, la consultation en ligne sert à ce que les ultramarins proposent des solutions aux problèmes soulevés par le gouvernement. D'autre part, des réunions publiques sur les huit thèmes sont également organisées, et un système de messagerie vocale est aussi mis en place pour que les ultramarins puissent donner leur avis. Cependant, ces Etats Généraux ont été critiqués par plusieurs organisations syndicales, qui ont refusé de participer. En effet, ces organisations estimaient que les questions étaient trop orientées, et que les Etats Généraux étaient imposés d'en haut.

a. Un décalage flagrant entre questions du gouvernement et réponses données

Dans un premier temps, nous pouvons remarquer qu'il existe un décalage entre les questions que pose le gouvernement et les réponses apportées. Alors que le gouvernement se focalise sur des solutions d'ensemble et globales, les réponses sont très spécifiques, et ne vont pas nécessairement dans le sens qu'attendait l'Etat français. Pour chaque thème, une question générale est posée pour encadrer les propositions, et cette question est ensuite assortie de questions plus précises, pour donner des exemples de solutions à envisager. Pour cette partie,

nous avons parcouru les réponses données aux questions posées par le gouvernement⁷¹, et nous arrivons à la conclusion que les questions posées et les réponses données ne se correspondent pas, que les décideurs ont une vision bien différente des problématiques des outre-mers que celle qu'ont les habitants.

◆ **Thème 1 : Baisse des prix**

Le thème de la baisse des prix et du coût de la vie dans les départements ultramarins est un thème qui est central dans les mouvements sociaux de 2008-2009. L'Etat met en avant deux facteurs aux différences de prix entre la métropole et l'outre-mer. Le premier facteur concerne les coûts d'acheminement des produits. Le deuxième est la structuration des économies locales, qui ne sont pas assez concurrentielles, et créent donc un différentiel de coût de la vie avec la métropole, mais également avec les pays frontaliers. Ainsi, la question principale posée lors de ces Etats Généraux est « Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ? ». Cette question est ensuite détaillée avec des angles d'attaques : « comment favoriser la concurrence ? », « Comment arriver à plus de transparence ? » et « Quel est l'impact de la fiscalité locale ? »

Les réponses données se concentrent principalement sur la prime de vie chère. Plus de 80 réponses sont en rapport avec celle-ci, et proposent de la supprimer. En effet, la prime de vie chère crée des différences de revenus entre les fonctionnaires et les non fonctionnaires, ce qui a un effet inflationniste sur les prix⁷². Enfin, une proposition qui a recueilli beaucoup de soutien est d'inciter la grande distribution à se fournir en priorité en produits locaux, pour réduire les importations et donc les coûts d'acheminement des produits.

Nous pouvons observer que pour ce thème, il y a peu de réponses. Cela peut s'expliquer par le fait que les personnes sont moins compétentes pour donner un avis sur l'économie ou la transparence fiscale. De plus, les réponses, qui sont censées se concentrer sur la concurrence et la transparence dans le rôle des prix, parlent pour la grande majorité de la prime de vie chère, que le gouvernement ne mentionnait pas dans ses questions.

◆ **Thème 2 : Production locale**

Pour ce thème, l'accent est mis sur le fait que les économies des outre-mers sont marquées par la faiblesse ou l'absence de productions locales, que le gouvernement souhaite encourager. Pour cela, il est demandé « Comment favoriser la production locale et diminuer les

⁷¹ Archives des Etats Généraux de l'outre-mer, <http://archives.etatsgenerauxdeloutremer.fr/index.html>

⁷² Frédéric PIANTONI, « Marquages territoriaux et catégories sociales dans l'espace ultramarin français », *op. cit.*

importations ? », avec trois objectifs affichés : limiter l'impact des coûts d'acheminements sur le pouvoir d'achat, développer l'emploi local, et aider les entreprises de ces territoires à s'implanter sur les marchés régionaux. Les propositions développement de ces productions locales sont ici supposées répondre à plusieurs questions : « Quels sont les atouts stratégiques de chaque territoire ultramarin dans son ensemble régional et, plus largement, dans la compétition internationale ? », « Comment faire évoluer chaque territoire vers l'autosuffisance alimentaire ? », « Comment favoriser le développement de l'entrepreneuriat local ? », et enfin « Quels sont les outils financiers et fiscaux nécessaires pour faciliter la création d'entreprises et soutenir les productions ultramarines ? ».

Les réponses sont ici centrées sur le développement de l'agriculture, et très peu sur les détails des atouts des territoires. Ainsi, 60 réponses et propositions veulent « favoriser et développer l'agriculture locale », mais très peu de ces réponses répondent vraiment aux questions de description des particularités des territoires que posent les questionnaires.

◆ **Thème 3 : Projets Structurants pour l'Avenir**

Les Etats généraux partent ici du constat que l'insularité et l'éloignement des territoires ultramarins peuvent les déconnecter des stratégies nationales de développement. Pour y remédier, l'Etat veut définir une grande ambition pour chaque territoire, autour de quatre thématiques majeures : le tourisme, la production agricole, les nouvelles technologies de l'information, les énergies renouvelables et la recherche. A cette fin, quatre questions spécifiques sont posées : « Quelles politiques publiques fondamentales (éducation, santé, logement, transports) constituent les conditions du succès de ces projets structurants ? », « Quelle grande ambition, porteuse d'avenir à 20 ou 30 ans, définir dans chaque collectivité ? », « Comment construire ces projets et les rendre lisibles ? », « Quels outils mettre en place pour les porter ? ».

Pour ce thème, nous avons fait le constat que les réponses et propositions sont souvent très spécifiques et propres à un seul territoire, voire une seule commune, comme par exemple la proposition de créer une déchetterie –sans préciser la commune ou même le département auquel la personne se réfère-, ou la proposition d'indépendance de la Polynésie. Il y a trois propositions qui rentrent dans le cadre des questions posées par les Etats Généraux :

- La proposition de mettre en place un Internet haut débit
- La proposition de développer les énergies solaires et alternatives
- La proposition de développer le tourisme.

Les autres propositions ne correspondent pas aux attentes de l'Etat, qui voulaient des grandes ambitions et des grands projets qui s'étalent sur 20 ou 30 ans, ainsi que des politiques publiques qualifiées de « fondamentales ». Il y a certes une proposition de créer un tramway ou un réseau ferré en Guadeloupe, mais les réponses à cette proposition montrent que la population est partagée.

◆ **Thème 4 : rénovation du dialogue social**

Partant du constat que l'outre-mer est souvent marquée par des « mouvements sociaux atypiques », l'Etat demande comment éviter ces conflits, en évitant l'épreuve de force et privilégiant le dialogue, en posant donc la question « Comment rénover partout le dialogue social ? ». S'il est vrai que les outre-mers sont marqués par des mouvements sociaux qui diffèrent de ceux de la métropole par leur ampleur et leurs revendications, on constate aussi que les réponses à cette question sont peu nombreuses. Les questions plus détaillées portent sur la place des syndicats (« Comment mieux tenir compte de la représentativité locale des organisations syndicales ? » ; « Comment associer ces syndicats à la gestion des organismes paritaires locaux ? »), mais les réponses sont soit hors-sujet, comme la proposition d'obliger les personnes originaires de métropole venues « tenter leur chance en outre-mer sans succès » à avoir un billet aller-retour pour « éviter leur désœuvrement », soit se focalisent sur la question des syndicats et de leur rôle, et donc très peu sur les interactions entre les syndicats et les instances représentatives. De plus, étant donné que plusieurs organisations syndicales ont boycotté ces Etats Généraux, elles ne donnent pas leur avis sur ce thème⁷³. Enfin, alors que la consultation portait sur le dialogue social, beaucoup de réponses sont centrées sur la formation et l'accès à l'emploi, ou les relations entre les Français métropolitains et les habitants des outre-mers.

◆ **Thème 5 : Gouvernance**

En utilisant le terme de « gouvernance », l'Etat cherche ici à trouver des solutions pour le statut et la gestion des territoires ultramarins, et pose la question d'éventuelles évolutions de statut de certains départements. Par « gouvernance », l'Etat entend ici « *une nouvelle approche du partage du savoir dans laquelle les acteurs publics et privés prennent part à la formulation des politiques publiques* »⁷⁴. A partir du constat que l'existence des articles 73 et

⁷³ « Des états-généraux pour refaire l'outre-mer », *Libération.fr*, 14 avril 2009, URL complète en biblio.

⁷⁴ *Synthèse des propositions de l'outre-mer dans l'Hexagone : Rapport du collectif des rapporteur(e)s des Etats généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone*, Paris, 23-30 septembre 2009

74 permet un changement de statut, tout comme les statuts de l'Union Européenne qui différencie des Région Ultra Périphériques (RUP), qui doivent respecter toutes les normes en vigueur, et les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM), qui ne sont pas soumis aux normes européennes mais ne peuvent pas prétendre aux financements européens importants dont bénéficient les RUP, la question « Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ? » est posée. Ce thème est celui qui a rassemblé le plus de réponses et a soulevé le plus de débats. Les questions posées pour encadrer étaient les suivantes :

- Quel est, pour chaque politique publique, le meilleur niveau de traitement ? Faut-il rechercher, pour les territoires qui le souhaitent, davantage d'autonomie, ou au contraire réaffirmer l'importance des dispositifs nationaux de droit commun ?
- Doit-on maintenir deux niveaux de collectivités locales (conseil régional et conseil général) sur le même territoire ?
- Faut-il maintenir un département ministériel gérant de manière spécifique les politiques publiques en Outre-mer ou plutôt encourager chacune des administrations d'Etat à se doter de services forts dédiés à l'Outre-mer ?
- Comment repenser le rôle des services déconcentrés de l'Etat ?
- Faut-il réviser, au niveau européen, la liste des territoires appartenant à la catégorie des RUP ou des PTOM ? Pour les RUP, quelles adaptations du droit européen apparaissent souhaitables ?

La proposition qui a soulevé le plus de réponses (4281) était celle de ne pas modifier l'article 73 de la Constitution. D'autre part, une proposition était de supprimer l'article 74 de la Constitution afin d'avoir le même statut pour tous les territoires d'outre-mer. Des propositions contradictoires quant au degré d'autonomie de ces départements ont été faites: alors qu'une proposition est de « renforcer l'autonomie des DOM », et qu'une autre propose d' « écarter l'idée de l'indépendance au profit de l'autonomie ». L'idée principale qui ressort de ces réponses quant au statut des départements est de refuser l'indépendance, mais d'accepter un changement de statut pour avoir plus d'autonomie, mais sans toucher aux droits donnés par le statut actuel. Alors que l'Etat proposait de totalement réformer certains statuts, les réponses tendent vers un statu quo, où les territoires restent attachés à la métropole et continuent à bénéficier des mêmes droits et financements.

◆ **Thème 6 : Coopération régionale**

L'idée présentée ici est de développer la coopération des territoires ultramarins avec leurs voisins, et en particulier des départements français d'Amérique (DAF), pour donner plus de débouchés aux économies de ces départements et encourager leur développement. La question posée est « Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ? », pour « *sortir d'une relation binaire et quasi-exclusive avec la métropole* ». Toutefois, plusieurs obstacles sont identifiés : les barrières douanières et commerciales, la différence de niveau de vie, la faiblesse des liens de transports, et l'instabilité politique. Un exemple flagrant de l'absence des liens de transports avec les pays frontaliers est celui du pont sur l'Oyapock. Le fleuve Oyapock sépare la Guyane et le Brésil, et le projet d'un pont durait depuis 1997. Le pont est terminé en 2011, mais l'inauguration ne se fait qu'en 2017, montrant par là la difficulté de créer des liens avec les pays voisins de la Guyane. Les questions plus spécifiques se concentrent sur les spécificités de chaque territoire, pour savoir quelles relations seraient pertinentes à développer dans chaque département, en utilisant si possible les politiques européennes (« Comment mobiliser au maximum les politiques européennes afin qu'en face de contraintes supérieures, les collectivités françaises d'Outre-mer trouvent aussi de réels avantages commerciaux à notre position de pays membre de l'Union européenne ? »).

Les réponses à ces questions restent concentrées sur les liens entre les différents territoires des Caraïbes, et ne donnent pas de plan de développement de ces liens, à l'exception d'une proposition de « favoriser les liens avec les Caraïbes via les classes et les écoles ». Une proposition qui rencontre un fort succès (12 réponses) est celle de renforcer les liens avec le CARICOM, mais elle ne donne pas de détails quant à la mise en place de ces liens. D'autre part, bien que les réponses et propositions aillent dans le sens des questions posées, l'Union Européenne n'est pas mentionnée, et aucun plan n'est proposé.

◆ **Thème 7 : Egalité des chances**

Constatant que les taux de chômage des régions ultramarines françaises sont les plus élevés de l'Union Européenne, et en particulier chez les jeunes, l'Etat se donne comme objectif de mettre en place une meilleure insertion professionnelle des ressortissants ultramarins. Pour cela, la question posée est « Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle, en particulier des jeunes ? », et les questions plus spécifiques se concentrent sur la formation initiale, l'échec scolaire, la formation professionnelle, et demandent également « Comment accélérer la déconcentration des concours de grandes écoles et ceux de l'administration afin qu'il existe une continuité territoriale plus forte en la matière ? ». Nous pouvons voir que les questions se concentrent sur des dispositifs de formation et comment

adapter ces formations aux outre-mers, pour garantir une égalité des chances entre les ressortissants ultramarins et les métropolitains. Les réponses, en revanche, se focalisent sur les jeunes et la lutte contre le chômage et les discriminations à l'embauche, plus que la formation en elle-même. Ainsi, la proposition « Instaurer une politique de discrimination positive » recueille 166 réponses, qui ne sont pas toutes favorables, mais montrent qu'il pourrait être envisageable de discuter de la mise en place d'un dispositif semblable.

◆ **Thème 8 : Mémoire, culture et identité**

Après les mouvements sociaux, l'Etat réalise que la mémoire et les enjeux identitaires ont une importance particulière dans les outre-mers, en particulier à travers la dénonciation du monopole des békés sur les industries, qui met en avant le poids de l'histoire de la colonisation et de l'esclavage. De ce fait, il est proposé de « *construire une société plus apaisée, pour regarder en face cette histoire commune* ». La principale question posée est la suivante : « Quel travail faut-il accomplir pour réconcilier la mémoire, la culture et l'identité ? ». Cette question est ensuite subdivisée en cinq autres questions, qui demandent comment mettre en avant les artistes ultramarins en métropole, comment défendre la diversité culturelle, comment protéger les langues et traditions régionales, et comment écrire avec sérénité une histoire commune des territoires français d'outre-mer.

Les réponses données se concentrent sur l'histoire des territoires et les langues régionales. Ainsi, il est proposé de fixer une date de commémoration de l'abolition de l'esclavage, d'enseigner à l'école les langues régionales –le créole, mais aussi les langues autochtones en Guyane-, et l'importance de l'apprentissage de l'histoire de l'esclavage est soulignée. De plus, il est proposé de développer l'enseignement de l'économie et l'étude comparative des sociétés des pays voisins pour développer les liens entre les départements. Enfin, une proposition qui recueille beaucoup d'avis favorables est de « *bannir le mot « nègre » du vocabulaire* ».

Ainsi, l'Etat proposait des questions sur la mise en avant du patrimoine et des artistes, qui ont eu peu de réponses : les répondants se sont concentrés sur l'enseignement de l'histoire.

Cette consultation populaire donne lieu à une synthèse, présentée à Paris du 23 au 30 septembre 2009⁷⁵. Cette synthèse ne fait que reprendre les propositions que nous avons détaillées plus haut, en les mettant en forme et en les reformulant. Les propositions mises en avant sont celles qui cherchent à « *retisser le lien républicain* » entre la métropole et les outre-

⁷⁵ Synthèse des propositions de l'outre-mer dans l'Hexagone : Rapport du collectif des rapporteur(e)s des Etats généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone, Paris, 23-30 septembre 2009

mers après le conflit de 2008-2009. Pour cela, cette synthèse insiste beaucoup sur des mesures qui nous pouvons qualifier de symboliques : elle se concentre sur des mesures d'inclusion des ultramarins dans les instances de décisions, dans les émissions de télévision, mais aussi dans les programmes scolaires, pour briser les clichés que les Français de métropole pourraient avoir sur les territoires d'outre-mer.

Ce que nous pouvons tirer de ces Etats généraux est qu'ils sont organisés principalement du point de vue de l'Etat et des décideurs. L'écart entre les questions et les réponses traduit un écart entre les questions posées par les décideurs et la réalité des priorités vécues par les habitants de l'outre-mer. De plus, les questions sont orientées, on ne laisse pas les habitants dire eux-mêmes ce qu'ils pensent être à améliorer. Les habitants reçoivent des questions auxquelles ils n'ont pas de réponses, car ce sont des questions très précises et techniques, ce qui explique les décalages entre les questions très techniques, par exemple sur les moyens d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, et les réponses qui se concentrent sur ce que les personnes connaissent.

b. Des Etats Généraux ressentis comme « imposés d'en haut » ?

Les Etats Généraux de l'Outre-Mer ont été pour certains vus comme imposés du haut sans consultation préalable avec les représentants ou syndicats⁷⁶. De plus, les thèmes et questions choisis sont vus comme des axes prédéfinis, qui ne correspondent pas forcément aux attentes des populations, ce qui peut se ressentir dans les réponses aux questions. Par exemple, le thème « Gouvernance », qui propose une modification des statuts, a des réponses qui ne correspondent pas aux attentes du gouvernement : les ultramarins, en particulier en Guyane, sont très attachés aux statuts actuels. Les Guyanais ne veulent pas changer de statut, ce qui n'a pas été compris par les gouvernants parisiens.

Pour protester contre ces Etats Généraux imposés d'en haut, plusieurs syndicats décident de les boycotter, et appellent à ne pas répondre. C'est ce que font le LKP guadeloupéen et son porte-parole Elie Domota, qui considère que ces Etats Généraux ne servent à rien car « *tout a*

⁷⁶ Justin DANIEL, « Guyane et Martinique », *op. cit.*

déjà été décidé par l'Etat »⁷⁷. De même, la CGT, la CTU et l'UGTG refusent de participer et appellent les habitants à ne pas participer.

En revanche, ce point de vue n'est pas partagé par tous. Patrick Karam, président du Conseil Général de Guyane, estime lui que ces Etats Généraux « sont un moment historique aussi important que la départementalisation en 1946 »⁷⁸, et qu'il est donc primordial que le plus de personnes possible y participent.

Les Etats Généraux de l'outre-mer ont été la première consultation populaire à la destination des habitants de ces territoires, et ont en cela été très novateurs. Toutefois, ils n'ont pas été forcément pensés pour les ultramarins, ce qui a conduit à poser des questions qui ne faisaient pas sens aux habitants, ou qui ne rendaient pas compte de la réalité de la situation. Cela explique pourquoi les réponses données à ces questionnaires peuvent paraître déplacées : les ultramarins mettent en avant les problèmes qu'ils ressentent eux comme primordiaux. Cette distance entre les Etats Généraux et les habitants peut s'expliquer par le fait que les hommes politiques en charge ne connaissent pas les spécificités de ces territoires.

2. Des politiciens métropolitains peu au fait de l'originalité des outre-mers et de la Guyane

L'organe principal du gouvernement en charge des territoires ultramarins français est le secrétariat à l'outre-mer, dont le nom change selon les gouvernements et les époques. Il est créé en 1626 par Richelieu pour administrer centralement les colonies françaises, sous le nom de grand maître, chef et surintendant du commerce et de la navigation en France, et devient en 1710 le bureau des colonies. A la révolution, il est renommé Direction chargée des colonies, et Napoléon le renomme ensuite ministère de l'Algérie et des colonies. A la Libération, le nom change, car le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) veut éviter la notion de suprématie de la métropole que le terme « colonie » implique. Le nom donné est donc Ministère de la France d'outre-mer, et les départements de Martinique, Guadeloupe, Guyane et de la Réunion sont rattachés au Ministère de l'intérieur. En 1959, ce ministère est

⁷⁷ « Des états-généraux pour refaire l'outre-mer », *op. cit.*

⁷⁸ *Ibid.*

renommé « Ministère du Sahara et des Départements et Territoire d'outre-mer », et réintègre l'administration des Départements d'outre-mer ainsi que l'Algérie. Après les indépendances des colonies africaines dans les années 1960 et celle de l'Algérie en 1962, le ministère est rebaptisé « ministère des départements et territoires d'outre-mer ».

Ce ministère a eu plusieurs dénominations selon les gouvernements, et a également changé de statut pour devenir secrétariat d'Etat à l'outre-mer. Ainsi, entre 2007 et 2012, il est secrétariat d'Etat des outre-mer, rattaché au ministère de l'intérieur, et devient en 2012 ministère des outre-mers. Ces successions de statut, ainsi que de personnes occupant les fonctions de secrétaire d'Etat ou de ministres, a pu avoir un impact sur la répétition des mouvements sociaux et la faible adéquation des politiques mises en place. En effet, on peut constater que les personnes en charge des outre-mers ne sont pas forcément au fait des spécificités de ces territoires.

a. Le gouvernement Sarkozy : une succession de responsables sans lien avec les outre-mers

Entre 2007 et 2009, cinq personnes se sont succédées pour la prise en charge des outre-mers. Le premier gouvernement de François Fillon, du 18 mai au 18 juin 2007, ne comportait aucun chargé des outre-mers : Michèle Alliot-Marie est ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. A partir du 18 juin 2007 est mis en place un secrétariat d'Etat à l'outre-mer, et Christian Estrosi est nommé à sa tête. Il est remplacé le 18 mars 2008 par Yves Jégo, qui restera jusqu'en juin 2009, date à laquelle il quitte le gouvernement. Le même mois, Michèle Alliot-Marie est remplacée par Brice Hortefeux en tant que Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, et Marie-Luce Penchard est nommée secrétaire d'Etat déléguée à l'outre-mer, puis ministre déléguée à l'outre-mer auprès du ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Ces personnes qui se succèdent n'ont pas nécessairement la formation ou les compétences pour comprendre les particularités des territoires dont ils ont la charge. A-t-on, comme le dit Daniel, une génération de responsables politiques moins au fait des spécificités des outre-mers ?

Dates	Nom	Fonction	Fonction précédente	Fonction suivante	Formation
Mai 2007 – juin 2009	Michèle Alliot-Marie	Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales	Ministre de la défense	Garde des sceaux	Etudes de droit privé, science politique et histoire du droit, maîtrise d'ethnologie, certificat de droit et d'économie des pays d'Afrique
Juin 2007 – mars 2008	Christian Estrosi	Secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer	Ministre délégué à l'aménagement du territoire	Député de la 5ème circonscription des Alpes-Maritimes	Pas de baccalauréat
Mars 2008 – juin 2009	Yves Jégo	Secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer	Pas au gouvernement	Député de la 3ème circonscription de Seine et Marne	Maitrise de droit, DEA d'études politiques
Juin 2009 – février 2011	Brice Hortefeux	Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration	Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville	Député européen	Licence de droit privé, maîtrise en droit public, sort sans diplôme de Science Po Paris.

Jun 2009 – mai 2012	Marie-Luce Penchard	Secrétaire d’Etat à l’outre-mer, puis Ministre déléguée à l’outre-mer		2 ^{ème} vice- président du Conseil régional de Guadeloupe	Maitrise de sciences économiques
------------------------	------------------------	--	--	--	--

Ce tableau nous permet de montrer que, comme le dit Justin Daniel, nous avons une nouvelle génération de responsables politiques qui connaissent mal les problèmes et préoccupations des outre-mers, et leur sociographie le prouve⁷⁹. Beaucoup de ces responsables des outre-mers n’ont jamais travaillé sur les problèmes spécifiques à ces territoires, n’ont pas de lien avec ces territoires ou de formation qui pourraient leur apporter une connaissance des problèmes. La raison de leur présence au gouvernement peut s’expliquer par le jeu des alliances politiques, en les plaçant à des postes considérés comme « mineurs », qui n’ont pas un grand impact sur la politique.

Dans un premier temps, nous devons souligner que les outre-mers sont rattachés au ministère de l’intérieur, qui réunit plusieurs autres tâches. Les outre-mers sont ici vus comme une tâche secondaire, subalterne, auquel on attribue certes une fonction spécifique, mais pas de personnel compétent en la matière. Ensuite, il apparaît intéressant de noter que les formations des chargés de ces territoires ne sont pas les plus adéquates quant à la compréhension de ces territoires. Christian Estrosi était champion de course motocycliste, Yves Jégo a une formation de droit et était consultant en Ressources Humaines, et les autres ont pour la plupart une formation de juriste. Enfin, les fonctions occupées avant ou après ont peu de cohésion avec leur passage par les outre-mers : Michèle Alliot-Marie était ministre de la défense, puis est devenue garde des sceaux, Yves Jégo a quitté le gouvernement et a justifié son départ par les pressions du patronat béké.

Après les mouvements sociaux, nous pouvons mettre en avant un certain changement dans le personnel nommé. Alors qu’avant 2009, les responsables étaient principalement métropolitains, Marie-Luce Penchard est nommée secrétaire d’Etat à l’outre-mer, puis Ministre déléguée à l’outre-mer. Elle est native de Gourbeyre en Guadeloupe, a effectué sa

⁷⁹ Justin DANIEL, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *op. cit.*

formation supérieure à l'université Antilles-Guyane, et après son passage au gouvernement, elle a été élue maire de Basse-Terre et 2^{ème} vice-présidente du Conseil régional de Guadeloupe. Cette nomination peut être vue comme un moyen d'apaiser les relations entre la métropole et les départements ultramarins.

b. Un changement après 2012 : des responsables originaires des outre-mers

En 2012, le ministère est renommé Ministère des outre-mers, ce qui a une importance. Au lieu d'être appelé uniquement « de » l'outre-mer, on prend en compte les différences qui existent entre les différents territoires ultramarins. Tous les ministres nommés sont originaires d'un département d'outre-mer.

Dates	Noms	Fonction	Fonction précédente	Fonction suivante	Formation
Mai 2012 – mars 2014	Victorin Lurel	Ministre des outre-mers	Député de la 4 ^{ème} circonscription de la Guadeloupe	Député de la 4 ^{ème} circonscription de la Guadeloupe / Président du Conseil régional de la Guadeloupe	DEA en économie, puis IEP de Paris (en sort sans diplôme)
Mars 2014 – aout 2016	George Pau-Langevin	Ministre des outre-mers	Ministre déléguée chargée de la réussite éducative	Députée de la 15 ^{ème} circonscription de Paris	Maitrise de lettres modernes, DES de droit privé
Aout 2016 – mai 2017	Ericka Bareigts	Ministre des outre-mers	Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité réelle	Députée de la Réunion	

Ainsi, nous constatons qu'il y a en 2012 la création d'un ministère des outre-mer, avec des ministres natifs de départements ultramarins : Victorin Lurel est guadeloupéen tout comme George Pau-Langevin, et Ericka Bareigts et réunionnaise. Ce choix est sûrement lié aux très bons résultats de François Hollande dans les départements d'outre-mer : il a récolté au premier tour 47,6% des votes ultramarins et 42,6% des votes guyanais, et au second tour 63,69% des votes totaux, et 62% en Guyane.

Toutefois, aucun d'entre eux n'est natif de Guyane, et les départements connaissent des problématiques très différentes⁸⁰. Cela n'a cependant pas empêché le mouvement social de 2017, au cours duquel Ericka Bareigts a dû présenter ses excuses au peuple guyanais pour la mauvaise gestion dont faisait preuve le gouvernement⁸¹.

Ainsi, nous pouvons observer un changement certain dans la manière d'administrer les outre-mer entre 2008 et 2017. Si au départ, les départements étaient vus comme une affaire secondaire, les mouvements sociaux qui les replacent au centre de l'attention poussent le pouvoir à créer un ministère qui leur est propre. Cependant, le fait de créer un ministère des outre-mers, et de mettre des politiciens natifs de ces départements ne règle pas tous les problèmes. Les politiques publiques sont toujours contestées en 2017, malgré la présence d'ultramarins au gouvernement.

C. Des politiques publiques inadaptées ?

Une conséquence des deux points vus précédemment est que les politiques publiques seraient peu adaptées aux départements d'outre-mer. La question concernant cette hypothèse est de savoir pourquoi les politiques mises en place ne sont pas efficaces. Est-ce parce que le gouvernement n'a pas d'experts pour analyser correctement la situation ? Pour répondre à cette question, il nous faudra analyser les politiques mises en place et les critiques qui leur ont été faites. Nous nous intéresserons ici aux lois et projets de lois mis en place entre 2009 et 2017, leurs conséquences et les critiques. Dans un second temps, nous nous pencherons sur la

⁸⁰ « L'action du gouvernement pour résoudre la crise en Guyane est inadaptée » Joëlle Prévot-Madère », *op. cit.*

⁸¹ « Guyane », *op. cit.*

question du statut, en me concentrant sur les référendums de 2010, qui ont mené à des évolutions institutionnelles en Guyane, mais qui ont aussi été un terrain de négociation. Enfin, les projets d'aide économique pour le territoire guyanais, ainsi que leurs manquements et critiques, seront détaillés.

1. Les lois et projets de loi

Pour répondre à la demande d'égalité réelle dans les outre-mers, plusieurs lois et projets de loi ont été mis en place. La principale est la loi pour le développement des outre-mer (LODEOM), qui se voulait une réponse au conflit de 2008-2009, mais dont l'efficacité est mise à mal par les analyses de la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat outre-mer (CNEPEOM). En 2016, c'est loi pour l'égalité réelle outre-mer qui prend le relais, loi ambitieuse mais qui doit encore faire ses preuves.

a. La loi pour le développement des outre-mer (LODEOM) comme réponse aux revendications de 2008-2009

Suite aux mouvements sociaux de 2008-2009, l'urgence est proclamée sur le projet de loi pour le développement économique des outre-mers. Ce projet de loi a pour origine le fait que ces territoires connaissent des handicaps communs liés à leur caractère insulaire mais aussi leur éloignement géographique par rapport à la métropole. Ces handicaps se traduisent principalement par des retards de développement par rapport à la métropole. En conséquence, les outre-mers ont besoin de mesures dérogatoires et de mesures adaptées aux spécificités de chaque territoire.

La loi est présentée en Conseil des ministres le 28 juillet 2008 par Michelle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et Yves Jégo, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Le 12 mars 2009, l'urgence sur la loi est déclarée et elle est adoptée en première lecture par le Sénat, puis par l'Assemblée Nationale avec modification le 9 avril 2009. Le texte final est adopté le 13 mai 2009.

La LODEOM porte sur trois volets : l'aide aux PME, l'aide au logement, et de nouvelles règles pour les investissements productifs.

Concernant l'aide aux PME, la LODEOM encourage la création de « zones franches d'activité », dans lesquelles les entreprises bénéficient de réductions fiscales concernant l'impôt sur les bénéfices, la taxe professionnelle et les taxes foncières. La loi se concentre sur les PME car elle se présente comme un texte qui veut favoriser le développement économique endogène, pour répondre à la critique que l'Etat n'aide pas assez les industries locales aux outre-mers. Pour l'aide au logement, la loi prévoit de nouveaux crédits de financement du logement social dans ces territoires qui en ont besoin⁸². Enfin, la loi met en place de nouvelles règles pour les investissements productifs, pour continuer dans la lignée de la baisse des cotisations sociales des entreprises, dans le but d'encourager l'investissement. Un amendement « soutien au pouvoir d'achat », qui prévoit la possibilité de fixer par décret en Conseil d'Etat les prix pour certains produits qualifiés de « produits de première nécessité ».

En septembre 2010, l'Assemblée Nationale a rendu un avis sur la LODEOM. La première remarque est que, bien que l'article 1 de la loi permette de réglementer en Conseil d'Etat le prix de vente des produits de première nécessité, cet amendement n'a pas été utilisé. En effet, d'autres mesures ont été privilégiées, comme la surveillance du fonctionnement concurrentiel des marchés, et le renforcement des capacités des observatoires des prix et revenus. Toutefois, ces observatoires, qui sont censés publier leurs résultats chaque trimestre en vertu de l'article 2 de la LODEOM, ne le font pas. Certains travaux ont toutefois été réalisés. Une étude du 8 juillet 2010 sur la comparaison des prix entre les DOM et la métropole publiée par l'INSEE dresse le constat suivant : « *En mars 2010, le niveau général des prix à la consommation était globalement plus élevé dans les départements d'outre-mer qu'en France métropolitaine. Il était supérieur de 13 % en Guyane* ». Ainsi, malgré cette loi qui cherche à lutter contre les différentiels de prix, et la « vie chère » qui était dénoncée en 2008, les effets ne sont pas immédiats : force nous est de constater qu'en 2016, les prix restent supérieurs de 11,6% à ceux de la métropole⁸³. Cela peut poser la question de la volonté de mettre en œuvre les mesures.

⁸² *Egalité réelle outre-mer, rapport au Premier Ministre*, Victorin Lurel, mars 2016

⁸³ Jean-Paul PASTOREL, « Le principe d'égalité en outre-mer », *op. cit.*

b. La création de la Commission d’Evaluation des Politiques de l’Etat outre-mer (CNEPEOM) : quel bilan de l’action de l’Etat outre-mer ?

L’article 74 de la LODEOM met en place la Commission d’Evaluation des Politiques de l’Etat outre-mer (CNEPEOM), dont le rôle est de présenter tous les deux ans un rapport sur l’action de l’Etat dans les territoires ultramarins. Elle a présenté deux rapports : un pour 2013-2014, et un pour 2015-2016.

Le premier rapport, qui porte sur les années 2013 et 2014, est publié sous la présidence de Chantal Berthelot, députée de la Guyane. Cinq thèmes sont mis en avant dans ce rapport.

Le premier thème porte sur les politiques d’insertion professionnelle et d’emploi des jeunes. La réponse donnée par la CNEPEOM est de dire que l’Etat devrait accroître la dotation des contrats de services civiques, et pour la Guyane particulièrement, augmenter les financements des programmes d’insertion des jeunes dans la vie professionnelle. Nous sommes ici encore dans une logique de transferts : l’Etat doit augmenter ses dotations aux collectivités pour les aider à se développer.

Le deuxième thème porte sur les mécanismes de formation des prix et leur niveau. Ce thème est porté par Joëlle Prévot-Mamère, présidente de la CGPME Guyane. Il est essentiel, car c’était une des revendications centrales des mouvements sociaux de 2008-2009, à travers la dénonciation des prix du pétrole supérieurs à ceux de la métropole. Cette revendication, qui s’étend ensuite aux autres produits de première nécessité, rend primordial le traitement de ce thème. La solution donnée par la CNEPEOM sont de développer les relations commerciales dans la zone régionale, pour que les territoires ultramarins dépendent moins des importations en provenance de la métropole.

Le troisième thème porte sur les politiques de continuité territoriale. La continuité territoriale est définie comme le fait de « rapprocher les conditions d’accès de la population aux services publics de celle de l’hexagone, en prenant en considération les réalités géographiques, économiques et sociales des outre-mers ». Pour ce thème, la Commission se concentre sur la continuité numérique, avec comme mesure phare la suppression des frais d’itinérance, qui n’est à ce jour toujours pas mise en place.

Le quatrième thème porte sur les politiques de logement social. La Commission propose d’adopter les normes aux réalités des territoires ultramarins.

Enfin, les parlementaires participant au rapport ont rajouté un thème « prise en compte des réalités ultramarines dans les politiques publiques nationales ».

Le bilan pour les années 2013-2014 peut ainsi être résumé par ce paragraphe :

« Toutefois, il ressort, de l'ensemble des auditions menées, que l'obligation imposée par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 est partiellement respectée dans la mesure où la prise en compte des réalités ultramarines est essentiellement abordée principalement sous les angles juridique et institutionnel et moins au regard des autres critères économiques, sociaux et environnementaux. [...] Le dispositif doit donc encore être consolidé pour garantir la prise en compte effective des réalités ultramarines dans les politiques publiques nationales. »

Nous pouvons donc bien répéter que l'Etat, bien que mettant en œuvre des politiques égalitaires, ne prend pas en compte les spécificités des outre-mers. Or c'est ce point précis qui empêche un développement endogène de la Guyane, car sans prise en compte des spécificités, il ne peut y avoir d'adaptation à son contexte particulier et donc de développement propre au territoire. Traiter cette région comme une région métropolitaine ne permet pas de résoudre les problèmes de développement endogène.

Le rapport pour 2015-2016, qui porte lui sur les thèmes « jeunesse », « vieillissement des populations », « lutte contre l'habitat indigne », et « accès à la culture », arrive à la conclusion que l'égalité réelle n'est pas atteinte, et que les problématiques mises en avant doivent être envisagées dans l'optique d'arriver à une égalité en fait et pas seulement en droit avec la métropole.

Ainsi, la LODEOM n'a pas réellement aidé à atteindre l'égalité entre les territoires ultramarins et la métropole, ce qui explique la mise en place de lois concernant l'égalité « réelle ».

c. Des lois pour l'égalité « réelle » outre-mer

Suite au constat qu'il y a des inégalités marquantes entre l'outre-mer et la métropole, et que les lois de développement économique ne parviennent pas à combler ces inégalités, des projets de loi pour l'égalité « réelle » ont été mis en place. L'égalité réelle peut être définie comme « *la conjonction de l'égalité civique, politique, sociale et économique convergeant*

vers les niveaux nationaux »⁸⁴. Le rapport Lurel publié en mars 2016, ainsi que la loi pour l'égalité réelle outre-mer, mettent ces problématiques en avant.

Le rapport Lurel dénonce le fait que l'égalité réelle ne soit pas atteinte, qu'il y ait un écart entre la théorie et la pratique de l'égalité, qu'il exprime sous la formule « *il y a des citoyens qui sont plus égaux que d'autres* ». Il appelle donc au développement de politiques d'égalité des chances. Ce rapport a pour but de mettre en avant les problèmes de développement, pour ensuite proposer un projet de loi pour l'égalité réelle outre-mer.

Le rapport met en avant plusieurs problèmes dans les territoires ultramarins. Dans un premier temps, la faiblesse des investissements de l'Etat dans les départements d'outre-mer est dénoncée. En effet, l'Etat investit moins dans les outre-mers qu'en métropole : les dépenses d'investissement par habitant sont inférieures d'un tiers en outre-mer par rapport à la métropole. D'autre part, le rapport dénonce les inégalités en matière d'infrastructures, en particulier les infrastructures de transport⁸⁵, d'assainissement, d'électricité. Les inégalités dans les services publics sont aussi pointées du doigt, en particulier l'accès au numérique : alors que 100% de la métropole est raccordée en fixe, seule 72% de la population ultramarine l'est. Enfin, les différences de prestations sociales sont aussi montrées comme un facteur d'inégalités persistantes.

Suite à ce rapport, une loi sur l'égalité réelle outre-mer est proposée en 2017. Le projet est repris par Ericka Bareigts, alors secrétaire d'Etat à l'égalité réelle, et présenté en Conseil des ministres le 3 août 2016 par Bareigts, Manuel Valls et George Pau-Langevin, la ministre des outre-mers. Le texte est adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 11 octobre, et approuvé par le Sénat le 19 janvier 2017. Il est définitivement adopté le 14 février 2017.

Cette loi affiche comme objectif la réduction des écarts de développement entre les territoires ultramarins et la métropole, tout en prenant en compte les spécificités de chaque territoire, au niveau géographique, économique, social... D'autres dispositions visent à une convergence des prestations sociales avec la métropole, mais les mesures phares concernent l'accès aux financements pour les entreprises. En effet, il est estimé que pour atteindre une égalité réelle, les opportunités économiques doivent être renforcées, ainsi que les initiatives entrepreneuriales. C'est pour cela que le texte incite au renforcement de la concurrence et

⁸⁴ *Egalité réelle outre-mer, rapport au Premier Ministre*, Victorin Lurel, mars 2016

⁸⁵ Alors qu'on compte dans l'Hexagone 5,8 km de voirie départementale pour 1000 habitants, on en compte 1,9 km en Guyane

l'investissement dans le capital humain. Enfin, le texte contient des mesures de lutte contre la vie chère, car cette revendication est présente dans les outre-mers depuis plusieurs décennies, et il semble que la LODEOM de 2009 n'ait pas réussi à résoudre ce problème.

Nous pouvons ici observer que les politiques mises en place ont pour but d'aider les départements d'outre-mer à atteindre une égalité avec la métropole. Cependant, les lois mises en place ne sont pas toujours efficaces, comme le prouvent les rapports de la CNEPEOM. La raison est que l'Etat ne prend pas en compte le caractère spécial des départements ultramarins, et ne peut donc pas mettre en place des politiques adaptées. Il y a une incompréhension des enjeux de ces territoires, et de ce que veulent les habitants. Les consultations populaires de 2010 à propos du statut de la Guyane illustrent ce problème : il y a un vote voulu par les Guyanais, mais qui leur est mal présenté et pas adapté à la situation.

2. La question du statut et les référendums de 2010

La révision constitutionnelle de 2003 a remplacé la distinction entre Départements d'Outre-Mer (DOM), et Territoire d'Outre-Mer (TOM), avec une nouvelle classification. Depuis cette réforme, les collectivités sont distinguées selon l'article de la Constitution dont elles dépendent. On distingue ainsi les collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution et celles dépendant de l'article 74. La Guyane appartient aux collectivités relevant de l'article 73, pour lesquelles s'applique le principe d'identité législative : les lois et règlements y sont applicables de plein droit. Les collectivités relevant de l'article 74 sont elles soumises au principe de spécialité législative : les lois et règlements ne s'y appliquent que par mention expresse. Les collectivités relevant de l'article 74 ont ainsi une plus grande autonomie.

Le conflit social de 2008 relance le débat du statut de la Guyane. En effet, parmi les revendications figure la demande d'une plus grande autonomie vis-à-vis de la métropole⁸⁶. De plus, les congrès des élus départementaux et régionaux de Guyane et de Martinique ont adopté des résolutions qui réclament la création de collectivités uniques dotées d'une autonomie renforcée dans le cadre de l'article 74, et demandaient donc un changement de statut pour être

⁸⁶ « Blada.com - Association des Consommateurs en Colère », *op. cit.*

rattachés non plus à l'article 73, mais à l'article 74. A cela s'ajoute les Etat Généraux de l'Outre-Mer, qui ont eu lieu en avril 2009, et dans lesquels a beaucoup été mentionnée l'idée d'un changement de statut de la Guyane. Deux référendums à ce sujet sont donc organisés les 10 et 24 janvier 2009 en Guyane et Martinique, pour tenter de mettre en place cette évolution statutaire. Ainsi, la Guyane deviendrait, si le oui l'emportait, une collectivité unique dotée de nouvelles compétences.

Le premier référendum, qui a lieu le 10 janvier 2010, pose la question suivante : « *Approuvez-vous vous la transformation de la Guyane en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ?* ». Ainsi, la Guyane se serait dirigée vers une évolution de statut, et un changement de régime juridique. A cette question, le « non » l'emporte avec 70,22% des voix. Cependant, l'abstention est de 52%, et 2% des bulletins étaient blancs ou nuls.

Un deuxième référendum est donc organisé le 24 janvier, qui pose la question suivante : « *Approuvez-vous la création en Guyane d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ?* ». La création d'une collectivité unique signifie ici la fusion du département et de la région, dans un but de simplification administrative et de décentralisation. Ici, le « oui » l'emporte avec 57,49% des voix.

Il y a, entre les deux votes, une forte hausse de l'abstention, qui passe de 52% à 75%, ainsi qu'une hausse des bulletins blancs et nuls, qui passent de 2% à 6%. Il y a de la part des élus une crainte de délégitimation du scrutin⁸⁷.

Nous pouvons constater que ces référendums ont mis en avant le rejet massif –dans la limite de la participation électorale- d'une idée de changement de statut de la Guyane, et d'un passage à une collectivité régie par l'article 74 de la Constitution. Ainsi, bien que les revendications de 2008 portent sur une hausse de l'autonomie vis-à-vis de la métropole, le renforcement de l'autonomie locale a été refusé par le référendum au profit d'une sanctuarisation de l'article 73 de la Constitution. Cela peut s'expliquer par le fait que l'article 73 est vu comme le fondement de l'égalité républicaine, qui garantit ainsi l'accès à tous les

⁸⁷ Justin DANIEL, « Guyane et Martinique », *op. cit.*

droits inhérents à la citoyenneté française⁸⁸. Il y a eu une peur, en acceptant d'être régis par l'article 74, de se voir déchoir de certains droits que le principe d'égalité avec la métropole garantissait. Cette peur a été dénoncée par plusieurs élus favorables à un gain d'autonomie du territoire. Ils ont en effet estimé que les partisans du « non » ont joué sur la peur de perdre les droits sociaux pour influencer les résultats^{89 90}. S'il est vrai que cette peur a pu être exagérée par certains partisans du « non », les élus n'ont pas pris en compte l'attachement au statut du territoire et au principe d'égalité dans les DOM. De plus, les explications sur la différence entre article 73 et article 74 n'étaient pas des plus claires, et la confusion qui a été engendrée a mené à cette crainte de se voir déchoir de certains droits et des acquis statutaires. En effet, être une collectivité de l'article 73 donne le statut de Région Ultrapériphérique (RUP) de l'Union Européenne (UE), ce qui donne droit à des subventions, que les régions n'ont pas forcément si elles n'ont pas ce statut⁹¹. En conséquence de ces référendums, la loi du 27 juillet 2011 crée une collectivité unique en Guyane, sur la base de l'article 73 de la Constitution, qui se substitue au DROM de l'époque, pour devenir la collectivité de Guyane.

Ainsi, le statut de la Guyane était un enjeu majeur des mouvements de 2008, mais ce statut n'a pas autant évolué que l'Etat avait envisagé. Alors qu'il proposait un changement de statut radical, et une évolution vers plus d'autonomie, nous pouvons faire la conclusion que les Guyanais restent attachés au lien avec la métropole, car il leur garantit des droits auxquels ils tiennent et qu'ils estiment être la clé vers l'égalité avec la métropole.

3. Les projets d'aide économique

Pour poursuivre dans la logique de rattrapage des outre-mers avec la métropole, plusieurs projets d'aide économique sont développés. Pourtant, ils sont très rarement mis en œuvre, ou alors fortement critiqués.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Michel Delberghe MAROT Hervé Brival (Fort de France, correspondant) et Laurent, « Martinique et Guyane refusent une autonomie accrue », *Le Monde.fr*, 11 janvier 2010, URL complète en biblio.

⁹⁰ « Antoine Karam «La peur l'a emporté» », *L'Humanité*, 12 janvier 2010, URL complète en biblio.

⁹¹ Anne CATHERINE HO YICK CHEONG, « De la mobilisation collective de décembre 2008 en Guyane française au référendum de janvier 2010, une année de crise », *op. cit.*

a. Des promesses non tenues

Plusieurs projets d'aide économiques ont été mis en place au fil des ans, qui promettent tous des fonds et des engagements dans le domaine social.

En 2009, un projet de zones franches est mis en place, dans le but de relancer l'économie. En 2010, suite aux mouvements sociaux, le gouvernement Sarkozy annonce 127 mesures pour dynamiser le développement local outre-mer. Ces mesures contiennent le déblocage de 40 millions d'euros pour développer les productions agricoles locales, le secteur de la pêche, et faire en sorte que la Guyane devienne autonome sur le plan énergétique. En plus de cela, la Guyane devait devenir une base avancée pour les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro.

En décembre 2013, le pacte d'avenir pour la Guyane est promis par François Hollande. Ce pacte, qui devait être mis en place avant 2015, fixe les engagements de l'Etat pour le développement de la Guyane autour de dix domaines : transports, logements, foncier, développement économique, environnement, éducation et culture, santé, sécurité, désenclavement, soutien aux collectivités locales. Toutefois, aucun accord n'est trouvé sur le montant de l'aide versé, qui varie entre 2 et 4 millions d'euros.

Ces deux projets sont les principaux projets développés par le gouvernement entre 2009 et 2017 pour aider la Guyane. Bien que leur montant soit élevé et les objectifs ambitieux, aucun de ces deux projets n'a été réalisé.

b. Les critiques adressées aux projets mis en place

Les mesures promises par le gouvernement Sarkozy en 2009 n'ont jamais été mises en place, tout comme le plan Hollande de 2013. La mise en place de ce plan sera d'ailleurs au cœur des protestations de 2017. Ne pouvant donc me pencher sur l'impact de ces projets, l'analyse portera ici sur les critiques adressées au plan d'urgence de 2017.

En dehors de ces projets qui ne sont pas mis en place, les projets promis en 2017 sont critiqués car ils ne sont pas considérés comme étant à la hauteur des demandes du territoire.

Le collectif des 500 frères s'est ainsi fondé autour du fait que l'Etat ne dépense pas assez pour la sécurité du territoire. Bien qu'en avril, le plan d'urgence pour la Guyane prévoie un milliard d'euros pour le département, donc 60 millions pour le CHU de Kourou, l'action est jugée trop tardive et comme ne répondant pas aux urgences que vivent les Guyanais au jour le jour. En effet, le gouvernement satisfait les demandes très précises se trouvant dans le cahier de revendications de *Pou Lagwiyann Dékolé*, mais le versement d'un milliard d'euros est prévu sur une période de dix ans, et le collectif juge que pour que l'aide soit appropriée, il faudrait 2,1 milliards d'euros de plus. De plus, la crainte reste que ces fonds ne soient qu'une promesse, comme le pacte d'avenir de 2013.

D'autre part, les fonds promis en 2017 seront alloués à des projets ciblés comme la construction d'école, mais il n'y a pas de refonte structurelle de l'économie du territoire. Or, cette refonte paraît essentielle dans la mesure où la Guyane a un retard de 25 ans sur la métropole en matière de développement⁹². Il faudrait, en plus d'investir dans des projets isolés, aider à rembourser les retards de paiement des collectivités et des hôpitaux, ainsi que verser les aides des secteurs agricoles et de la pêche de la période 2014-2016, qui n'ont pas été versées.

Ainsi, les critiques adressées aux plans d'aide économiques portent sur le fait que ces aides ponctuelles n'aident pas à redresser structurellement l'économie du territoire, et se contentent d'actions rapides, en réaction aux mouvements sociaux et aux demandes, plutôt qu'une aide plus profonde prenant en compte les spécificités du territoire.

Dans cette partie, nous avons exploré le rôle que joue l'Etat dans la répétition des conflits sociaux à une dizaine d'années d'intervalle. L'héritage que la période coloniale a laissé a encore une influence de nos jours : les politiciens connaissent mal le territoire, ce qui mène à la mise en place de politiques publiques inadaptées à ses spécificités et aux attentes des habitants. De plus, les Guyanais pensaient que l'égalité avec la métropole promise dès l'abolition de l'esclavage serait acquise avec la départementalisation de 1946. Or, soixante ans après la consécration de la Guyane en tant que département français, cette égalité semble

⁹² « L'action du gouvernement pour résoudre la crise en Guyane est inadaptée » Joëlle Prévot-Madère », *op. cit.*

loin d'être atteinte, et le fait que les politiques publiques mises en place ne résolvent pas ce problème fait perdurer le sentiment d'injustice. De plus, il nous apparaît que les Guyanais ont le sentiment de ne pas être entendus et compris par les décideurs parisiens, ce qui explique le recours à la protestation et au blocage de l'économie du pays pour se faire entendre et voir. Les deux conflits sociaux étudiés suivent ce schéma : en 2008, la contestation portait sur le coût de la vie. Ce problème n'ayant pas été réglé par les politiques mises en place, il revient sur le devant de la scène en 2017, accompagné d'autres problématiques qui se sont aggravées entre-temps.

Toutefois, il nous semble que la faute ne peut être rejetée que sur l'action de l'Etat. En effet, le fait que les revendications reviennent, que les mêmes problèmes rejaillissent d'un conflit à l'autre, nous amène à se questionner sur le rôle des organisations militantes dans le suivi des revendications et leurs capacités à défendre leurs positions.

III. Des facteurs endogènes dans la répétition des mouvements

Nous avons vu que l'héritage colonial jouait un rôle important dans la répétition de mouvements sociaux portant les mêmes revendications d'égalité en Guyane. Cependant, il nous semble que ce seul facteur ne peut pas expliquer à lui seul les demandes répétées pour plus de sécurité, un nouveau modèle économique, ou encore davantage de moyens pour la sécurité.

Nous allons ici mettre plusieurs choses en avant. Dans un premier temps, les coalitions qui portent ces revendications sont des coalitions très éphémères, qui se dissolvent à la fin des revendications. Cela peut s'expliquer par des rivalités internes et les différences de point de vue dans les collectifs. Mais cette dissolution permanente pose la question du suivi des demandes faites durant les conflits sociaux : comment s'assurer que les demandes sont respectées si les organisations qui ont fait ces demandes n'existent plus ? Dans un deuxième temps, nous avons pu observer qu'il existe une réelle distance entre les hommes politiques guyanais et la société civile qui porte les revendications. Les hommes politiques n'ont pas vraiment d'influence dans la mise en place des demandes, et leur volonté de préserver leur statut social et un certain statu quo avec la métropole explique leur faible implication dans les mouvements sociaux, et donc dans la défense des revendications portées par les collectifs. Enfin, nous avons aussi observé que les organisations portant les revendications sont marginalisées, dans les négociations et après, principalement parce qu'elles connaissent des difficultés à transformer leurs revendications en projet politique.

A. La dissolution des coalitions portant les revendications

Nous avons constaté que les mouvements sociaux, en 2008 comme en 2017, sont menés par des collectifs issus de la société civile, mais que ces collectifs se dissolvent et disparaissent à la fin des mouvements sociaux. Les organisations qui composent les collectifs demeurent, mais les collectifs en eux-mêmes disparaissent : le site web du CCC de 2009 n'existe plus, le cahier de revendications du collectif *Pou Lagwiyann dékolé* de 2017 n'est plus accessible en ligne, car le site a fermé. Ces dissolutions peuvent être expliquées par les rivalités internes aux collectifs, mais aussi, tout simplement, à un cycle de vie des organisations qui fait que ces unions ne durent que le temps de la mobilisation. Dans ces conditions, il paraît cependant difficile de suivre l'évolution des mesures promises par le gouvernement, si les collectifs n'existent plus : comment s'assurer que les promesses sont tenues ? Le concept d'*abeyance structure*, développé par Suzanne Staggenborg⁹³, permet d'étudier le rôle des organisations dans la continuité des revendications : même si les collectifs sont dissous, les organisations qui les composent ne disparaissent pas, et ils continuent à porter les revendications grâce à une fonction de veille⁹⁴. Cela permet l'adaptation à un nouveau contexte politique, et explique pourquoi ces revendications restent présentes d'un mouvement à l'autre. La dissolution des collectifs sera donc analysée grâce aux travaux sur la continuité des luttes sociales, en analysant quelles sont les rivalités et tensions entre les différentes organisations qui les composent.

1. Des rivalités internes

Les collectifs menant les mouvements de 2008-2009 et 2017 sont composés d'organisations très diverses, qui défendent chacune un secteur particulier de la société. Cela permet certes d'avoir une plus grande influence, mais cause aussi des rivalités, qui peuvent mener à des dissolutions ou des scissions internes.

⁹³ Florence JOHSUA, « Abeyance structure », in *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), pp. 17-23, URL complète en biblio.

⁹⁴ Emmanuel PIERRU, « 1. Organisations et ressources », *op. cit.*

a. Des unions d'acteurs très différents

Les collectifs qui mènent les mobilisations sont, comme expliqué plus haut⁹⁵, des collectifs très divers, qui réunissent des associations très différentes, mais unies par le but commun de faire remonter leurs revendications au sommet de l'Etat. Ces rassemblements de syndicats et associations diverses, avec chacun leur identité propre et très forte, mais unis autour de la question sociale en Guyane, ont aidé à la prise en charge de revendications émanant de toutes les parts de la société guyanaise⁹⁶, et d'agréger des demandes diverses. En effet, chaque association avait ses propres revendications, mais le rassemblement en collectifs permet d'unifier les demandes et d'avoir plus de poids que si les revendications étaient portées par un seul de ces syndicats ou associations.

Ainsi, en 2008-2009, le mouvement est porté par le Comité des Consommateurs en Colère (CCC) et un autre collectif de consommateurs, la CGPME, l'Union des Travailleurs Guyanais (UTG), les associations de commerçants chinois, et le MEDEF.

Nous avons ici un exemple parfait de collectifs fortement divers. Le mouvement est lancé par des collectifs de consommateurs qui protestent contre les prix des carburants et produits de première nécessité, puis d'autres syndicats viennent s'y joindre. Il y a le MEDEF, syndicat patronal qui porte les revendications des employeurs quant aux charges sociales qui sont plus élevées en Guyane qu'en métropole, la CGPME qui est assez proche politique du MEDEF, dans la mesure où elle défend les intérêts des patrons des Petites et Moyennes Entreprises. A cela s'ajoute l'UTG, qui est affiliée à la CGT et défend des positions nationalistes et indépendantistes. L'UTG est elle-même un collectif de trente-sept syndicats, organisés par branches professionnelles, et a donc dû en interne clarifier ses positions et faire des compromis. Enfin, les commerçants chinois se joignent au mouvement pour défendre leurs propres intérêts de défense de leur sécurité, mais cette demande est aussi reprise par les autres organisations menant le mouvement.

Ainsi, les organisations qui s'allient en 2008 mettent des revendications en commun, même s'ils ne défendent pas au départ les mêmes choses.

⁹⁵ Cf I-C

⁹⁶ Justin DANIEL, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *op. cit.*

De même, dans le mouvement de 2017, le collectif *Pou Lagwiyann Dékolé* créé le 28 avril 2017 rassemble des organisations qui ne défendent pas les mêmes positions. On retrouve ainsi des collectifs tels que le collectif des 500 frères, qui lutte contre la délinquance et l'insécurité, le collectif des Toukans, qui se bat contre le rachat du CHU de Kourou par un investisseur privé. On a ensuite l'UTG-CGT de l'éclairage en Guyane, qui revendique un accès à l'énergie pour tous les Guyanais, et qui a des revendications très spécifiques propre au secteur de l'énergie : revalorisation du travail des locaux, plus de recrutement, amélioration des conditions de travail, et départ du directeur local d'EDF⁹⁷. Enfin, pour la première fois dans un mouvement social guyanais, il y a des collectifs de peuples autochtones qui demandent la reconnaissance de leurs droits et la protection de leurs terres.

Nous avons de nouveau des collectifs et syndicats très différents, mais qui ont des revendications encore plus disparates qu'en 2008. Le mouvement est certes parti de la revendication de plus de sécurité, mais il a ensuite pris des proportions plus larges. Ainsi, chaque organisation faisant partie du collectif *Pou Lagwiyann Dékolé* porte des revendications plus précise que la demande de baisse des prix du carburant qui était la principale demande de 2008. Cela mène à avoir des revendications plus larges, qui couvrent des demandes de la part de la population guyanaise toute entière, y compris les peuples autochtones qui ont toujours été marginalisés dans la vie politique du territoire.

Dans les deux cas, la constitution en collectif permet de faire gagner de l'ampleur au mouvement et de réunir un large éventail de revendications. Même si toutes les revendications ne sont pas exaucées ou examinées par le gouvernement, le fait d'en présenter plusieurs en tant que collectif permet d'avoir plus de poids.

Toutefois, le fait de se composer en tant que collectif réunissant des organisations très diverses a aussi pour effet de créer des rivalités et tensions au sein même du collectif.

b. Des rivalités certaines au sein des collectifs

Les collectifs formés présentent une image unitaire dans leurs revendications, mais en interne, l'unité n'est pas toujours facile à atteindre. Il faut faire des compromis, et la grande diversité

⁹⁷ « La Guyane encore sous haute tension », *L'Humanité*, 4 mai 2017, URL complète en biblio.

des organisations présentes dans les collectifs ne permet pas toujours d'avoir des prises de positions fermes dans la sérénité.

En 2008-2009, nous observons que si les deux collectifs de consommateurs à l'origine du mouvement ont réussi à se mettre d'accord sur la création d'une pétition contre la hausse des prix du pétrole, il y a en interne des organisations qui sont rivales dans la vie de tous les jours, comme l'UTG et le MEDEF.

Ces rivalités sont encore plus marquées en 2017, en raison de la grande diversité des revendications mises en avant au sein du collectif. Ainsi, la question du statut de la Guyane est un point de tensions. Si la plupart des organisations sont satisfaites des évolutions mises en place suite au référendum de 2011, l'UTG-CGT estime que les réformes ne sont pas allées assez loin. Ce syndicat revendique certes avant tout de meilleures conditions de travail pour les travailleurs guyanais, mais il est aussi un syndicat indépendantiste. Il insiste donc pour mettre la revendication d'un changement statutaire dans le cahier de revendication, mais cette revendication n'est pas soutenue par les autres membres du collectif.

La question du mode d'action du collectif des 500 frères contre la violence est aussi un point de tension. Toutes les organisations membres du collectif n'approuvent pas le fait qu'ils agissent cagoulés, car cela attire des critiques de la part de l'Etat, et pourrait remettre leur légitimité en question.

Enfin, ce collectif des 500 frères connaît aussi des divisions internes. A quarante-huit heures de la signature de l'accord de la Guyane, le collectif connaît une scission interne⁹⁸. Suite à une dispute sur le groupe WhatsApp du collectif, le président José Achille quitte le collectif des 500 frères et le collectif *Pou Lagwiyann Dékolé* avec plusieurs autres membres pour aller fonder le collectif des Grands Frères. Dans la conférence de presse du 24 avril 2017, les membres restants dans le collectif des 500 Frères expliquent que les modalités d'action du collectif ont mené à sa division. C'est en particulier l'usage des barrages par le collectif guyanais qui a mené au départ de José Achille : il n'était pas d'accord avec le renforcement des barrages alors qu'une mission interministérielle avait été envoyée.

⁹⁸ « Pourquoi les « 500 frères » se divisent après un mois à la tête du mouvement social ? - guyane 1ère », URL complète en biblio.

Ainsi, bien que la création de collectifs permette de rassembler des revendications plurielles qui rassemblent une part importante de la société guyanaise, la création de ces collectifs met aussi en avant des rivalités, et l'union mise en avant pendant la mobilisation ne survit pas forcément à la fin des mouvements.

2. La disparition des collectifs après les conflits sociaux

Nous pouvons observer que les collectifs qui mènent les mouvements ne durent que quelques mois, puis se délitent. En effet, garder une cohésion interne sur le long avec des organisations si différentes n'est pas facile, et peut être contre-productif. La dimension collective de ce type de collectif est difficile à construire et garder⁹⁹. Certes, l'agrégation de plusieurs organisations contestataires est utile pour étendre les mobilisations, mais elle ne va pas de soi : les organisations veulent conserver les indépendances et identités, ce qui mène aux conflits vu au-dessus.

Les deux collectifs phares des mouvements sociaux ont disparu de manière permanente à la fin des mouvements sociaux.

Le CCC n'a pas été dissous après la fin du mouvement en 2008, mais son activité a cessé. Il est toujours enregistré en tant qu'association dans l'annuaire des associations guyanais en 2016, mais ne n'a pas été actif depuis février 2009, date à laquelle il a appelé à une manifestation contre la vie chère à Cayenne, manifestation qui n'a rassemblé qu'une centaine de personnes. De même, le collectif *Pou Lagwiyann Dékolé* existe toujours, mais ne fait pas d'autres actions que de poster des informations sur sa page Facebook, les dernières publications aux 28 mai 2018 étant des rappels des manifestations ayant eu lieu en 2017.

Ainsi, les collectifs se forment dans des intervalles très courts, et sur des problématiques spécifiques au contexte de leur création. Ils sont ensuite dissous, et un autre collectif est reconstruit une dizaine d'années plus tard, sur des problématiques communes, qui peuvent se recouper avec celles du collectif précédent.

⁹⁹ Lilian MATHIEU, *L'espace des mouvements sociaux*, op. cit.

Quand les collectifs se reforment, ils ne rassemblent pas les mêmes organisations. Certains organisations sont centrales, comme la CGPME et l'UTG du secteur concerné, mais d'autres apparaissent suivant les revendications et le contexte de la protestation.

3. Quel suivi des revendications par les organisations ?

La constitution en collectif aide à la prise en charge des revendications, pendant et après les mouvements sociaux : si les organisations ont mis par écrit leurs demandes, il reste une trace de ce qu'elles ont réclamé à l'Etat. Cependant, le fait que les collectifs se dissolvent à la fin des mouvements sociaux enterre les revendications, ce qui explique pourquoi les mêmes revendications se retrouvent à dix ans d'intervalle.

a. La nécessité du suivi

Malgré le fait que les collectifs disparaissent, et que certaines revendications soient satisfaites, il y a quand même un besoin de suivi, pour s'assurer que les demandes auront effectivement une réponse.

Après un mouvement social, les revendications sont examinées par les autorités à qui le mouvement s'adressait, ici le gouvernement français. Cependant, sans suivi et pression de la part des organisations à l'origine de la mobilisation, il est fort probable que ces revendications ne soient jamais examinées et/ou exaucées par les destinataires de cette mobilisation. De plus, dans les périodes de fin des mouvements sociaux, les organisations peuvent penser que leur cause a atteint son but et donc que plus aucun travail de mobilisation et revendication n'est requis¹⁰⁰. Ainsi, les organisations doivent avoir une fonction de veille, pour permettre aux causes de survivre aux périodes de reflux¹⁰¹. Staggenborg définit cette fonction de veille comme « *un processus de maintien par lequel les mouvements parviennent à durer dans des environnements politiques non réceptifs et à jouer le rôle de passeur entre deux étapes d'une mobilisation* ». Ce rôle de passeur est primordial en Guyane, et ce d'autant plus qu'en raison de l'éloignement du territoire de la métropole, il est fréquent que l'Etat ne considère pas la

¹⁰⁰ Florence JOHSUA, « Abeyance structure », *op. cit.*

¹⁰¹ Emmanuel PIERRU, « 1. Organisations et ressources », *op. cit.*

région comme une priorité. En Guyane, plusieurs promesses ont été faites par l'Etat, en particulier en termes d'argent alloué à la collectivité. Il y a donc besoin d'un suivi de ces promesses, qui doit être effectué par les organisations ayant mis en place les revendications.

En 2009, une aide sur la vie chère avait été promise par l'Etat. Or, cette aide a tardé à arriver, et cette revendication de baisse des prix parcourt les mouvements sociaux guyanais depuis des années. En 2009, les prix en Guyane étaient supérieurs de 19,6% à ceux de la métropole. Nous pouvons constater une baisse légère de ce différentiel de prix au fil des ans. Ainsi, en 2015, les prix étaient « seulement » supérieurs de 16,4%. Il y a donc une réduction de l'écart du coût de la vie entre la Guyane et la métropole, mais cette réduction est minime. De plus, la Guyane reste largement au-dessus de la moyenne des autres régions d'outre-mer quant au différentiel de prix avec la métropole, qui est de 7%. Face à ces différentiels de prix, les recommandations données par les Guyanais étaient d'encourager la consommation locale pour faire baisser les coûts d'acheminement, mais ces recommandations ne semblent pas avoir été suivies. Alors qu'en 2009, les importations pour les industries agroalimentaires étaient de 145,8 millions d'euros, elles sont de 225,9 millions d'euros en 2016. La dépendance à la France n'a pas diminué : en 2009, la France avait une part de marché en Guyane de 37,2%, et elle est de 56,7% en 2016. Cette hausse des importations contribue au maintien des prix élevés, parce que les coûts d'acheminements sont très élevés.

Ces recommandations n'ont pas été suivies, et nous pouvons faire l'hypothèse que c'est parce que les organisations n'ont pas été très actives entre 2008 et 2017.

Un autre exemple est le pacte d'avenir de 2013, qui n'a jamais été mis en place. Il avait été promis en 2013 par le président Hollande, mais aucune organisation ne s'était saisie du problème. Il n'a jamais été mis en place, et la concertation à ce sujet s'est faite uniquement avec les élus guyanais : les collectifs ont été, une fois de plus, mis à l'écart.

Nous pouvons donc souligner que plusieurs promesses ont été faites, mais non tenues. On peut alors se poser la question du suivi des promesses par les organisations. Comment s'assurer que les promesses sont tenues quand les collectifs n'existent plus et n'ont pas le poids de faire pression sur le gouvernement, à l'échelle nationale comme locale ?

b. Un suivi non plus par les collectifs mais par des organisations en leur nom

Après la dissolution des collectifs, les revendications ne sont donc plus portées par des collectifs d'organisations et de syndicats, mais par les organisations qui parlent en leur nom propre, ce qui peut diminuer leur influence dans l'arène politique.

Ainsi, après le conflit de 2008 et la manifestation de février 2009, très peu de demandes concernant la vie chère sont mises en avant. Il nous paraît nécessaire de souligner que la loi LODEOM entre en application en 2010, ce qui peut calmer les revendications au sujet de la vie chère.

Après le mouvement de 2017, le collectif des 500 frères prend la relève sur le collectif *Pou Lagwiyann Dékolé* : au nom uniquement de ce collectif, ils veulent s'assurer que les 2,1 milliards promis iront bien aux Guyanais¹⁰². De même, le syndicat UTG-CGT énergie garde ses revendications d'accès à l'énergie pour tous les guyanais, mais uniquement en son nom, et séparément de *Pou Lagwiyann Dékolé*.

Cela explique que les revendications perdent de leur importance entre les mouvements sociaux. Il n'y a plus de collectif pour s'assurer que ces demandes sont respectées, et elles sont remises à l'ordre du jour une dizaine d'années après lors d'un nouveau mouvement social.

Cette absence de suivi des revendications est également due au fait que les hommes politiques guyanais n'ont pas de liens forts avec les collectifs menant les mouvements sociaux, et ne défendent donc pas leurs positions lors des négociations, ou ne défendent pas l'ensemble des revendications, ce qui mène à une répétition des demandes.

¹⁰² « Pourquoi les « 500 frères » se divisent après un mois à la tête du mouvement social ? - guyane 1ère », *op. cit.*

B. Une distance entre les hommes politiques guyanais et la société civile portant les revendications

Enfin, nous avons constaté qu'au cours de ces mouvements sociaux, il y a une déconnection entre les hommes politiques et la société civile. Les revendications ne viennent pas des élus, mais de collectifs originaires de la société civile, dont les idéaux sont ensuite repris par les élus. Selon Daniel, il y a une perte de la capacité d'intervention des élus, qui sont dépossédés de leur parole¹⁰³. En effet, le personnel politique local est relégué au rang de médiateur avec l'Etat, ils ne mènent pas le mouvement, n'ont pas de parole propre. Il y aurait une crise de la représentation politique, car les élus n'ont pas de lien avec la population. Nous pouvons ici reprendre la théorie de Dahomay selon laquelle l'Etat s'appuie sur une classe politique qui souhaite maintenir le statu quo¹⁰⁴, qui souhaite maintenir aussi son propre statut, et abandonne ainsi certaines revendications au profit de relations pacifiées avec le pouvoir métropolitain. L'intérêt serait de voir à quel point cette théorie se justifie, et quel a été l'impact de cette perte de parole couplée à la disparition des collectifs sur le suivi des revendications.

1. Des revendications portées avant tout par les collectifs meneurs

Les revendications des mouvements sociaux sont avant tout portées par les organisations syndicales et les collectifs. En conséquence, les hommes politiques guyanais ne sont pas sur le devant de la scène. Cette aliénation peut être due à une certaine déconnection de ces élus quant à la réalité des demandes des Guyanais.

a. Une aliénation des hommes politiques locaux

Le mode d'organisation des mouvements sociaux guyanais a pour conséquence d'aliéner les hommes politiques locaux, tout en libérant la parole de la société civile.

¹⁰³ Justin DANIEL, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *op. cit.*

¹⁰⁴ Jacky DAHOMAY, « 26. Repenser le politique dans les DOM », *op. cit.*

En effet, ce sont collectifs et organisations qui lancent des revendications à l'encontre de l'Etat français. Du fait de la multiplication de ces organisations, il y a aussi une multiplication des arènes de débat, le point de rassemblement par excellence étant le barrage sur les routes guyanaises. Ces barrages, mis en place par les organisations protestataires, permettent à la population de se rassembler et de débattre de ce qu'elle veut pour l'avenir du territoire. Ils remplacent alors les espaces traditionnels d'expression politique que sont les mairies et le conseil général de Guyane, pour se concentrer sur des arènes de débat plus informelles, à l'écart des villes, et sur les lieux de lutte. La conséquence de ce déplacement des débats et de la multiplication des lieux de débats et politisation est que les hommes politiques ont moins de capacité d'intervention, et sont dépossédés de leur parole. Cette dépossession de parole permet cependant de libérer la parole populaire, et de multiplier les espaces de débats et revendications, d'où émergent des demandes qui n'auraient peut-être pas été entendues si les seuls négociateurs et interlocuteurs étaient les élus¹⁰⁵. Cette aliénation se retrouve dans les deux mouvements de protestation de 2009 et 2017 : les revendications sont d'abord mises en avant par les collectifs, et les élus s'en saisissent après, une fois que le mouvement a fait du chemin et gagné de l'influence.

Ainsi, en 2008, le mouvement a comme figure de tête Joëlle Prévot-Mamère, qui n'est pas une élue mais la présidente de la CGPME. Les revendications contre le prix du pétrole ne sont pas lancées par des élus soucieux des prix dans leurs collectivités, mais par des collectifs de consommateurs. En 2017, face à un manque d'action de l'Etat en matière de sécurité, ce ne sont pas les élus qui agissent, mais le collectif des 500 frères qui décide de prendre la situation en main et de s'auto-organiser en groupes luttant contre l'insécurité, parfois de manière peu légale¹⁰⁶. De même, les deux mouvements utilisent le barrage pour bloquer la Guyane et faire entendre leurs revendications, en paralysant l'économie du pays. Mais sur ces barrages, on rencontre peu d'élus, et beaucoup de syndicalistes ou de membres des collectifs de consommateurs ou de sécurisation du territoire. Par conséquent, la population est davantage en contact avec eux qu'avec les hommes politiques, et ce sont donc eux qui sont les plus visibles dans l'organisation du mouvement¹⁰⁷. Les débats sur l'avenir du territoire ne sont pas menés par des élus, mais par ces collectifs actifs sur les barrages et auprès des habitants.

¹⁰⁵ Justin DANIEL, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *op. cit.*

¹⁰⁶ Laurent MAROT (CAYENNE), « Guyane », *op. cit.*

¹⁰⁷ Laurent MAROT (CAYENNE), « En Guyane, sur les barrages : « On nous a beaucoup couillonnés » », *Le Monde.fr*, 28 mars 2017, URL complète en biblio.

Ainsi, les cahiers de revendications rédigés par les collectifs ne passent pas par les élus, ils sont rédigés uniquement par des collectifs et syndicats. En 2008, les revendications se résumaient à la lutte contre la hausse des prix du pétrole, mais en 2017, le cahier de revendication de *Pou Lagwiyann Dékolé* ne contient pas de revendications des élus, ni même d’approbation des élus sur ces revendications.

Les élus interviennent lors des négociations, en reprenant les revendications pour négocier avec le gouvernement. Ainsi, en 2008, Antoine Karam n’intervient que quand le secrétaire d’Etat à l’outre-mer fait son offre de baisser le prix du carburant de 10 centimes à condition que la région participe en annulant sa taxe sur les carburants, près d’un mois après le début du conflit social. De même, les revendications ne sont reprises et soutenues qu’après la fin des mouvements, comme le montre l’urgence mise sur la loi LODEOM et le rapport Lurel publié en 2016.

Cette aliénation des élus guyanais peut être due au fait que la classe politique guyanaise peut sembler ne pas comprendre les réalités et les attentes des Guyanais.

b. Des élus éloignés de la réalité des Guyanais ?

Si les revendications se répètent des mouvements sociaux, cela peut être dû au fait que les élus guyanais sont distants de la réalité de la vie des Guyanais, et ne portent pas les revendications jusqu’au bout.

En dehors des mouvements sociaux, les élus ne portent pas vraiment de revendications en lien avec les Guyanais. Plusieurs exemples de revendications des mouvements, qui ne sont pas reprises par les élus lors des négociations, peuvent prouver cela.

Dans un premier temps, la revendication de remise en cause des tensions socio-raciales, très présente en 2008 en raison des évidentes disparités de richesse dans la région, ne se traduit pas dans le champ politique¹⁰⁸. Les organisations menant le mouvement appelaient à une plus juste répartition des richesses, mais cette revendication ne se retrouve pas dans les

¹⁰⁸ Justin DANIEL, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *op. cit.*

négociations menées par les élus guyanais. De même, on constate que lors des Etats Généraux de l'outre-mer, alors qu'Antoine Karam les considérait comme importants, le LKP guadeloupéen a fait un communiqué les critiquant, qui a été entendu par plusieurs organisations guyanaises. Il y a ainsi une vraie déconnection entre la volonté des élus et les attentes des organisations menant les mouvements.

Cette déconnection peut s'expliquer par l'histoire du territoire. En raison du passé esclavagiste de la Guyane, le politique s'est construit en dehors de la société civile, pour se distinguer des descendants d'esclaves juste affranchis¹⁰⁹, plus pauvres. Cela crée une vraie séparation entre la société civile et la classe politique qui doit ensuite reprendre les négociations : les relations entre le champ politique et la société civile sont caractérisées par une nette séparation.

D'autre part, il y a une vraie contradiction entre les meneurs des luttes et les individus les reprenant pour les négociations. Les luttes sociales sont ainsi menées par des syndicats demandant plus d'autonomie, comme l'UTG-CGT qui est indépendantiste, mais elles sont ensuite reprises par des hommes politiques qui mènent une politique qui s'inscrit dans la continuité des politiques assimilationnistes mises en place.

Les hommes politiques guyanais sont ainsi distants des revendications de la société civile, et parfois en contradiction avec celle-ci. Cette contradiction s'explique par la volonté des hommes politiques de garder des relations pacifiées avec la métropole.

2. Une volonté des hommes politiques de maintenir un statu quo avec la métropole

Les politiciens guyanais forment une classe qui cherche à préserver son statut, en raison des difficultés historiques qu'ils ont eu à faire admettre leur légitimité par la métropole. Cette volonté de maintenir des relations équilibrées et sans écueil avec l'Etat métropolitain peut expliquer qu'ils ne veuillent pas se mêler des conflits sociaux, ni porter de revendications qui seraient vues comme trop dérangeantes par l'Etat central.

¹⁰⁹ Jacky DAHOMAY, « 26. Repenser le politique dans les DOM », *op. cit.*

a. Une classe politique voulant préserver son statut

La classe politique en Guyane s'est historiquement formée autour de la bourgeoisie de couleur, qui a milité pour l'assimilation à la métropole et la défense de son propre statut. En effet, suite à la crise du sucre, il y a eu une disparition progressive de la classe des « Blancs créoles » de l'espace politique, ce qui a laissé le champ libre aux « hommes de couleurs », qui occupent en Guyane la quasi-totalité de l'espace politique. Le fait que des gens de couleur soient au pouvoir a profondément influencé la politique guyanaise sur le long terme. Du fait du statut des gens de couleurs en France après l'abolition de l'esclavage, il y a eu un besoin de se franciser au maximum, et donc de ne pas remettre en question les choix faits par la métropole. Il y a donc un consensus politique autour de l'assimilation, et la départementalisation est vue comme le but à atteindre, et à ne surtout pas remettre en question¹¹⁰. Ainsi, face aux poussées indépendantistes des années 1970, il y a une réaffirmation de la fidélité des politiques à l'idéologie indépendantiste, mais il y a une innovation pour inclure des revendications identitaires quand le RPR annonce que l'affirmation d'une identité guyanaise n'est pas incompatible avec l'appartenance à la nation française. La classe politique commence donc à accepter les différences culturelles, mais refuse de remettre en question l'appartenance à la France et le statut départemental.

Cette histoire de la classe politique a encore une influence de nos jours, et explique la position des élus guyanais en 2008 et 2017 : c'est la suite logique des politiques d'assimilation, on prouve son appartenance à la partie en ne la remettant pas en question. Le fait qu'il n'y ait absolument aucune remise en question de la souveraineté de la France s'exprime également dans les référendums de 2011¹¹¹. La Guyane gagne certes plus d'autonomie, mais ne remet pas en cause la souveraineté de la France sur le territoire, parce que cette classe politique considère que le développement de la Guyane passe par le maintien dans les structures françaises : l'Etat donne de l'aide économique, une certaine sécurité, et surtout l'égalité des droits, revendications des assimilationnistes depuis la fin de l'esclavage.

Le fait que la classe politique défende des positions assimilationnistes mène à des conflits avec les militants nationalistes. En 2017, l'UTG-CGT réclame une plus grande autonomie économique et dénoncent la dépendance économique de la Guyane, car ils y voient un effet de

¹¹⁰ Serge MAM-LAM-FOUCK et Apollinaire ANAKESA KULULUKA, *Nouvelle histoire de la Guyane française*, *op. cit.*

¹¹¹ Serge Mam Lam FOUCK et Jean MOOMOU, « Les racines de la « mobilisation » de mars/avril 2017 en Guyane », *op. cit.*

la domination coloniale qui demeure, malgré l'instauration en département. La classe politique ne porte pas ces revendications autonomistes, ce qui explique qu'elles reviennent dans les différents mouvements sociaux, avec différentes amplitudes.

Cette volonté de maintenir un certain statu quo avec la métropole, en prouvant que les élus supportent une assimilation totale à la métropole, explique pourquoi ces élus ne s'impliquent pas dans les mouvements sociaux, et ce d'autant plus qu'ils sont mis à l'écart par les organisations à la tête de ces mouvements.

b. Une faible implication dans les revendications contestataires

La classe politique guyanaise souhaite maintenir un statu quo avec la métropole, et trop insister sur les problèmes du territoire remettrait ce statu quo en question. En effet, la politique assimilationniste ne remet pas en question l'action de la métropole dans le territoire guyanais. Or, les mouvements sociaux le font ouvertement, par la dénonciation d'une mauvaise gestion des territoires qui a des conséquences sur le prix de la vie, du manque d'action de l'Etat en matière de sécurité, etc... Mettre en avant le fait que les outre-mers sont moins bien traités que la métropole remettrait cette politique assimilationniste en question, et les critiques adressées au gouvernement sont faites avec moins de virulence que le font les militants syndicaux ou nationalistes.

D'autre part, les élus ont besoin d'une approbation de la métropole pour être candidat aux élections. Ils doivent avoir l'aval de la direction d'un parti pour se présenter, et ne peuvent donc pas être trop polémiques. Ainsi, Antoine Karam, président de la région sous l'étiquette Parti Socialiste de 1992 à 2010, puis sénateur depuis 2014, d'abord sous l'étiquette socialiste, puis à présent sous l'étiquette La République en Marche (LREM). En raison de ce besoin de support de la part de la métropole, il ne peut pas se permettre d'avoir des positions trop polémiques.

Cependant, quand cela sert leurs intérêts, l'élite locale s'implique dans les mouvements sociaux. Ainsi, il y a une certaine rationalité des élus à essayer d'avoir plus d'autonomie,

parce que cela accroîtrait leur pouvoir sur la société locale¹¹². Quand les élus guyanais supportent le passage de la Guyane du statut d'une collectivité dépendant de l'article 73 à une collectivité dépendant de l'article 74, ils ont bien conscience que cette décentralisation augmenterait leur pouvoir sur le territoire, bien que les Guyanais aient rejeté cette évolution¹¹³. Cette revendication identitaire ne peut pas vraiment être qualifiée d'une réaction anticoloniale comme le prétend Karam, mais c'est une stratégie pour occuper la place qu'elle pense mériter, dans un système social qui a très peu changé depuis la départementalisation. De plus, la dépendance à l'encontre de la métropole leur permettrait d'avoir les moyens financiers de l'exercice de leur souveraineté augmentée. A cela s'ajoute le fait que la France estime que la reconstruction des territoires passe à présent par une décentralisation de la gestion politique et la reconnaissance de leurs différences culturelles, et s'appuierait donc sur l'élite locale pour gérer le territoire et son développement.

Si les élus sont peu impliqués dans les revendications et mouvements sociaux, c'est donc parce qu'ils souhaitent maintenir un certain statut vis-à-vis du pouvoir central, qui leur garantit de garder leur position dominante en Guyane. Cependant, il peut être observé que quand leur position ou leurs intérêts sont en jeu, ils se joignent aux revendications des meneurs de la contestation, pour garder leur image intacte auprès des citoyens qui les ont élus¹¹⁴. En conséquence de cela, les organisations à l'initiative des mouvements et revendications se retrouvent marginalisées dans l'arène politique.

C. Des organisations marginalisées

Les élus guyanais défendent donc leur position sociale et leur statut. En conséquence de cela, les organisations et collectifs à l'origine des mouvements sociaux sont souvent marginalisées dans les négociations qui portent sur les revendications qu'elles ont mises en avant. Les revendications restent ainsi plus proches des attentes de la classe politique, et les organisations ne peuvent pas y faire grand-chose. De plus, les organisations ne parviennent

¹¹² Michel GIRAUD, « Revendication identitaire et « cadre national », Abstract », *Pouvoirs*, 2005, n° 113, pp. 89-100, doi:10.3917/pouv.113.0089.

¹¹³ « Antoine Karam «La peur l'a emporté» », *op. cit.*

¹¹⁴ Anne CATHERINE HO YICK CHEONG, « De la mobilisation collective de décembre 2008 en Guyane française au référendum de janvier 2010, une année de crise », *op. cit.*

pas à transformer les revendications en véritable projet de société. Les demandes sont donc considérées comme ponctuelles, même si elles se répètent de mouvement en mouvement.

Il s'agira ici de s'intéresser à la place des collectifs dans les négociations.

1. Les négociations

Les revendications sont portées par les collectifs guyanais, mais l'Etat s'adresse essentiellement aux élus dans les négociations. Cela contribue à leur marginalisation et la disparition de certaines revendications lors de la signature d'accords.

a. Des propositions adressées aux élus

Nous pouvons constater que les élus interviennent la plupart du temps uniquement quand l'Etat lui-même réagit. Bien que les collectifs guyanais mettent en place les cahiers de revendication et les demandes qu'ils adressent à l'Etat, la réponse des institutions s'adresse aux élus. Cela explique pourquoi en 2008, la proposition d'Yves Jégo de baisser le prix du carburant de 10 centimes implique la région, et pourquoi Antoine Karam, président du conseil régional, est celui qui rejette cette offre.

Toutefois, cela change en 2017. Le schéma de base semble être le même : les revendications sont portées par les organisations, mais quand il est proposé d'envoyer une mission interministérielle, la proposition est faite aux élus et non pas aux collectifs. Cependant, on observe ici un changement et une alliance entre les élus et les collectifs. En effet, le collectif *Pou Lagwiyann Dékolé* est invité à la table des négociations, car ce sont eux qui ont rassemblé toutes les revendications dans leur Cahier, et qui ont animé le mouvement. Il leur est ainsi proposé de se rendre à Paris pour négocier avec le gouvernement, mais ils refusent, soutenus par les élus¹¹⁵. Les élus estiment en effet qu'il est « *inconcevable de demander aux manifestants de [...] lever les blocages pour venir s'entretenir avec les cabinets ministériels dans les bureaux parisiens* ». Nous pouvons expliquer ce changement au vu de l'ampleur du mouvement. Alors qu'en 2008, seul le coût de la vie était dénoncé, le conflit de 2017 concerne l'ensemble de la société. De plus, les organisations qui forment le collectif sont bien

¹¹⁵ « Une mission interministérielle se rend en Guyane, toujours paralysée par des blocages », *Le Monde.fr*, 24 mars 2017, URL complète en biblio.

plus nombreuses qu'en 2008. Les élus ont alors tout intérêt à s'allier avec ces organisations qui ont l'appui de la population, et de faire participer les organisations aux négociations. Etant celles qui ont rédigé les cahiers de revendications, elles sont aussi celles qui sont le plus à même de les défendre efficacement. Les élus ne sont pas en capacité de représenter toute la société aussi bien que les collectifs, et ne sont pas aussi aptes que ces collectifs à représenter la société civile lors des négociations.

b. Des négociations peu ouvertes

Si les organisations sont laissées de côté lors des propositions qui sont faites, cela est encore plus visible lors des négociations. En effet, les négociations qui se font avec des représentants de l'Etat n'incluent pas forcément la société civile, mais plutôt des élus.

En 2008, l'architecture des négociations est assez classique. Le préfet et le secrétaire général à l'outre-mer, Yves Jégo, rencontrent au nom de l'Etat une délégation composée des présidents des collectivités et de deux parlementaires¹¹⁶. Dans la négociation, l'Etat anime et arbitre, et les élus représentent le peuple : ils sont médiateurs car ils appartiennent aussi à la sphère du pouvoir législatif. On note ainsi l'absence de syndicat ou du collectif des consommateurs en colère, qui avaient lancé la mobilisation. Ils ont certes rencontré le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, mais sont ensuite mis de côté dans la signature de l'accord du 4 décembre.

En 2017, comme nous l'avons précédemment mis en avant, les collectifs sont davantage présents dans les négociations. L'accord est ainsi signé par le collectif *Pou Lagwiyann Dékolé*, les quatre parlementaires guyanais (noms), les présidents de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) et l'association des maires guyanais, ainsi que le préfet qui représente le gouvernement.

Nous pouvons observer là une évolution du statut des collectifs : ils peuvent en 2017 prendre part aux négociations, alors qu'ils étaient en 2008 mis à l'écart et absents des négociations.

¹¹⁶ Anne CATHERINE HO YICK CHEONG, « De la mobilisation collective de décembre 2008 en Guyane française au référendum de janvier 2010, une année de crise », *op. cit.*

2. Après les négociations : la difficile transformation des revendications en projet politique

Les entrepreneurs de mobilisation à l'origine des conflits sociaux, en 2008 comme en 2017, ont une difficulté majeure : outre le fait qu'ils soient mis à l'écart des négociations, ils n'arrivent pas à pénétrer l'arène politique. Leurs projets restent des projets sociétaux, et ils n'arrivent pas à les transformer en vraies revendications politiques, qui pourraient gagner de l'influence.

Les organisations à l'origine des mouvements ont du mal à transformer leurs revendications en projet de société. Elles priorisent les revendications sociales à un projet politique de changement social, et ne profitent pas de la situation post-mouvement, qui leur est favorable car l'opinion publique les supporte, pour faire le saut du social au politique¹¹⁷. Nous entendons par cela le fait que les organisations n'arrivent pas à intégrer les instances de décision et y peser. Les acteurs en présence ne cherchent pas, par exemple, à avoir une carrière politique ou se présenter aux élections pour intégrer le conseil régional, ce qui leur permettrait de pouvoir influencer les prises de positions. Leur influence reste limitée aux marges de la politique, et ne se montre que lorsqu'elles sont dans le rapport de force avec l'Etat ou les décideurs.

En 2009, le collectif des consommateurs en colère reste un collectif ponctuel, qui ne se lance pas dans un projet politique de lutte contre la vie chère. Les acteurs présents au sein du collectif ne sont pas des politiciens, ils restent dans leur champ de connaissance et d'expertise. Nous pouvons ici prendre l'exemple de Joëlle Prévot-Mamère, présidente de la CGPME et leader du mouvement en 2008, et qui l'est toujours en 2017. Elle ne se lance pas dans la vie politique pour la Guyane après, mais reste dans son domaine, et il en est de même pour les autres acteurs. Cela explique pourquoi les demandes ne sont pas toujours suivies par la suite. Il y a de plus très peu de suivi politique des revendications mises en avant par les collectifs, les campagnes se faisant sur des bases clientélistes et de réseaux de connaissances. Il n'y a ainsi pas de suivi des demandes par les élus locaux.

¹¹⁷ Jacky DAHOMAY, « 26. Repenser le politique dans les DOM », *op. cit.*

Concernant le mouvement de 2017, il est encore trop tôt pour dire quel collectif saura se distinguer et peut-être émerger au niveau politique, mais le collectif des 500 frères contre la violence semble être le plus déterminé à faire perdurer son projet, malgré les dissensions internes et la séparation qu'il a connu.

Le fait que ces organisations ne parviennent pas à former des projets politiques explique, selon nous, le fait que les revendications reviennent. Ces organisations ne peuvent pas influencer sur le processus de décision, et sont donc forcées de se rabattre sur la contestation pour se faire entendre.

Dans cette partie, nous avons exploré le rôle des facteurs internes dans la répétition des conflits sociaux. L'organisation politique du territoire est aussi en cause dans ce phénomène. Alors que les organisations forment des alliances qui ne durent que sur le court terme, les hommes politiques s'attachent à défendre leur propre statut. En conséquence, les instigateurs de la mobilisation se retrouvent marginalisés dans les négociations : elles n'ont pas les moyens d'avoir de l'influence quand les collectifs se dissolvent et qu'il faut porter les revendications dans un contexte qui n'est pas celui du conflit social mais de la coopération politique. En effet, les relations à la métropole continuent à être pensées sur le mode du conflit¹¹⁸ en raison de l'histoire du territoire, ce qui paraît expliquer la répétition des mouvements sociaux : il est difficile pour ces organisations de trouver un autre moyen d'exprimer leurs revendications. Tous ces facteurs expliquent que les mouvements sociaux se répètent à une décennie d'intervalle : l'absence de suivi des revendications, couplée à l'inaction des élus, laissent les problèmes en place, et il suffit d'un événement comme la mort d'un jeune des quartiers défavorisés pour que les plaintes accumulées ressortent.

¹¹⁸ *Ibid.*

Conclusion :

Ce mémoire avait pour but, à travers la comparaison de deux mouvements sociaux, de répondre à la question : comment expliquer la répétition de deux conflits sociaux avec des revendications semblables à dix ans d'intervalle en Guyane, alors même que des politiques publiques avaient été mises en place par l'Etat pour répondre aux revendications exprimées en 2008.

Il nous a fallu dans un premier temps expliquer en quoi ces mouvements étaient comparables, en soulignant les points communs mais aussi les différences. Les revendications se recoupent entre les deux conflits, bien que le conflit ayant eu lieu en 2017 englobe une plus large part de la société guyanaise. Ces deux mouvements se basent sur la demande d'égalité avec la métropole, principalement à travers la question des prix de la vie : la protestation 2008 part du prix du pétrole, celle de 2017 conteste de façon générale les prix 40% plus élevés qu'en France métropolitaine. Le mouvement de 2017 pose plus de demandes que celui de 2008, et cela peut s'expliquer par la présence d'acteurs différents. Alors qu'en 2008, la mobilisation a été lancée par un collectif de consommateurs, en 2017, ce sont deux collectifs, un contre la violence et un contre la revente du CHU de Kourou, qui ont lancé la mobilisation. Le fait que deux acteurs ayant des champs de revendications différents s'unissent, puis réunissent davantage d'organisations portant des revendications des différents secteurs de la société, explique la diversité des revendications que nous trouvons en 2017. D'autre part, les deux conflits sociaux se reportent aux mêmes répertoires d'action : grève, blocage des routes et du centre spatial de Kourou. Ces deux mouvements de protestation ont des racines communes et sont liés, et c'est ce que nous avons voulu montrer par la suite.

Nous avons dans un second temps exploré le rôle que jouent l'histoire de la Guyane et l'action de l'Etat dans la répétition de ces conflits. La colonisation a eu pour conséquence le fait que la prise de décision depuis Paris ne prend pas toujours en compte les spécificités et besoin de la Guyane, mais calque le modèle de développement métropolitain sur ce territoire. De plus, les politiciens parisiens ne connaissent pas les besoins particuliers du territoire, ce qui mène à la mise en place de politiques publiques peu ou pas adaptées au territoire, comme le montrent les Etats Généraux des outre-mer. De plus, les promesses d'aide sont souvent oubliées une fois les conflits ou campagnes électorale finis. Cela permet d'expliquer pourquoi

les mouvements se répètent : face aux réponses peu adaptées aux demandes, les Guyanais ne voient pas d'autre solution que de répéter leurs revendications jusqu'à ce qu'elles soient vraiment écoutées.

Cette analyse du rôle de l'Etat et de l'héritage de la colonisation est celle qui est la plus souvent mise en avant par les sociologues et politologues s'intéressant à la Guyane et aux autres départements d'outre-mer. Nous avons beaucoup lu que l'Etat gardait une gestion presque coloniale du territoire, et cette critique se retrouve dans les revendications des deux mouvements sociaux. La littérature post-coloniale et les mouvements indépendantistes estiment souvent que la France s'accroche aux dernières traces de l'empire colonial qu'il lui reste, les territoires ultramarins, pour conserver un certain prestige international. De plus, concernant la Guyane, ce territoire est riche en ressources naturelles telles que l'or, le bois, mais conserver la Guyane permet aussi de garder une Zone Economique Exclusive (ZEE)¹¹⁹ considérable, et d'avoir un territoire français qui s'étend en dehors de la simple Europe¹²⁰.

Enfin, nous avons voulu nous éloigner des analyses les plus communes, pour nous concentrer sur les raisons internes qui pourraient expliquer le fait que ces conflits sociaux qui se répètent portent les mêmes revendications. Nous avons ici mis en lumière le fait que les organisations à l'origine des mouvements sociaux, les entrepreneurs de mobilisation, ne sont pas toujours en mesure de suivre l'évolution des solutions proposées par le gouvernement, car elles n'ont pas les ressources nécessaires à cela. De plus, les élus locaux, qui sont la voie privilégiée de négociations pour l'Etat, paraissent plus intéressés dans la poursuite de leur carrière et le maintien de leur statut social que dans la défense des intérêts de la Guyane. En conséquence, les organisations mobilisatrices se retrouvent marginalisées et ne peuvent plus défendre leurs demandes, qui se retrouvent abandonnées à la fin de la mobilisation. Cet abandon ou oubli explique que ces revendications reviennent dans les conflits qui suivent.

Cette analyse des organisations mobilisatrices en Guyane est développée par seulement quelques chercheurs, et nous avons voulu la mettre en avant car elle nous paraît essentielle pour comprendre le retour de ces revendications. En effet, le fait que les organisations ne parviennent pas à défendre leurs demandes joue un grand rôle dans le fait que les mouvements sociaux englobent de plus en plus de revendications.

¹¹⁹ La ZEE est un espace maritime sur lequel un Etat dispose de l'exclusivité de l'exploitation des ressources, qui s'étend des côtes jusqu'à 200 milles marins. La ZEE guyanaise représente 133 949 km², soit environ 1% de la ZEE totale de la France qui est de 10 165 095 km².

¹²⁰ Hervé THERY, « À quoi sert la Guyane ? », *Outre-Terre*, 18 novembre 2015, n° 43, pp. 211-235, doi:10.3917/oute1.043.0211.

Les deux analyses des mouvements sociaux guyanais ne sont pas exclusives ; elles se complètent au contraire. C'est en les combinant que nous pouvons comprendre les raisons des mouvements sociaux en Guyane, et leur efficacité en demi-teinte. Un Etat peu soucieux d'un territoire éloigné, couplé à une absence de suivi et la disparition des porteurs des revendications, expliquent que les solutions ne soient pas mises en place.

La répétition de ces conflits sociaux, sans qu'aucune solution concrète ne soit mise en place, interroge sur la place des outre-mers dans le paysage politique français. Les citoyens ultramarins peuvent avoir l'impression d'être des citoyens « de seconde zone » en raison des politiques non adaptées, des taux de pauvreté et de chômage des territoires, largement supérieurs aux taux métropolitains. La vraie question posée par ces mouvements est comment faire en sorte que l'intégration à la nation soit complète et acquise, en droit autant qu'en pratique.

BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrages :

ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE, *L'histoire de la Guyane: depuis les civilisations amérindiennes : actes du colloque des 16, 17 et 18 novembre 2005*, Cayenne, Matoury (Guyane), Guyane française, Ibis rouge, 2006.

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES POUVOIRS LOCAUX DANS LA CARAÏBE et INSTITUT DE DROIT D'OUTRE-MER, *La gouvernance territoriale dans les régions et départements français d'Amérique: actes des journées d'études de Cayenne des 8 et 9 avril 2011*, Aix-en-Provence, France, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2012, 252 p.

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES INTERNATIONALES ET COMMUNAUTAIRES et INSTITUT DE DROIT D'OUTRE-MER, *Les collectivités françaises d'Amérique au carrefour des institutions*, Paris, France, 2006, 366 p.

FLEMING Crystal Marie, *Resurrecting slavery: racial legacies and white supremacies in France*, Philadelphia, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Japon, 2017, xi+276 p.

MAM-LAM-FOUCK Serge, *Histoire de l'assimilation: des « vieilles colonies » françaises aux départements d'outre-mer : la culture politique de l'assimilation en Guyane et aux Antilles françaises (XIXe et XXe siècles)*, Matoury (Guyane), Guyane française, Ibis rouge, 2006.

MAM-LAM-FOUCK Serge et ANAKESA KULULUKA Apollinaire, *Nouvelle histoire de la Guyane française: des souverainetés amérindiennes aux mutations de la société contemporaine*, Matoury, Guyane française, Ibis rouge, impr. 2013, 2013, 381 p.

MATHIEU Lilian, *L'espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauges 73340, France, Éd. du Croquant, impr. 2011, 2011, 285 p.

Articles scientifiques :

AUDEBERT Cédric, « Les Antilles françaises à la croisée des chemins: de nouveaux enjeux de développement pour des sociétés en crise », *Les Cahiers d'Outre Mer*, 30 mai 2012, n° 256, pp. 523-549.

BERTHELEU Hélène, « Sens et usages de « l'ethnisation ». Le regard majoritaire sur les rapports sociaux ethniques », *Revue européenne des migrations internationales*, 1 octobre 2007, vol. 23, vol. 23-n°2, pp. 7-28, doi:10.4000/remi.4167.

CALMONT André, « Immigration et développement en Guyane depuis la départementalisation », in *L'histoire de la Guyane: depuis les civilisations amérindiennes : actes du colloque des 16, 17 et 18 novembre 2005*, Cayenne, Matoury (Guyane), Guyane française, Ibis Rouge, 2006.

CATHERINE HO YICK CHEONG Anne, « De la mobilisation collective de décembre 2008 en Guyane française au référendum de janvier 2010, une année de crise », *Études caribéennes*, 10 janvier 2012, n° 17, doi:10.4000/etudescaribeennes.4889.

CHAMPAGNE Patrick, « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1984, vol. 52, n° 1, pp. 19-41, doi:10.3406/arss.1984.3329.

CHIM Paul Rosele, « Les effets de pôle de croissance de l'industrie spatiale européenne sur l'économie de la Guyane française, Abstract », *Vie & sciences de l'entreprise*, 1 janvier 2012, n° 174-175, pp. 235-260, doi:10.3917/vse.174.0235.

CUSTOS Dominique, « La décentralisation dans les DOM entre continuité et renouvellement, Decentralisation in Overseas Departments : Between Continuity and Renewal », *Revue française d'administration publique*, 2002, vol. no101, n° 1, pp. 15-24, doi:10.3917/rfap.101.0015.

DAHOMAY Jacky, « 26. Repenser le politique dans les DOM », in *Ruptures postcoloniales*, La Découverte, 2010, pp. 344-355, consulté le 12 février 2018, URL : <https://www-cairn-info.scd-rproxy.u-strasbg.fr/ruptures-postcoloniales--9782707156891-p-344.htm>.

DAHOMAY Jacky, « Peut-on se passer de principes dans les luttes sociales ? », *Sens-Dessous*, 2010, n° 6, pp. 65-77, doi:10.3917/sdes.006.0065.

DANIEL Justin, « Guyane et Martinique : enjeux et défis de la collectivité unique », *Informations sociales*, 15 juin 2015, n° 186, pp. 98-107.

DANIEL Justin, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *EchoGéo*, 30 mars 2009, doi:10.4000/echogeo.11117.

DANIEL Justin, « Cadre institutionnel et vie politique outre-mer, Abstract », *Pouvoirs*, 2005, n° 113, pp. 113-123, doi:10.3917/pouv.113.0113.

DESSE Michel et SELISE Mario, « Crises et conflits dans les territoires insulaires de la Caraïbe et de l'Océan Indien (2009-2010) », *Études caribéennes*, 10 janvier 2012, n° 17, doi:10.4000/etudescaribeennes.5013.

DONNE Stéphane, « Focus - Les prestations familiales dans les Dom : évolution comparée avec la métropole de 2003 à 2013 », *Informations sociales*, 2014, n° 186, pp. 78-80.

ELFORT Maude, « De la décentralisation à l'autonomie : la Guyane, From Decentralisation to Autonomy : Guyana », *Revue française d'administration publique*, 2002, vol. no101, n° 1, pp. 25-37, doi:10.3917/rfap.101.0025.

FILLIEULE Olivier, « 4. Tombeau pour Charles Tilly », in *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, 2010, pp. 77-99, consulté le 18 mars 2018, URL : <https://www-cairn-info.scd-rproxy.u-strasbg.fr/penser-les-mouvements-sociaux--9782707156570-page-77.htm>.

FILLIEULE Olivier et TARTAKOWSKY Danielle, *La manifestation*, Paris, France, Presses de Sciences Po, 2012.

FOUCK Serge Mam Lam et MOOMOU Jean, « Les racines de la « mobilisation » de mars/avril 2017 en Guyane », *Amerika. Mémoires, identités, territoires*, 1 juillet 2017, n° 16, doi:10.4000/amerika.7872.

GAUTIER Arlette, « Le long chemin vers l'égalité des droits sociaux pour tous les Français », *Informations sociales*, 2014, n° 186, pp. 68-77.

GIRAUD Michel, « Revendication identitaire et « cadre national », Abstract », *Pouvoirs*, 2005, n° 113, pp. 89-100, doi:10.3917/pouv.113.0089.

HAIJAT Abdellali, « 61. La Marche pour l'égalité et contre le racisme », in *Histoire des mouvements sociaux en France*, La Découverte, 2014, pp. 671-680, consulté le 7 mars 2018, URL : <https://www-cairn-info.scd-rproxy.u-strasbg.fr/histoire-des-mouvements-sociaux-en-france--9782707169853-page-671.htm>.

JOHSUA Florence, « Abeyance structure », in *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2009, pp. 17-23, consulté le 18 mars 2018, URL : https://www-cairn-info.scd-rproxy.u-strasbg.fr/article.php?ID_ARTICLE=SCPO_FILLI_2009_01_0017.

MARIE Claude-Valentin, « Point de repère - Mutations sociodémographiques dans les Dom : nouvelles sociétés, nouveaux enjeux, nouveaux défis », *Informations sociales*, 2014, n° 186, pp. 10-15.

MATHIEU Lilian, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux, Abstract », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n° 1, pp. 75-100, doi:10.3917/rfsp.521.0075.

MARION Gérard Gabriel, « L'outre-mer français : de la domination à la reconnaissance, Abstract », *Pouvoirs*, 2005, n° 113, pp. 21-35, doi:10.3917/pouv.113.0021.

PASTOREL Jean-Paul, « Le principe d'égalité en outre-mer », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 7 mai 2012, n° 35, pp. 73-93, doi:10.3917/nccc.035.0073.

PIANTONI Frédéric, « Marquages territoriaux et catégories sociales dans l'espace ultramarin français », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 30 mars 2009, n° 6, consulté le 17 novembre 2017, URL : <http://espacepolitique.revues.org/1090>.

PIERRU Emmanuel, « 1. Organisations et ressources », in *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, 2010, pp. 19-38, consulté le 17 mars 2018, URL : <https://www-cairn-info.scd-rproxy.u-strasbg.fr/penser-les-mouvements-sociaux--9782707156570-page-19.htm>.

THERY Hervé, « Une Guyane brésilienne ? », *Cahiers des Amériques latines*, 31 juillet 2003, n° 43, pp. 103-120, doi:10.4000/cal.7295.

THERY Hervé, « À quoi sert la Guyane ? », *Outre-Terre*, 18 novembre 2015, no 43, pp. 211-235, doi:10.3917/oute1.043.0211.

THERY Hervé, « La Guyane, communauté territoriale française en Amérique du Sud », *Outre-Terre*, 26 octobre 2017, n° 51, pp. 249-266, doi:10.3917/oute1.051.0249.

VITALIEN Christian, « Les régions ultra-périphériques entre assimilation et différenciation, The Regions Beyond the Periphery : Between Assimilation and Differentiation », *Revue française d'administration publique*, 2002, vol. no101, n° 1, pp. 115-126, doi:10.3917/rfap.101.0115.

Articles de presse :

MAROT Michel Delberghe Hervé Brival (Fort de France, correspondant) et Laurent, « Martinique et Guyane refusent une autonomie accrue », *Le Monde.fr*, 11 janvier 2010, consulté le 27 mai 2018, URL :

https://www.lemonde.fr/politique/article/2010/01/11/martinique-et-guyane-refusent-une-autonomie-accrue_1290081_823448.html.

MAROT (CAYENNE) Laurent, « La Guyane en proie à des mouvements de blocage », *Le Monde.fr*, 22 mars 2017, consulté le 18 mars 2018, URL :

http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/03/22/la-guyane-en-proie-a-des-mouvements-de-blocage_5098888_3224.html.

MAROT (CAYENNE) Laurent, « Guyane : qui est le collectif des « 500 Frères » ? », *Le Monde.fr*, 27 mars 2017, consulté le 26 février 2018, URL :

http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/03/27/guyane-qui-est-le-collectif-des-500-freres_5101270_3224.html.

MAROT (CAYENNE) Laurent, « En Guyane, sur les barrages : « On nous a beaucoup couillonnés » », *Le Monde.fr*, 28 mars 2017, consulté le 16 mai 2018, URL :

http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/03/28/en-guyane-sur-les-barrages-on-nous-a-beaucoup-couillonnes_5101753_3224.html.

(Cayenne-CORRESPONDANT) Laurent Marot, « Les Guyanais dénoncent les défaillances de l'Etat sur l'insécurité », *Le Monde.fr*, 30 mars 2017, consulté le 29 mai 2018, URL :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/03/30/les-guyanais-denoncent-les-defaillances-de-l-etat-sur-l-insecurite_5103173_3224.html.

« Fin du conflit sur les carburants en Guyane », *FIGARO*, 5 décembre 2008, consulté le 17 avril 2018, URL :

<http://www.lefigaro.fr/economie/2008/12/05/04001-20081205ARTFIG00348-fin-du-conflit-sur-les-carburants-en-guyane-.php>.

« La Guyane appelle à marcher « contre la vie chère » », *Le Monde.fr*, 17 février 2009, consulté le 11 mai 2018, URL : http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/02/17/la-guyane-appelle-a-marcher-contre-la-vie-chere_1156339_3224.html.

« Des états-généraux pour refaire l'outre-mer », *Libération.fr*, 14 avril 2009, consulté le 24 avril 2018, URL : http://www.liberation.fr/societe/2009/04/14/des-etats-generaux-pour-refaire-l-outre-mer_552674.

« Antoine Karam «La peur l'a emporté» », *L'Humanité*, 12 janvier 2010, consulté le 16 mai 2018, URL : <https://www.humanite.fr/node/430776>.

« Une mission interministérielle se rend en Guyane, toujours paralysée par des blocages », *Le Monde.fr*, 24 mars 2017, consulté le 16 mai 2018, URL :

http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/03/24/la-guyane-toujours-paralysee-par-des-blocages-envoi-d-une-mission-interministerielle_5100572_3224.html.

« Guyane : le mouvement social s'intensifie », *Franceinfo*, 24 mars 2017, consulté le 16 avril 2018, URL : https://www.francetvinfo.fr/societe/guyane-le-mouvement-social-s-intensifie_2113377.html.

« Guyane : l'Etat s'engage à « des solutions pérennes » pour le Centre médico-chirurgical de Kourou », *Europe 1*, 29 mars 2017, consulté le 27 février 2018, URL : <http://www.europe1.fr/societe/guyane-letat-sengage-a-des-solutions-perennes-pour-le-centre-medico-chirurgical-de-kourou-3215576>

« Guyane : après les excuses de la ministre, les négociations reprennent », *Le Monde.fr*, 30 mars 2017, consulté le 24 mars 2018, URL : http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/03/30/guyane-les-negociations-arretees-au-bout-de-quelques-minutes_5103506_3224.html.

« Guyane : le collectif portant la grève exige un « statut particulier » », *LCI*, 2 avril 2017, consulté le 27 février 2018, URL : <https://www.lci.fr/societe/guyane-le-collectif-portant-la-greve-exige-un-statut-particulier-2035047.html>.

« Le collectif portant la grève demande un « statut particulier » pour la Guyane », *Europe 1*, 2 avril 2017, consulté le 16 avril 2018, URL : <http://www.europe1.fr/societe/le-collectif-portant-la-greve-demande-un-statut-particulier-pour-la-guyane-3218030>.

« Pourquoi la Guyane est si dépendante de la métropole », *L'Express.fr*, 4 avril 2017, consulté le 28 mai 2018, URL : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/pourquoi-la-guyane-est-si-dependante-de-la-metropole_1895209.html.

« Pourquoi la Guyane est si dépendante de la métropole », *L'Express.fr*, 4 avril 2017, consulté le 28 mai 2018, URL : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/pourquoi-la-guyane-est-si-dependante-de-la-metropole_1895209.html.

« Guyane. À Kourou, la vitrine spatiale symbole de fracture territoriale », *L'Humanité*, 6 avril 2017, consulté le 14 avril 2018, URL : <https://www.humanite.fr/guyane-kourou-la-vitrine-spatiale-symbole-de-fracture-territoriale-634392>.

« L'action du gouvernement pour résoudre la crise en Guyane est inadaptée » Joëlle Prévot-Madère », 14 avril 2017, consulté le 26 février 2018,

URL : <https://www.latribune.fr/economie/presidentielle-2017/l-action-du-gouvernement-pour-resoudre-la-crise-en-guyane-est-inadaptee-684855.html>.

« La Guyane encore sous haute tension », *L'Humanité*, 4 mai 2017, consulté le 12 mai 2018,
URL : <https://www.humanite.fr/la-guyane-encore-sous-haute-tension-635644>.

« Pourquoi les « 500 frères » se divisent après un mois à la tête du mouvement social ? - guyane 1ère », 28 mai 2017, consulté le 12 mai 2018,
URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/pourquoi-500-freres-se-divisent-apres-mois-tete-du-mouvement-social-468711.html>

« Guyane : mécontentement du collectif « Pou Lagwiyann dékolé » », *L'Entreprise.com*, 19 septembre 2017, consulté le 12 mai 2018,
URL : https://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/guyane-mecontentement-du-collectif-pou-lagwiyann-dekole_1944709.html.

« Les fonctionnaires de la ville spatiale, participent au mot d'ordre de grève générale dans la fonction publique », *Guyane la 1ère*, 22 avril 2018, consulté le 28 mai 2018,
URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/fonctionnaires-ville-spatiale-participent-au-mot-ordre-greve-generale-fonction-publique-591539.html>

Rapports :

« Les niveaux de vie en 2006 », *INSEE Première*, N°1203, Juillet 2008

Synthèse des propositions de l'outre-mer dans l'Hexagone : Rapport du collectif des rapporteur(e)s des Etats généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone, Paris, 23-30 septembre 2009

« Guyane : rapport annuel 2009 », IEDOM, 2010

La France en Amérique latine et dans les Caraïbes, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2012

Jean René (dir), *Guyane : un développement sous contrainte*, INSEE, IEDOM, AFD, 2013

MM Georges Patient et Simon Sutour, *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires européennes sur les politiques de l'Union Européenne dans les régions*

ultrapériphériques : la Guyane en quête de sa singularité, enregistré à la présidence du Sénat le 20 février 2013

Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat outre-mer sous la présidence de madame Chantal Berthelot, députée de Guyane, *Synthèse du rapport Biennal 203-2014*, 2015

« Guyane : rapport annuel 2016 », IEDOM, 2017

« Egalité réelle outre-mer, rapport au Premier Ministre », Victorin Lurel, mars 2016

INSEE Analyses, n°14, avril 2016

Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat outre-mer sous la présidence de Monsieur Ibrahim Aboubacar, député de Mayote, *Synthèse du rapport Biennal 2015-2016*, 2017

Sites web :

« Blada.com - Association des Consommateurs en Colère », consulté le 17 avril 2018, URL : http://www.blada.com/boite-aux-lettres/infos-citoyennes/3896-Association_des_Consommateurs_en_Colere.htm.

Archives des Etats Généraux de l'outre-mer, consulté le 13 mars 2017, <http://archives.etatsgenerauxdeloutremer.fr/index.html>

La Documentation FRANÇAISE, « Des statuts de plus en plus différenciés », consulté le 16 avril 2018, URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/outre-mer/statuts-differencies.shtml>.

GABRIELL João, « « Combien coûte et combien rapporte la Guyane à l'État ? ». Quand les relations (néo)coloniales se mettent à nues », *Le blog de João*, 30 mars 2017, consulté le 13 mars 2018, URL : <https://joagabriell.com/2017/03/31/combien-coute-et-combien-rapporte-la-guyane-a-letat-quand-la-colonialite-du-pouvoir-se-met-a-nu/>.

NEXINT, « Conseil Constitutionnel », 18 septembre 2008, consulté le 16 avril 2018, URL : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la->

constitution/la-constitution-de-1958-en-20-questions/quelle-place-la-constitution-fait-elle-a-l-
outre-mer.17363.html.

« Etats généraux de l'outre-mer, ateliers locaux, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion.
En bref - Actualités - Vie-publique.fr », 15 avril 2009, consulté le 24 avril 2018,
URL : [http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/etats-generaux-outre-mer-debut-ateliers-
locaux.html](http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/etats-generaux-outre-mer-debut-ateliers-locaux.html).

« Crise en Guyane : cinq graphiques pour comprendre la colère », *La Tribune*, consulté le 14
avril 2018, URL : [https://www.latribune.fr/economie/france/crise-en-guyane-cinq-
graphiques-pour-comprendre-la-colere-678734.html](https://www.latribune.fr/economie/france/crise-en-guyane-cinq-graphiques-pour-comprendre-la-colere-678734.html).

Archives des Etats Généraux de l'outre-mer,
<http://archives.etatsgenerauxdeloutremer.fr/index.html>

Autres :

Ernest Breleur, Patrick Chamoiseau, Serge Domi, Gérard Delver, Edouard Glissant,
Guillaume Pigéart de Gurbert, Olivier Portecop, Olivier Pulvar, Jean-Claude William,
Manifeste pour les « produits » de haute nécessité, 2008

Serge Mam Lam Fouck, Isabelle Hidair, Jean Moomou, Félix Tiouka, Thierry Nicolas, Maude
Elfort, *Construire la société guyanaise*, 2017

Cahier de revendications du collectif *Pou Lagwiyann Dékolé*, 2017